DE L'ONANISME; OU DISCOURS PHILOSOPHIQUE ET MORAL

SUR LA

LUXURE ARTIFICIELLE,

& sur tous les Crimes relatifs.

Par Mr. * * * * * * *

Du Toit de Moudon Min: du S.t Ev:

A LAUSANNE,

De l'Imprimerie d'Antoine Chapuis.

MDCCLX.

N'ayez aucune part aux œuvres infructueuſes des ténebres ; mais plûtôt condamnez-les, car il eſt même deshonnête de dire ce que ces gens là font en ſecret. Mais toutes choſes ſont miſes en évidence par la lumiere ; car la lumiere eſt celle qui manifeſte tout.

EPHESIENS V. V. 11. 12. & 13.

DISCOURS

SUR LA

MASTURBATION.

AVANT-PROPOS.

ON a fait un Traité de *la masturbation.* L'Auteur y discute la partie phisique & montre les suites funestes de ce crime, par les dérangemens qu'il occasionne dans l'œconomie animale. J'essayerai d'en envisager le coté moral, & d'en faire voir toute l'horreur.

Un autre ouvre la carriere ; j'y entre après lui, & je n'aurois pas commencé. Ce n'est pas même sans avoir beaucoup hésité, que je prête ma plume à une matiere si délicate, qui présente tant d'écueils, demande tant de circonspection & de gravité ; où on peut, sans le vouloir, exciter dans les

ignorans une curioſité dangereuſe, apprendre aux ſimples des choſes dignes d'un oubli éternel, & qu'il faudroit plûtôt faire rentrer dans l'abime, qui eſt leur place ; s'expoſer aux railleries des profanes, ſans beaucoup d'eſperance de gagner des cœurs corrompus, habitués à ces excès, trop enfoncés peut être dans ces diſſolutions, pour qu'on puiſſe les faire rebrouſſer; découvrir au genre humain ſa trop honteuſe nudité, & les abominations dont la nature humaine eſt capable ; être ainſi en ſcandale aux perſonnes vertueuſes. Ne vaudroit-il pas bien mieux jetter le voile ſur ces *œuvres infructueuſes des ténébres*, comme les appelle l'Apotre, & les abandonner en effet à ces ténébres qu'elles prennent pour leur couverture, de peur d'être ſoi même un inſtrument de ces odieuſes luxures, en cherchant à être le hérault de la chaſteté ?

Tels ſont les écueils de l'entrepriſe, & je n'ai point fermé les yeux pour ne pas les voir. Cependant comme tout eſt affaire de calcul, il ne faut pas ſupprimer un deſſein, quel que ſoit le mal qui peut en reſulter, lorſque

que le bien le surpasse de beaucoup ; & cette idée m'a donné du courage.

Je ne crois pas qu'on ait encore écrit en françois sur cette matiere, & néanmoins le torrent ravage ; cette maniere de libertinage est, dit-on, portée aux derniers excès parmi la jeunesse. C'est une infernale épidémie qui repand son infection de proche en proche. Comment pourroit-on ne pas opposer quelque contrepoison à cette coupe de séduction, présentée par tant d'émissaires de l'ennemi, & que la jeunesse reçoit & donne tour à tour.

Je sai bien que dans ce siecle malheureux où non seulement la religion est presque oubliée, mais encore, où on ne sait plus ce que c'est que rougir, les grands motifs manquent souvent leur impression. Que si on pouvoit esperer d'avoir prise sur des hommes accoutumés à tout ramener au sensible, & qu'un intérêt present mouvra bien plus, que l'intérêt transcendant de leur ame ; ce seroit sans doute par les raisons de santé si bien déduites par l'auteur.

Mais quand on parviendroit par de tels motifs à supprimer un grand nom-

bre de ces actes, ce seroit, je l'avoue, beaucoup pour le corps, & plut à Dieu qu'on put seulement gagner cela ! Cependant ce seroit peu pour la partie morale de l'homme, laquelle mérite une attention si souveraine, & qui pour être dans la regle, doit agir par les vrayes & grandes raisons, par des fins vraiement dignes d'une créature intelligente, appellée à connoitre & à respecter les ordres de son Maitre.

Oderunt peccare boni, virtutis amore, tu nihil admittes, in te, formidine pœnæ.
HORAT. Epist. L. I. 16.

Quelque corrompus que soyent les hommes, ils ne le sont pas tous également ; & le fond moral, quelque couvert qu'il soit de la croute du vice, n'est jamais anéanti. Un instinct, caché dans le plus intime du cœur, reclame toujours, & présente ses droits. Essayons de le développer, de le sortir, pour ainsi dire, du cachot où le tient le peché. Les hommes sont si divers, que ce qui ne touche pas l'un, peut produire son effet sur l'autre ; & comme dit le poéte,

Sem-

——— *Semper tibi pendeat hamus ;*
Quo minime reris, gurgite piſcis erit.
OVID.

Il faut tout dire, afin que rien ne manque, ou pour la converſion, ou pour la condamnation de l'homme.

C'eſt ſans doute une choſe trop déplorable, que dans le ſein d'une Religion toute ſainte, on ſoit obligé de prémunir les hommes contre de telles horreurs, & des Chrêtiens, j'ai tout dit en ce mot, contre ces abominations, que l'Apotre reprochoit aux Payens. Et n'eſt ce pas ici qu'une ame en qui le ſentiment n'eſt pas éteint, & qui prend quelque intérêt aux malheurs de l'humanité, doit faire dans la plus amere douleur, cette lamentation du Prophête? *Plut à Dieu que ma tête s'en allat toute en eau, & que mes yeux fuſſent uue vive fontaine de larmes, pour pleurer jour & nuit les bleſſés à mort de la fille de mon Peuple! Plut à Dieu que j'euſſe au deſert une cabane de voyageur, & j'abandonnerois mon Peuple, & me retirerois d'avec eux, car ils ſont tous des adulteres, & une troupe de perfides.*

Je n'ai pas beſoin d'avertir, que les differens genres de luxure n'entreront ici que par contrecoup, & par ce qu'ils ont de commun avec le crime que j'attaque. On comprend que je n'écris point, proprement contre l'impureté. J'en veux directement, dans ce diſcours, à cette branche artificiellement entée, ſur le tronc infect de la luxure.

Je montrerai la grandeur de ce crime; je creuſerai dans ſes ſources, & par un calcul moral, je ferai voir à quels égards, il eſt ſupérieur en vicioſité à l'acte ſimple & naturel de la fornication, déja lui même ſi criminel. Je montrerai, que ce genre d'énormité a toutes les qualifications du crime conſommé, par les ravages qu'il fait dans la Republique intérieure, & en ce que le coupable peche tout à la fois contre DIEU, contre la ſocieté & contre lui même. Je traiterai des crimes relatifs; chemin faiſant je refuterai toutes les objections. Je mettrai en regard avec le crime, la deſtinée du criminel. Je l'enviſagerai d'abord rélativement à l'homme; amenant enſuite des principes plus hauts, je l'enviſagerai rélativement au Chrêtien. J'indiquerai des remedes,

je

je donnerai des conseils, & je discuterai tous ces points aussi philosophiquement que religieusement.

Il ne faut néanmoins pas s'y méprendre; quoi que mon but soit unique, & que je n'écrive point contre la luxure, le genre & l'espece ont quelques principes si prochains, & qui leur sont tellement communs, que vouloir absolument écarter l'un, ce seroit manquer l'autre; & par une méthode, qui pour être trop serrée, seroit trop stérile, supprimer quantité de choses qui vont au fait.

Je me suis bien gardé de le faire. Il est heureux pour moi, de pouvoir, sans m'écarter de mon sujet présenter en même tems, çà & là, le miroir au fornicateur, être ainsi d'une utilité plus générale. Les hommes, même les plus fins & les plus subtils dans le reste, sont quelquefois si stupides dans le mal, ou le veulent être; qu'un luxurieux, qui liroit ce discours, quelqu'engagé qu'il fut en des commerces criminels avec le sexe, ne se trouvant pas coupable des déréglemens que je censure, s'autoriseroit peut-être dans ses impuretés. Un cœur corrompu,

qui par conſequent ne peut avoir les vrais appuis, ſe cherche avec avidité des couſſins trompeurs. On ſe dit ſourdement, au moins je ne ſuis pas coupable de celui là, & ſur de tels prétextes, on ſe calme, on ſe tranquiliſe. Quelque groſſier que ſoit ce filet, qui ne ſait combien la corruption aime à s'y prendre, & à courir à ce lien *des inſenſés qui eſt tendu contre leur vie.* Prov. VII.

Peut-être même, ſuis je allé plus loin, & par une raiſon ſemblable, je me ſuis un peu plus étendu dans quelques chapitres; je me ſuis un peu plus apéſanti ſur certaines idées, qu'il n'auroit été abſolument néceſſaire. Mais les principes que j'y développe m'ont paru ſi importans, ſi indiſpenſables même à mon but, que j'ai cru devoir leur donner un peu d'étendue.

J'ai encore à repondre, par anticipation, au reproche que ne manqueront pas de me faire ces hommes, qui, n'enviſageans le crime qu'avec des yeux tout criminels, le pallient avec audace, & qui vivans ſans reflexion, ne voient ni toute ſa noirceur ni toute la triſteſſe de ſon ſort. Ces perſonnes m'accu-

m'accuſeront d'avoir chargé le tableau, d'avoir outré la peinture, ſoit du crime, ſoit de la deſtinée de ces ennemis des loix de la nature, d'avoir cherché à jetter les coupables dans une frayeur exceſſive. Hé qui pourroit en dire trop? Qui pourroit en dire aſſez? Cependant on trouvera ma reponſe, & le beaume à la playe dans le chapitre ſeizieme. J'ai dit la vérité; je n'ai parlé qu'avec l'Ecriture; & puis,

Pectora tantis obſeſſa malis,
non ſunt ictu ferienda levi.
SENEC.

Les perſonnes graves me blameront peut-être de quelques citations profanes, repandues dans un traité ſi ſerieux. J'ai cru pouvoir m'accommoder au gout du ſiecle, temperer le deſagrement de la matiere, & comme les Iſraëlites dérober quelques vaſes aux Egiptiens. Il n'eſt pas mal quelquefois de battre le Paganiſme, par le Paganiſme même. Cependant ſi j'en ſuis repris, je recevrai la cenſure avec docilité.

Jeuneſſe aſſez heureuſe juſqu'ici,

pour être innocente, fortifie-toi du rempart que je vais mettre entre toi & la chute!

Jeuneſſe déja malheureuſement coupable, après avoir vû dans l'ouvrage précedent les effrayantes infirmités d'un corps que tu chéris, contemple encore ici les appuis de ta criminelle ſécurité enlevés, & l'anatheme qui t'eſt lancé, & la condamnation qui t'attend, ſi tu ne prens les meſures les plus promptes pour te tirer de cet abime, d'où enfin, on ne revient plus, & où ſelon la parole du Sage eſt *la multitude des trépaſſés.* Vois l'ennemi qui ruſe contre la plus précieuſe partie de ton être; il ne s'agit pas ſeulement ici de ton corps mortel, mais de ton ame immortelle, & de ce feu dévorant, de ces ardeurs inextinguibles, dont le feu verſé autrefois ſur Sodome & Gomorrhe n'étoit qu'une foible image.

DIEU qui connoit mon but & mes intentions, veuille lui-même diriger ma plume, & ſans regarder à l'indignité de l'inſtrument, repandre ſa grace ſur mon travail, & accorder à mes vœux & à mes ſoupirs, cette bénédiction ſans laquelle on travaille en vain!

CHA-

CHAPITRE I.

De l'origine de ces luxures artificielles.

POUR voir l'atrocité de ces *œuvres infructueuſes des ténébres*, allons les chercher dans leur origine, dans le maillot où elles étoient pliées.

L'homme qui ſe ſort de Dieu, ne peut que pécher; & ſi peu qu'il ſe tire de la ſimplicité du coup d'œil pour contempler avec cupidité la créature, alors la convoitiſe conçoit & produit au dehors ſon fruit empeſté. C'eſt l'origine de la fornication.

Mais que va-t-il devenir cet homme, qui a voulu être ſon propre maître, & gouter, malgré la défenſe, du fruit défendu?

Enviſageons ici le genre humain dans ſa maſſe.

On croiroit que DIEU, dont la Majeſté ſuprême eſt attaquée par une ſi criminelle rebellion, va foudroyer le coupable, & ne ſuſpendra pas une ſi juſte vengeance. Mais ſa juſtice ne comporte pas cet ordre. Il veut d'ail-

leurs que le syſteme du préſent monde continue, qu'il ne ſoit pas étouffé dans ſon berceau ; & plus terrible dans ſes conſeils ſur les enfans des hommes, lorſqu'il ſuſpend la punition, que lorſqu'il s'arme tout de ſuite pour la rétribution, il ne fait qu'abandonner l'être égaré, à lui-même & à la perverſité de ſon cœur. L'Eſprit de Dieu l'a dit, *Celui qui ſe ſouille, ſe ſouillera toujours plus.* Vous avez voulu pécher ; premiere juſtice, vous pécherez à l'excès. DIEU ne veut ni des pécheurs partagés ni une punition à demi. Il faut que tout s'accompliſſe & ſe conſomme, avant que *ſa main ſaiſiſſe le jugement.*

Apocal. XXII.

Rom. VII.

Deuter. XXXII.

D'abord on a péché dans la nature. On a excedé dans les voyes naturelles, enſuite l'imagination enflammée a cherché d'autres ragouts. La cupidité n'a point de bornes & ne s'arrête jamais.

Per ſcelera ſemper ſceleribus tutum eſt iter.
SENEC. Trag.

De là ſont venus tous les genres d'énormité, & tout ce déluge d'abominations,

nations, que le péché plus ſimple d'abord & plus naturel a fait éclore. Qui auroit le courage de lever le voile, qui cache ces infernales horreurs? De tous ces crimes antiphyſiques je me borne à celui que j'ai annoncé.

A peine une jeune perſonne ſent ſe développer en elle cette ſeve de cupidité, que ſes parens violans la pureté du lit nuptial lui ont tranſmiſe, que ſe tirant alors de la ſimplicité enfantine, & du coup d'œil de l'innocence qui voit, ſans regarder; elle commence à comtempler avec intérêt, un ſexe different; l'aiguillon de la luxure ſe fait ſentir, & elle déſire.....

Mais peut-être qu'un reſte de timidité l'empêchera d'aller plus loin, & cette pudeur, qui, bien que déja perduë dans le cœur, n'eſt pas d'abord anéantie, au point que toute retenue le ſoit auſſi. Je ne ſai quel frein arrête la jeuneſſe qui n'a pas encore bu toute honte. Elle ne ſera peut-être pas à portée de ſe ſatisfaire. Que ſai-je encore? La crainte de parens vertueux, celle de l'opprobre, ſurtout dans le ſexe, des vues de fortune, d'arrangement qui ſeroient déconcertées, & mille circonſ-

tances

tances étrangeres, mille cas qui ſeront même contraires au vrai eſprit de la Religion, peuvent oppoſer une digue à l'impétuoſité de ſes déſirs.

Cependant le tempéramment parle, il commande avec empire. Pendant ce tems là, l'ennemi ne dort pas. Le cœur en s'ouvrant, lui a donné accès. Il profite de l'occaſion. Il envoye ſon ange. Au défaut du plaiſir naturel, la jeune perſonne trouve au beſoin un inſtituteur, inſtrument du démon, qui lui ſuggere ces voluptés factices, deſtinées à ſervir de ſubſtitut. La corruption y prend gout, l'habitude ſe forme, & une jeune plante eſt enfoncée dans le crime, & quelquefois déja au fond du précipice, avant qu'elle ait bien voulu y réflechir ſérieuſement.

C'eſt ainſi que ſe perpétue de génération en génération cette infamie, qu'on a ſi bien appellée le *vice des Colleges.* La conſcience vient bien inquieter de tems en tems. Une lueur de réflexion s'éleve dans le coupable. On voudroit rebrouſſer & ſe contenir, mais l'habitude plus forte, maîtriſe & replonge dans le bourbier. Il eſt difficile d'en revenir après avoir réïteré, ſans

une

une grace particuliere. J'ai vû des perſonnes m'avouer, qu'elles avoient eu une peine extrême à perdre cette malheureuſe habitude, & que les efforts leur coutoient infiniment, tant Satan eſt ferme dans la place qu'on lui a donnée, & lache peu priſe, quand on l'a laiſſé s'établir.

Je repondrai ici à une objection, que le libertinage des maximes me prépare peut-être. On dira „ Que ſouvent une jeune perſonne eſt ſéduite „ à ces pratiques ſans en trop voir les „ conſequences ; qu'elle y entre même „ ſans ſe croire coupable, & par conſequent qu'elle ne l'eſt pas, ou qu'elle „ l'eſt moins. Que ſans doute ſi elle „ en connoiſſoit d'abord toute la turpitude, ſi elle en prévoyoit les ſuites, comme on fait dans un âge „ plus avancé, elle ſe tiendroit en „ garde &c.

Mais que prouveroit un tel langage, ſinon que le crime n'eſt pas crime? Car il eſt un grand nombre d'actes vicieux qu'on pourroit pallier par une telle apologie. Ceux même qui le diroient, ne le diroient pas ſérieuſement. Quelquefois on fait le premier pas, par cupidité,

cupidité ; quelquefois on le fait par curiosité, par le même principe qui fit gouter le fruit défendu, & qui a surtout tant de part aux commencemens de la luxure. On fait un essai dangereux & mortel de sa liberté. On commence, pour connoitre ce qu'on ignore, & qu'il faudroit ignorer éternellement ; on continue par le diabolique plaisir qui y est attaché. Mais quoi ? Une jeune personne, capable de ces indignités, pourroit-elle ne l'être pas de réflexion ? Peut-elle ignorer qu'elle doit écouter sa conscience, avant que d'agir ? Et si elle l'écoute, c'en est fait, elle ne peut plus pecher tranquillement. Mais l'étourderie, la vivacité, l'emportement, la passion font franchir la barriere, sans rendre moins coupables ceux qui la franchissent.

Que dis-je ! Il est bien ici question de réflexion ; comme si la premiere vuë de la raison n'y suffisoit pas. Ce n'est pas là un probleme de morale difficile à resoudre, & qui demande une lente & pénible opération de l'entendement. C'est une de ces vérités de sentiment qui se présentent à l'instant. Le simple instinct, la premiere idée de

l'esprit,

l'esprit, le premier mouvement du cœur, la premiere voix qui se fait entendre au dedans, tout s'oppose, tout se souleve, tout se revolte contre de telles suggestions, & crie mille fois plus fort, pour qui ne veut pas être sourd, & préparer volontairement sa perte. Jettons ici une fleur d'un arbre qui pourtant a produit des fruits bien odieux.

La nature ici bas, sa fille & notre mere,
Nous instruit en son nom, nous guide, nous éclaire,
De l'instinct des vertus elle aime à nous remplir;
Et dans nos premiers ans, nous enseigne à rougir;
Mais pure en notre enfance & par l'âge alterée,
Elle pleure ses fils dont elle est ignorée;
Elle pleure; & ses cris que nous n'entendons pas
S'élevent contre nous dans la nuit du trépas.

CHAPITRE II.

Comparaiſon de deux crimes, Fornication & Enormité ſecrete.

JE ne ferai qu'ébaucher la comparaiſon dans ce Chapitre. Les deux ſuivans l'acheveront.

Le luxurieux, dans l'ordre de la nature, ne peut pas commettre le crime, lui ſeul. Et ſi la paſſion lui fait tendre des pieges à l'innocence & l'en rend victorieux, il faut convenir, que par rapport à l'extérieur, il fait ce mal que l'énorme dont je parle ne fait point, de ſe donner un complice, de perdre une ame & de l'entrainer à une même diſſolution. J'ai dit par rapport à l'extérieur, car on verra bientôt que le fond du cœur de l'énorme n'eſt pas moins déreglé. Ainſi, conſideré ſous ce point de vuë, le ſimple fornicateur eſt plus coupable, envers la ſocieté, quoiqu'à d'autres égards il le ſoit bien moins.

Il

Il peut auſſi par les ſuites de ſon crime, donner un ſcandale, que l'autre ne donne point. Mais dans ce ſiecle impie, qui eſt-ce qui le prend ce ſcandale? Un petit reſte d'hommes, qui n'en eſt pas encore à ce point de renverſement, d'appeller le bien mal, & le mal bien, & ce genre d'hommes ne ſauroit être corrompu par le poiſon de tels exemples. Mais quand le ſcandale ſeroit auſſi généralement pris, qu'il eſt au fond véritablement donné, il arriveroit alors que le luxurieux ſouffriroit du moins l'opprobre qu'il mérite, que tout ce qu'il y a de modeſte dans le ſexe le fuiroit comme une peſte, & qu'il n'uſurperoit plus une réputation injuſte. Bien plus, les dérangemens que de telles chutes mettent dans les fortunes, les contretems, les craintes, les punitions infligées par les loix humaines, le décri, la confiance perdue, tout cela peut faire une ſorte d'expiation de ce crime, puni par là déja à un certain point en ce monde.

Mais dans les proſtitutions ſecretes, non ſeulement on peche, comme on verra, d'une maniere plus qualifiée, mais

mais on peche en hipocrite, mais ces horreurs ſont couvertes des ténebres ; on les commet, & cependant au dehors, on paroit ce qu'on n'eſt point, on peut ſe parer d'un extérieur modeſte, regulier, on n'eſt point expoſé à un mépris ſi bien mérité & ſi bien dû. Une perſonne du ſexe ſecretement laſcive, un eccléſiaſtique perdu, un jeune homme qui ſe deſtine à l'Egliſe conſerveront leur réputation & leurs places ; & par cet affreux ſubſtitut de la fornication, pechent derriere le rideau, pechent même mortellement à divers égards contre la ſocieté, ſans perdre néanmoins aucun des précieux avantages, qu'elle ne deſtine qu'à la vertu & à l'innocence. Et que peut-on en conclure, ſinon qu'on ſe prépare aux yeux du Juge qui voit tout, peſe tout, balance tout, un *tréſor plus abondant de colere* ?

CHA-

CHAPITRE III.

Suite de la Comparaiſon.

Des ravages que ces pratiques font dans l'intérieur.

POUR comprendre ces ravages, il n'y a qu'à conſiderer d'abord, ceux qu'y font le ſimple acte de la convoitiſe, & y joindre ce qui eſt à ajouter.

La convoitiſe nourie, fomentée par la volonté, ſouille tout l'intérieur. Elle profane ce ſanctuaire, où devoit être allumé un tout autre feu. Toutes les facultés de l'eſprit & du cœur s'y corrompent & s'y dénaturent.

Et qui redire, cum perit, neſcit pudor.
SENEC. Agamemnon.

Ce ſont des ſens honteuſement revoltés; une ame ſenſitive dont la pureté eſt ternie par les appetits les plus honteux, miſe en deſordre par les poinres d'une cupidité brutale.

C'eſt une imagination, maîtreſſe d'erreur

reur & de menſonge, qui vous préſente l'objet ſous les faces les plus fauſſes, afin qu'elles ſoient plus ſéduiſantes; une imagination en délire, qui ne connoit plus de bornes à ſes emportemens & à ſa frénéſie.

C'eſt un eſprit qui boit dans la coupe de ſéduction, que les ſens & l'imagination lui préſentent, & dont la lumiere eſt offuſquée par leurs phantomes & par leurs images. Un eſprit qui s'égare au point de les prendre pour la regle de ſes jugemens, de ſe prendre d'eſtime pour ce qui n'eſt digne que de ſon mépris, de reputer pour inſtrument de ſon bonheur, ce qui ne peut l'être que de ſa honte.

C'eſt une raiſon ſéduite & ſubjuguée, qui vient à obéir en eſclave, elle qui devroit être la maîtreſſe, & qui après avoir reclamé quelque tems, & préſenté ſes droits, bientôt vaincue elle même, adopte les plus étranges miſeres.

C'eſt une liberté enchainée; une volonté qui ne connoit plus de principes d'action, que ceux que la paſſion inſpire.

C'eſt un cœur enfin dont tous les mouvemens ſont hors de l'ordre, cœur amolli, vicié, brulant de feux illegitimes,

mes, aimant hors de DIEU, cœur impudique & dénaturé, qui a donné comme un blanc signé à l'objet de sa passion de prendre toutes les formes & les impressions qu'il voudra lui faire prendre. Que ne puis-je m'étendre ici, pour montrer la ruine & la désolation, que la concupiscence porte dans la Republique intérieure! Mais cela n'entre dans mon sujet que par ce qu'il y a de relatif. Il en reviendra d'ailleurs quelque chose plus bas.

Que si dans l'acte simple de la convoitise, toutes les facultés spirituelles sont hors de l'ordre, il semble qu'il y ait une sorte de remede dans la consommation naturelle de la luxure, qui ne se trouve point dans l'artificielle. On l'a dit, *animal post coitum triste*. Après avoir assouvi, le luxurieux voit le mécompte de tout ce qu'il s'étoit promis de durée dans le charme qui l'avoit séduit. Il voit alors les objets, non plus au rebours, mais tels qu'ils sont. Ses sens amortis, l'imagination éteinte, l'esprit déprévenu, & débarassé de ses nuages, il voit au moins pour un tems, les choses sous leur vrai point de vue.

Et voilà pourquoi on voit tant d'hommes dégoutés de l'objet, bientôt après la jouiſſance, & ne continuer que par la pure brutalité du corps & l'empire qu'ils ont laiſſé prendre au tempérament. Le mépris ſuccede à l'eſtime, le dégout au ſentiment, l'ennui à la vivacité du gout. On voit du moins l'illuſion de la penſée, que la créature puiſſe procurer un bonheur réel; on expérimente la fauſſeté des appuis qu'on y prend. Plaiſir fugitif & d'un inſtant, qui reçoit bientôt le coup de mort, & toutes les puiſſances de l'ame ſont détrompées.

Mais dans le crime que je cenſure, non ſeulement l'impureté intérieure dont j'ai parlé, s'y accomplit toute entiere, mais elle ne trouve pas enſuite dans l'acte qui aſſouvit le même remede. Les ſens, il eſt vrai, y reçoivent une eſpece de mort, mais comme le déſir vrai & naturel n'y eſt jamais entierement ſatisfait, la volonté s'y porteroit avec une ardeur nouvelle; mais l'imagination n'y eſt jamais deſabuſée, ou plutôt la raiſon ne l'eſt point, parce que les preſtiges ſéducteurs de la premiere ne ceſſent pas par ces actes anti-

antiphiſiques, qui ne font au contraire, que lui donner un nouvel aliment.

O qui pourroit alors lever le voile de cet intérieur, percer dans ce cloaque, dans ce limon bourbeux de la cupidité! Qui oſeroit ſuivre cette impure filiation de penſées, d'images, de mouvemens ciniques, & toute cette conſecution de laſcivetés & d'ordures, qui s'exécutent au dedans? La pudeur & les bienſeances ordonnent d'y jetter le voile. Il ſuffit qu'on m'entende. Et quel eſt le coupable qui puiſſe l'entendre ſans avoir horreur de lui même, à moins d'être déja à ce dernier période de brutalité, où tout reſte de ſentiment eſt éteint, & qui fait enfin de l'homme un monſtre.

Mais ſi dans ce crime, la luxure intérieure eſt encore plus exceſſive, & par conſequent plus odieuſe que celle du ſimple fornicateur. On peut en dire autant, de la luxure extérieure & du corps qui en eſt tout à la fois le ſiege & le miniſtre. Ce qui eſt ſimple & naturel eſt ſans doute moins abominable aux yeux de DIEU. Et quelque ſouillé que ſoit le corps par la luxure, il l'eſt encore d'avantage par ces actes

contre nature, qui lui impriment une tache plus affreuſe & plus ineffaçable, parcequ'elle eſt plus déréglée. Enſorte que ſi, ſelon le mot de l'Apotre, dont je ferai uſage plus bas, *le fornicateur péche contre ſon propre corps*, on peut dire de l'énorme, qu'il commet contre ſon corps comme le dernier excès du crime, & ſe prépare le dernier excès de la punition.

I. Corint. VI.

CHAPITRE IV.

Dans l'énormité ſecrette, on peche contre DIEU, *contre la Societé, & contre ſoi même. Objections refutées.*

DE cette théorie, on peut déja déduire combien ce crime eſt atroce. Je montrerai maintenant, comment le coupable péche tout à la fois contre DIEU, contre la Societé & contre lui même; trois idées qui rentrent trop les unes dans les autres, pour les préſenter dans un ordre ſi ſcrupuleux qu'elles ne s'enjambent jamais.

Je ne m'apéſantirai point, pour y trouver le crime contre DIEU, ſur cette

cette idée vague, que tout peché, violant ſes loix, attaque ſa Majeſté Supreme: elle ſe ſent. Mais pour l'enviſager ſous un point de vue plus ſtricte, je dois faire une petite diſcution.

Les deux Regnes, l'animal, le végetal, & les êtres enfermés ſous ces claſſes, doivent, comme on ſait, leur origine à des germes & à des ſemences, qui la tiennent eux mêmes de DIEU. Ce ſont les eſſences qui exiſtent dans ſon *Intelligibilité*, ou leurs idées réaliſées & phiſiquement exécutées. C'eſt la loi de la nature établie par ſon Auteur. Les pepins d'une pomme renferment des pommes à l'indéfini; dans les reins du premier homme étoit pliée en petit toute ſa poſtérité.

Telle eſt la voye réguliere, naturelle, ordinaire de la propagation des eſpeces. Perdre ces germes, ou les déplacer, c'eſt en ſupprimer la deſtination, c'eſt les rendre abſolument inutiles. C'eſt donc pecher contre l'ordre établi. C'eſt violer la loi de la nature, & par conſequent la loi de DIEU enviſagé comme Créateur; c'eſt ne faire rien moins que d'accuſer le plan de DIEU, & anéantir en la quantité qu'on

le peut le syſteme de la Création.

Ce ſeroit, ſi quelque choſe dans l'univers pouvoit la contraindre, lier les mains à la Providence, qui dirige, mais qui dans les cas naturels, ſe cache, s'enveloppe, ſous le cours prévu & préordonné des cauſes ſecondes. C'eſt anéantir ce jeu admirable, & ſi bien dépeint par le Roi Prophete, de la formation des êtres qu'elle produit, à la ſuite de l'opération préalable & légitime de l'homme. Ainſi c'eſt tout brouiller, tout confondre, tout renverſer & tout détruire; afin qu'on voye combien le crime eſt exceſſif lorſqu'on s'éloigne des loix de la nature, qu'on franchit le ſillon qui lui eſt tracé.

Pſ. CXXIX v. 13. 14. 15. & 16.

Mais ici, quels êtres le coupable ſupprime! Des êtres deſtinés à une vie noble, élevée, ſpirituelle, à connoitre la main qui les a formé, à contempler ſes grandeurs, à la voir dans ſes œuvres magnifiques; une vie qui peut être ſi utile à la ſocieté, & qui après avoir rempli ſes fins ici bas, peut ſe développer pour l'infini, ſe reſumer en une vie plus durable, s'aller perdre en un bonheur éternel.

Je ſai, à la vérité, que rien ne peut perir

perir de ce qui eſt véritablement à DIEU; que ſi la malice des hommes le ſupprime, il ſait bien le retrouver d'une autre maniere; qu'il peut ſe former des enfans des êtres les plus vils; qu'il faut que le nombre des Elus ſe retrouve enfin, & que rien ne peut lui être ravi que ce qu'il veut bien abandonner, je le ſai; mais le crime n'en eſt pas moins crime pour celui qui le commet; mais je ſai auſſi que Dieu ne veut pas qu'on le tente, & qu'on lui faſſe faire l'eſſai d'une puiſſance immédiate pour ſe former des êtres, en outrepaſſant les voyes établies & miſes à la portée de l'homme. Qu'il veut, dans l'ordre naturel, que tout ce qu'il a marqué de ſon ſceau, ſoit premieremment amené à la vie, en la maniere ordinaire & accoutumée, afin qu'il n'y ait point de vuide dans les exiſtences & les phénomenes du préſent monde, que la ſuite du ſpectacle ſoit complette & le tableau entier. Il faut que tout ſoit lié, que tout ce qui eſt déterminé, paroiſſe à ſon tour, que la Cité de la terre ait ſa plénitude, & que l'édifice, pour devenir ſtable & s'élever enfin juſqu'aux cieux, ſoit Matth. III. 9.

d'abord posé sur sa vraye base, & ait premierement ici bas son fondement & son pied.

Le libertinage que je censure, auroit-il l'audace de m'objecter le célibat & les suppressions, occasionnées par cette cause? Dira-t-il, Quoi? Que l'effet est le même; qu'à cet égard il n'est pas plus criminel, que celui qui ne se marie point; que le dernier ne contribuant pas plus que lui à la propagation, il est coupable des mêmes meurtres. Qui, au premier coup d'œil, ne se souleveroit pas contre une telle comparaison? Cependant pour l'accabler, ayons la condescendance de convenir d'abord avec lui, car je ne veux pas me contredire; convenons, dis-je, si on veut, que le célibat, qui peut être un moyen si heureux d'arriver à la perfection chrêtienne, envisagé néanmoins dans l'ordre de la nature uniquement, est un état forcé & violent. Mais qui ignore que cet ordre inférieur relativement à un plus haut n'est qu'un desordre? Et que lorsqu'ils sont en conflict, il faut que le premier cede pour que le vrai ordre resul-

ſulte. Alors le mal n'eſt plus qu'apparent & le bien eſt réel.

——— *Sed immedicabile vulnus*
Enſe recidendum eſt, ne pars ſincera trahatur.
OVID. Métam. L. I.

L'homme ne tient pas ſeulement à la terre par ce qu'il y a en lui de corporel & d'animal; il ne tient pas ſeulement à la ſocieté par ſon être moral, mais encore & ſurtout, il tient à Dieu par ſa partie ſpirituelle; il n'eſt pas ſeulement deſtiné à vivre ici bas quelques inſtans, mais à vivre enfin éternellement dans le ciel.

Qu'un homme, (*a*) comme il eſt dit, ſoit *eunuque dès le ventre de ſa mere*, c'eſt à dire, qu'il naiſſe froid & indifferent, pourquoi ſe commanderoit-il un état, qui dès lors eſt forcé pour lui, & qui n'eſt ni de ſon gout, ni de devoir ſtricte? Aſſez d'autres y entreront; peu naiſſent avec ce cœur circoncis. La chute y a pourvû, & la cupidité qu'elle a enfantée. Matth. XIX.

(*a*) Quand je parle de l'homme, je l'entens collectivement, & j'y renferme les deux ſexes C'eſt à quoi il faut faire attention, dans preſque tout le traité.

Idem ibid. Qu'un homme, comme il eſt dit encore, *ſe faſſe eunuque pour le Royaume des cieux*, c'eſt à dire, dans le vrai ſens, qu'il mortifie la chair, ſes affections & ſes convoitiſes; que pour mieux gagner le ciel, il ſe dégage de la terre; que ſans ſupprimer les actes de vocation, par leſquels il peut être utile à la ſocieté, il ſe débaraſſe de ces liens que ſe mettent la plûpart des hommes; que comme l'aigle il prenne déja ſon eſſor; que pour ne pas s'amollir, il n'entre pas dans les routes de la moleſſe, quelque légitimes qu'elles paroiſſent, que pour attaquer juſques dans ſes ſources la cupidité, il retranche un uſage innocent, il eſt vrai, en lui même, mais qui peut ſi fort devenir abus, & la trop exciter & la trop nourir; qu'*il ote ainſi un membre, afin que le corps ne periſſe pas*; qu'il faſſe le tout en foi: par cette foi qui déclare & établit la vocation, purifie le motif, ſanctifie tout l'être; qu'il le faſſe par amour, pour avoir plus de facilités au recueillement, à la retraite, à la mortification des ſens, aux dénuemens, aux renoncemens, à ſe ſortir du domaine du monde, pour ſe ré-

Matth. V.

réünir plus vite & tant mieux à Dieu ſon principe & ſa fin; qu'il abandonne ainſi un état qui n'eſt pas le ſien, à ceux, à qui, par une vocation differente, la foi dit; *il n'eſt pas bon que vous ſoyez ſeul*, ou à ce troupeau qui ſe marie par brutalité. Quelle difference bon DIEU! Et quelle comparaiſon entre ces eunuques, & celui que dépeint l'auteur du livre de la Sageſſe, qui, tranchons le mot qu'il a conſacré, *fait de ſes mains le cas énorme*, & *penſe* ainſi *contre* DIEU des choſes criminelles. Quelle difference! Et quel eſt l'impudique qui oſat s'autoriſer de l'exemple de perſonnes qui conſervent la virginité du corps, pour établir la chaſteté de l'ame? Quelle diſtance, quelle contradiction dans les motifs! L'un libertin, lubrique, emporté, qui, comme on l'a vû, ſouille, corrompt, infecte tout ſon intérieur; l'autre qui par la mort journaliere des ſens amene le ſien à une pureté entiere. L'un qui par une luxure malicieuſe & abominable, perd, diſſipe, détruit; l'autre qui pour éviter toute apparence de luxure, ne fait que conſerver. L'un qui abuſe

Geneſeſ II. 18.

Sapience III. 14.

d'une maniere énorme, l'autre qui ſeulement n'uſe pas. Quelle diſtance entre ces deux hommes ! L'un agit par la foi, par un principe ſupérieur aux vues bornées de la nature ; l'autre qui ſe ſort de cette même nature, qui lui crie, mariez vous, & dont la lubricité n'indique que trop le beſoin qu'il avoit d'un tel remede. Je ſuis honteux d'avoir refuté ſi ſérieuſement une objection ſi miſerable, & qui ſeroit un nouveau crime de l'eſprit ajouté à celui du cœur. Mais ne perdons pas patience, & enlevons juſqu'aux apparences de la reſſource aux apologiſtes d'un tel libertinage.

On dira encore, que la nature ſupplée à ces pertes, & par une *force plaſtique*, repare bientôt les breches, que lui font ces infructueuſes impudicités ; qu'elles ne ſauroient nuire, vû l'abondance, & la ſubſtitution qu'elle y opere, en reproduiſant de nouveau, qu'ainſi ce n'eſt pas un meurtre &c.

Je laiſſe aux Phiſiciens & aux Medecins à montrer ce que la nature perd en effet par là, & les dérangemens affreux que ces actes occaſionnent dans l'œ-

l'œconomie animale. Dans le corps, la force, la vigueur éteintes bien plus encore que dans les excès de la luxure naturelle; l'inhabileté à la propagation qui s'établit en proportion avec la répétition de ces actes forcés & violens; c'eſt à eux de montrer, qu'en effet ſi la nature repare pour un tems, à la fin elle ne repare plus; que même dans le tems qu'elle repare, elle ne le fait qu'en déclinant & avec une ſorte de diminution; qui tire auſſi ſurement que lentement le coupable dans l'abime des maux, où vont ſe perdre ces actes; c'eſt à eux de montrer enfin, comment par là, ce qu'on peut appeller tout à la fois le principe, l'occaſion, le ſiege & la matiere de la génération, perd ſa quinteſſence, & ſi on oſe s'exprimer ainſi ſa louabilité, & ce qu'il a de propre à la grande fin: C'eſt à eux, dis-je, de prouver ces faits; & moi qui ne raiſonne ici qu'en moraliſte, je dois les ſuppoſer, & me borner à en tirer les conſequences.

Mais ſans entrer dans ces choſes qui ne ſont pas de mon reſſort, & qui ſeules ſuffiſent pour fondre cette

objection, je pourrois dire d'abord, que quelque liberale que ſoit la nature, à proprement parler, elle ne fait rien en vain; qu'elle eſt en effet très économe, & fait tout avec une épargne réelle, ſous une profuſion apparente; qu'il n'eſt rien, que ce qui doit être, ſi on le calcule dans la maſſe; qu'il faut conſerver tout ce qu'elle donne, parceque c'eſt de là que dépendent la ſanté, la vigueur, & la baze ſur laquelle la bonté de la conſtitution doit s'établir enfin.

Sed non ulla magis vires induſtria firmat,
Quam Venerem & cæci ſtimulos avertetere amoris.

VIRGIL. Georg.

Quand d'ailleurs cela ne ſeroit pas, quand il pourroit être vrai, qu'il y eut une richeſſe inutile; qui eſt ce qui en a indiqué la quantité préciſe pour qu'on n'excede point, qu'on n'anticipe point ſur ce qui eſt néceſſaire à un corps deſtiné à en produire d'autres? Et ſuppoſé ce ſuperflu, en certains tempérammens, la nature elle même ne s'en débaraſſe-t elle pas, par intervalles

les, ſans qu'il ſoit beſoin d'y cooperer criminellement. *Un abime appelle un autre abime*, & il n'y a rien de ſuperflu pour qui ne peche pas, par les excès de l'intemperance.

Il ne faut pas dire non plus, que ces actes puiſſent jamais être des beſoins. Ils ne naiſſent pas avec nous. Le prétendu ſuperflu vient de l'exercice du crime. L'habitude peut l'amener pour un tems, & c'eſt là ſimplement une exception, à ce que j'ai dit plus haut, & qui ne demeure pas moins vrai. On voit peu de ces tempéramens outrés, dans ceux qui conſervent leur innocence. Mais le crime ayant pris ſon cours, l'être prend auſſi ſon inflexion, & il peut arriver que la nature pendant un tems, repare avec profuſion, par un acte plus vengeur qu'on ne le croiroit, & par lequel elle colude avec la juſtice Divine. Vous avez voulu commencer, faire le premier pas, il eſt juſte alors que le combat vous devienne plus pénible, la lutte plus pénétrante, & que pour cela la nature parle avec plus d'empire. Que ſi vous ne voulez pas retirer votre pied avant que d'être abimé, & ſoutenir ce combat

bat déja difficile, peut-être qu'enſuite, au lieu de vous rien refuſer, ce qui ſeroit une grace que vous ne méritez plus, elle donnera à votre phréneſie toutes les forces qu'elle a voulu, elle vous en comblera, au delà, non de vos déſirs mais de votre attente. Vous avez voulu le crime, vous en aurez toutes les facilités & tout le pouvoir, pour qu'il recoive ſa premiere punition de lui même & de ſes excès. Mais quelle ſera l'iſſue? Il n'en eſt pas autrement dans la phiſique que dans le moral. La nature ne vous a pas tiré lentement, elle vous a ſervi, elle vous a laiſſé jouir, mais enfin elle fera un reſumé & vous précipitera d'un ſeul coup. C'eſt ainſi qu'après avoir mis
Pſ. 69. *iniquité ſur iniquité, & l'avoir bue comme l'eau*, il arrive à l'impie, ſelon ce
Pſ. 73. mot terrible de l'Ecriture, *j'ai tâché de connoitre cela, mais il m'a paru fort difficile, juſqu'à ce qu'entré dans les ſanctuaires du Dieu fort, j'aye contemplé la fin de telles gens. Tu les as mis en des lieux gliſſans, tu les as fait tomber dans des précipices. Et comment ont-ils ainſi été détruits en un moment? Comment ſont ils, défaillis & ont-ils été con-*

ſu-

ſumés d'épouvante? Ils ſont comme un ſonge au matin. Seigneur tu mettras en mépris leur reſſemblance, quand tu te reveilleras.

Mais je veux aller plus loin. Qu'on ſuppoſe des perſonnes nées avec cette grande force de tempéramment. Pourquoi leur ſeroit elle donnée, ſi ce n'eſt afin qu'elle leur tourne en épreuve, qu'elle donne lieu au combat, pour leur valoir, s'ils ſont fideles, le mérite de la victoire.

Tout ici bas, depuis le peché, eſt ſéduction pour nous. Tentations extérieures, tentations intérieures, mouvemens excités par les objets qui nous ſollicitent, ennemi au dehors, ennemi au dedans. C'eſt l'ordre de la juſtice Divine qui veut l'épreuve, afin qu'elle ſoit *une épée à deux tranchans*, que DIEU y démêle ceux qui ſont ſiens, que le timide & le lache ſoit rejetté, & que le victorieux gagne la couronne.

De quel œil en effet peut on penſer, qu'un DIEU, devant qui les Cieux, même les Cieux des Cieux ne ſont pas purs, & devant qui encore les Cherubins, les Seraphins & les intelligences les plus pures couvrent leur

leur face, éblouïs des rayons de ſa Sainteté, puiſſe voir ces abominations, & des proſtitutions ſi renverſées qu'elles font horreur, je ne dis pas à un Chrêtien, mais ſeulement à un homme qui n'a pas perdu tout inſtinct d'honnêteté?

De quelle importance n'eſt donc pas la victoire? Et qui le dira jamais aſſez? O précieuſe victoire! Ineſtimable prix de la chaſteté, qui vous connoîtra aſſez, qui vous déſirera aſſez, qui ſoupirera aſſez après la palme glorieuſe qui eſt au bout? O jeuneſſe, mieux mourir mille fois que de tomber! Mais on n'en meurt pas; mieux perdre la ſanté mille fois, mais on ne la perd pas; que ſi on la perdoit, ô trop heureuſe perte, ſi elle eſt occaſionnée par un tel motif! Et qui devroit héſiter un inſtant? Que s'il ſemble pendant quelque tems, dans une ou deux perſonnes ſur cent mille, que la continence dérange, il n'y a qu'à s'armer de courage & ne point craindre, laiſſer gronder le tempéramment, c'eſt ſi peu de tems, il va capituler & ſe rendre, il n'y a qu'à laiſſer paſſer ce petit orage, il ſe diſſipera de lui même. Accoutumée enfin à

la

la continence, la complexion ſe ramenera à l'ordre. L'habitude, on l'a dit, eſt une ſeconde nature. Pour qui veut bien ne pas ſe hâter & courir à ſa perte; pour qui veut bien prendre patience, la ſanté revient plus belle ſur les ailes de la chaſteté, & Jeſus-Chriſt donne le centuple déja dans ce monde à ceux qui quittent tout pour lui. Mais encore ces cas de dérangemens ſont ſi rares, qu'ils ne valent pas la peine d'être mis en ligne de compte. C'eſt l'ennemi avide de votre perte, chere jeuneſſe, qui par ces menſonges, par ces épouvantails, ces terreurs paniques; préſente le hameçon à votre cupidité. Repondez lui, que c'eſt dans les pratiques de la luxure que la ſanté ſe détruit quelquefois pour toujours.

Enfin n'eſt-ce pas ici le cas de tout hazarder, de tout perdre, de laiſſer ſa vie, s'il le falloit, & de s'enſevelir ſous un ſi beau triomphe? C'eſt là le langage de la foi; & la conduite de qui ne veut pas perir. *Qui voudra ſauver ſa vie la perdra, & qui la perdra pour l'amour de moi la gagnera.*

Rentrons maintenant dans la carriere dont ces objections m'ont tant écarté.

Voilà

Voilà donc l'énorme coupable tout à la fois du ſuicide & de l'infanticide. Je l'ai montré. Mais encore, qui pourroit ſupputer le nombre de ſes meurtres ? Qu'on imagine une perſonne qui par ces ſecrettes impudicités s'eſt rendue inhabile à la génération, combien d'êtres qu'on peut ſuppoſer ſupprimés !

Pour le ſentir, il n'y a qu'à ſavoir, qu'un homme ſeroit capable lui ſeul, de produire un nombre de ſes ſemblables, tels qu'enfin notre globe auroit peine à les contenir. C'eſt ce qui eſt arrivé à notre premier pere. Et qu'on ne m'accuſe pas ici de déclamation. Si la Juſtice Divine vouloit traiter le coupable en rigueur, elle pourroit le rendre reſponſable du meurtre non ſeulement des enfans dont il auroit été béni dans le mariage, mais de toute leur ſucceſſion à l'indefini. Que ſi également les hommes ne manquent pas ſur la terre, parceque la Providence ſait y pourvoir, cette abondance de ſang repoſeroit elle moins ſur la tête de l'énorme ? N'eſt ce pas là *les mains pleines de ſang*, dont parle le Prophete, & ces meurtriers qui *ſacrifient leurs enfans à Moloch*, & dans la *vallée de la tuerie*, appellée

appellée très bien la *vallée de la Gehenne*, pour montrer où ce crime va aboutir.

Que s'il peche ainſi directement contre DIEU, en violant la loi de la nature, & par conſequent la Majeſté de ſon Auteur; il n'y peche, comme on voit, pas moins, d'une maniere indirecte, en ſe mettant dans l'impoſſibilité de ſatisfaire aux loix ſociales.

Qu'un homme après avoir continué quelque tems ces pratiques ſourdes & ténèbreuſes, vienne à ſe marier. Qu'apportera t'il à cette petite ſocieté? Une vieilleſſe précoce & anticipée, un être uſé, un reſte d'homme, cadavre vivant, & demi mort dans la vie; voilà pour le corps. Une humeur aigre & chagrine, compagne inſeparable des maux qu'occaſionne la luxure & ſurtout l'énormité, & compagne encore non moins inſeparable de la ſituation de Tantale.... voila pour l'eſprit. Une épouſe abuſée qui croyoit s'unir à un homme & qui n'a épouſé qu'une ombre; ſa fidélité miſe à l'épreuve, ſi elle a du tempérament; privés tous les deux du légitime plaiſir de l'union conjugale.

Luctus & ultrices, poſuere cubilia curæ:
Pallen-

Pallenteſque habitant morbi, triſtiſque ſenectus,
Et metus & male ſuada fames, & turpis egeſtas.

ENEID. L. VI.

Mais ne donnons pas des leçons de volupté dans un écrit comme celui-ci. Nous ſavons trop avec quel exès, la cupidité viole la ſainteté de la couche nuptiale, & fait trop ſouvent d'une union qui devroit être toute pure, une occaſion d'impudicité & de libertinage. Nous ſavons que tout plaiſir, quelque légitime qu'il ſoit en lui même, devient criminel, pour être ou exceſſif, ou trop répété, ou trop gouté, ou lorſque le cœur s'y livre ſans frein. Nous ſavons d'après l'Apotre, qu'on doit *uſer* & non *jouïr*, que *ceux qui ont une épouſe doivent être comme n'en ayant point*, ſans néanmoins ſe ſeparer l'un de l'autre; ce qui montre à quelle modération on eſt appellé dans les circonſtances de l'homme animal; nous le ſavons; cependant, avec ce correctif, nous pouvons ajouter, que contenue dans ſes bornes, il eſt une douceur légitime dans l'union conjugale, autoriſée même de

DIEU

DIEU qui en eſt l'auteur. & que l'enorme ſe prive de cette délicieuſe ſituation, ſi bien dépeinte par le plus ſage des Rois. Prov. V. 13-19.

Et non ſeulement il en eſt privé, mais encore il en prive une épouſe innocente, rend inutile ſa fécondité, la condamne à une ſtérilité, qui n'étoit pas ſa deſtination (*a*), ſupprime & anéantit l'une des plus douces eſperances de l'homme, celle de reproduire ſon être & de revivre en autrui; perd les plaiſirs d'une poſtérité qui fait toute la joye des époux, & par une fureur inſenſée, a vendu ſon droit & abandonné cette excellente benediction, promiſe à celui qui craint Dieu & marche dans ſes voyes. Pſeaume 128.

Que s'il a des enfans, quelle poſtérité? Une race de proſtitution participante par ſes états originels, des énormités de ſon pere ou de ſa mere; race batarde & adultere en naiſſant, parcequ'elle procede d'une race impure; que la nature de la ſeve fait celle des branches,

(*a*) Diſons en de même du ſexe criminel, à qui on peut appliquer ces formidables paroles du Prophete. Donne leur un ſein ſujet à avorter & des mammelles taries. Oſee. IX. v. 14.

Ezechiel XVI. 3. ches, selon ce qui est dit, *Ton pere étoit Amorrhéen & ta mere Héthienne* ou bien des enfans qui participeront au tempérament débile & usé de leurs parens, qui ne naîtront peut être que pour essuyer les infirmités & les douleurs d'une complexion délicate & manquée.

Infantumque animæ flentes -----
Quos dulcis vitæ exsortes, & ab ubere raptos,
Abstulit atra dies, & funere mersit acerbo.

VIRGIL.

C'est ainsi qu'ils privent la societé, ou de citoyens, ou d'hommes heureusement nés. Car on ne sait pas à quel point le crime fait le crime, & combien les vices des peres propagent des enfans vicieux, selon la menace de la loi. Et voilà comment, sans m'étendre d'avantage, l'énorme péche tout à la fois contre DIEU, contre la Societé & contre lui même, seulement à l'envisager selon l'ordre de la nature. Car on verra bientôt le même objet considéré sous un point de vue plus sérieux encore. Terminons

nons ce chapitre par ces graves paroles du livre de la Sageſſe, qui s'y appliquent entierement.

Ceux qui mépriſent la ſageſſe & la diſcipline ſont malheureux, leur eſpérance eſt vaine, & leurs œuvres ſont inutiles; leurs femmes ſont folles, & leurs enfans mauvais, leur lignée eſt maudite, & c'eſt pourquoi bienheureuſe eſt celle qui ne s'eſt point ſouillée, & n'a point connu le lit criminel; elle aura du fruit au tems de la viſitation des ames. Et l'eunuque qui n'a point fait de cas énorme par ſes mains, & n'a point penſé contre DIEU, *des choſes criminelles; certainement la grace exquiſe de la foi, & une condition déſirable au temple du Seigneur lui ſera donnée; car le fruit des bons travaux eſt plein de bonne renommée, & la racine de la ſageſſe ne ſeche jamais. Mais les enfans des adulteres demeureront imparfaits, & la ſemence du lit inique ſera exterminée; de ſorte que, quand ils ſeroient de longue vie, néanmoins ils ſeront eſtimés comme rien, & leur derniere vieilleſſe ſera ſans honneur; & s'ils meurent plûtôt, ils n'auront ni eſperance, ni conſolation au* Sapience III. 11-19.

jour

jour de l'examen ; car la fin de la génération injuſte eſt horrible.

CHAPITRE V.

Turpitude de ces actes. L'énorme cité au tribunal de la Brute.

QUE ſi, ſous le point de vue philoſophique, ſous lequel j'ai juſqu'ici enviſagé ce crime, il manquoit encore un motif, je le trouve dans la dégoutante turpitude de ſes actes.

L'homme doit ſe reſpecter lui même. Une créature ſi noble, ſi élevée, ne doit rien faire qui l'aviliſſe, qui la dégrade. C'eſt là une vérité, claire par elle même. Les Payens l'ont reconnue. Socrate, Platon, parlent beaucoup du beau, de l'honnête, de ce qui eſt vertueux, & ils le font conſiſter à ne rien faire qui puiſſe déroger à l'excellence de notre nature.

Un homme religieux ne fait rien qu'il ne puiſſe avouer devant DIEU, le témoin de ſes actions & ſon juge. Un honnête homme, un homme moral, ou un homme qui a le vrai honneur, ne fait rien dans

dans le secret, qu'il ne puisse avouer devant toute la terre.

Il est en effet un vrai honneur, qui n'est autre que la vertu elle même; qui va à écarter tous les vices, parcequ'il agit toujours selon la loi de la nature, qui consiste à ne faire usage de nos facultés, que conformément à leur destination, & à les ramener constamment à leur noblesse primitive, à leur grandeur originale.

Ce n'est pas là ce que le *monde perdu* appelle *honneur*; ce faux honneur avec lequel il fait marcher de front & tant d'opinions monstrueuses & tant de vices. Cet honneur qui souvent permet les crimes les plus affreux; que dis je! qui va même dans son aveuglement jusqu'à leur dresser des autels, sur les ruines, je ne dis pas des vertus Chrêtiennes, mais simplement de l'humanité & des vertus naturelles; qui apotheose la molesse, la vie des sens, la luxure, la hauteur, les ressentimens, qui pallie les haines, la vengeance, les meurtres....

Le croiroit-on que cet honneur qui permet tant de choses odieuses, n'a pas encore osé entreprendre l'apologie

du crime que nous censurons. Et quelle peut en être la raison? Si ce n'est que les crimes qu'il se permet ont leur source dans la simple corruption de la nature, & que cette corruption est en même tems sur l'esprit un voile épais, qui en dérobe la noirceur; mais qu'ici c'est un crime si déreglé, si peu naturel, si extraordinaire, qu'il étonne la corruption elle même, & annonce un libertinage tellement qualifié & un tel renversement, qu'on n'ose ni en entreprendre la défense, ni se l'avouer à soi même.

Il faut remarquer en effet, que de tous les vices & de tous les crimes, soit intérieurs, soit consommés au dehors, dont l'homme peut se rendre coupable, & sur lesquels son esprit séduit courbe la regle, il n'en est aucun dont vous ne trouviez l'image & l'exemple dans les brutes, si vous en exceptez les seuls crimes antiphisiques. Et pour le dire en passant, c'est sans doute par cette raison, que l'Ecriture qualifie l'homme pecheur du titre *d'homme animal.* C'est ainsi que vous retrouverez dans le lion & les autres animaux féroces, la colere; dans le

le cheval & le coq, l'orgueil; dans le ſerpent, la duplicité; dans le chien, la honte des luxures; & ainſi des autres.

Mais pour les crimes antiphiſiques, ils étoient reſervés à l'homme. La brute ſuit invariablement l'inſtinct & la pente de la nature. Elle eſt même à cet égard, dans les dernieres préciſions de la regle. Vous ne verrez en elle aucun de ces actes, même naturels, lorſqu'ils ſont ſuperflus & inutiles à la fin, que les rafinemens de la volupté ſuggerent à l'homme. Et tandis que tous les êtres de l'univers rempliſſent leur deſtination; tandis que les animaux ſont à leur place, qu'ils exécutent le but de leur création & l'exécutent uniquement; tandis que dans l'échelle des êtres, tout eſt dans l'ordre, l'homme, ce Roi du monde, le ſeul intelligent, le ſeul orné d'un eſprit & d'une raiſon, le ſeul appellé à connoitre DIEU & à reſpecter ſes ordres, le ſeul qui puiſſe porter ſes regards vers le ciel,

Pronaque cum ſpectent animalia cætera terram,
Os homini ſublime dedit, cœlumque videre
Juſſit,

Jussit, & erectos ad sidera tollere vultus.
OVID. Metam. L. I.

Le seul qui soit formé à l'image de son Createur, le seul qui puisse connoitre ses devoirs, voir sa félicité resulter de leur pratique, son malheur de leur infraction; le seul qui puisse voir les fins & les liaisons des choses, le seul qui puisse comtempler l'amour immense que son Maître lui montre, & sentir à chaque instant cette main libérale qui le comble de ses bienfaits; le seul enfin orné des facultés les plus nobles, élevé par sa nature à une gloire & à une grandeur infiniment supérieure à tout ce qu'il y a de grand, dans le reste de l'univers. Cet être si élevé est le seul capable des bassesses les plus honteuses, des écarts les plus bizarres, des travers les plus odieux, & des plus affreuses brutalités.

Mais que dis-je, brutalités. Non je m'abuse, & ici, il faudroit un terme nouveau, pour exprimer des actes si renversés, qu'on ne peut plus en trouver l'image dans la nature, & qui mettent un être si grand, plus bas mille fois, que le plus infame de tous les animaux.

O misere ! O fureur de la cupidité ! O frénesie de la passion ! C'est là un étonnement pour tout esprit en qui il reste de la rectitude, que l'habitude d'y penser ne sauroit diminuer. O Cieux ! O Terre ! Soyez étonnés & rebroussez d'horreur à de tels spectacles. O perdue jeunesse ! Faudra-t-il que pour te confondre au grand & terrible jour, il suffise d'appeller la brute & tout ce qu'il y a de plus vil pour servir de témoin contre toi, & que toute la turpitude de la comparaison demeure sur ta tête criminelle.

Achevons ce chapitre par un mot effrayant, pour qui voudra l'entendre. Puisqu'on ne peut plus trouver un tel crime dans la nature, il est juste de toute justice, qu'une personne dont les homicides mains . . . . . qui continue dans ces abominations autant & aussi loin que ses forces le lui permettent, & qui meurt sans avoir fait une *pénitence éprouvée*, & proportionnée à la grandeur du forfait; il est clair qu'elle ne peut plus trouver sa punition dans les consécutions de la nature, & les maux qui sont les suites du crime; mais que de tels déréglemens doivent aller

ſe perdre dans l'enfer, qui eſt leur place. Mais encore, dans quel enfer? Ecoutons Phedre ſuppoſée coupable d'un crime non moins horrible.

Contrainte d'avouer tant de forfaits divers,
Et des crimes peut-être inconnus aux enfers.
Que diras tu, mon pere à ce ſpectacle horrible?
Je crois voir de ta main tomber l'urne terrible,
Je crois te voir, cherchant un ſupplice nouveau,
Toi même de ton ſang devenir le bourreau.
Pardonne &c.

RACINE. Phedre.

CHAPITRE VI.

Du crime d'Onan, & des crimes relatifs.

JUſqu'ici je n'ai enviſagé le crime que j'attaque, que ſous le point de vue ſimplement philoſophique. Je n'ai preſque rien dit qu'un Payen n'eut pu dire,

dire, & à l'exception de quelques paſſages de l'Ecriture, rapportés bien plus pour donner de la force au diſcours, que pour prouver, qu'on ne put dire à un Payen. J'ai parlé à l'homme & à la raiſon; je veux deſormais parler au Chrêtien, & quelque triſte que ſoit cette carriere, conſiderer plongée dans ce crime, une ame conſacrée à Jeſus-Chriſt par la grace du batême. Voyons le donc, dans ſon contraſte infini avec les devoirs du Chriſtianiſme, & pour nous y accoutumer par degrés, commençons par les crimes voiſins. En voici un rapporté dans l'Ecriture pour notre inſtruction.

Sous la Loi, un époux mourant, ſon frere devoit ſuſciter poſtérité à ſa veuve. Her, frere ainé d'Onan, meurt & laiſſe dans la viduité Tamar ſon épouſe. Juda leur pere, veut la donner à Onan, ſelon l'uſage; mais *Onan ſachant*, dit l'Ecriture, *que les enfans ne ſeroient pas à lui, ſe ſouilloit toujours, avant que de venir vers la femme de ſon frere, afin qu'il ne donnat pas des enfans à ſon frere.* Deuteron. xxv. 5. & Matth. xx. 28.

On voit par là que l'acte étoit le même,

même, & les ſuites les mêmes, que dans la luxure artificielle, ſeulement le motif étoit different. Même énormité, mêmes meurtres, même reſultat. Il ſupprime la bénédiction qui eſt dans ſes reins. Il tue ſes enfans, & les enfans de ſes enfans.... Mais le principe n'en étoit pas la lubricité du cœur & le libertinage des ſens. Il étoit à portée de ſe ſatisfaire ſelon la regle, mais le vice de ſon eſprit l'en empêche. Il ſe coëffe de cette marotte, de ne pas produire une poſtérité qui ne ſera pas à lui, & par là, il devient l'infracteur de la Loi. Je ne ſaurois décider, lequel des deux crimes eſt le plus grand, celui de cet homme, ou celui dont je traite; & il ſeroit difficile de le faire, parceque chacun d'eux a ſon coté plus noir que l'autre. Mais ſans analyſer avec une préciſion qui échapperoit, pour être pouſſée trop loin, indiquons d'abord les crimes rélatifs à la ſimple intention d'Onan, avant que de parler de ceux qui l'exécutent comme lui.

Il ne faut pas s'y méprendre, ce crime peut ſe conſommer ſimplement dans le cœur. Une perſonne engagée dans

dans un commerce criminel, & qui après l'acte que la cupidité, plus forte encore que la crainte des suites, aura amené à sa plénitude, cette personne est *dans l'intention*, coupable du crime d'Onan, si elle souhaite que son acte ne produise pas le fruit, ou même si elle se rejouit de l'infructuosité, lorsque le tems l'a vérifiée. On y est coupable en des proportions fort inégales, selon le degré de l'intention, & la tortuosité des vues de l'esprit & d'un cœur dont les replis sont insondables.

Il en est de même des époux, qui, après avoir joui selon les droits du mariage, sont charmés pourtant de l'inutilité. Cela annonce à peu près les mêmes vices dans le cœur, que ceux dont je parlerai bientôt. Meurtriers d'intention, & tout à la fois brutaux.

Je n'ai pas le courage de parler de ceux qui employent des poisons, ou des simples provoquants, pour contreminer l'effet. Heureusement cela ne tient à mon sujet que par un rapport fort éloigné. Il n'y a plus d'expression pour rendre un tel crime, ou plûtôt pour disséquer ce tissu de tous les cri-

mes. Ce ſera l'affaire de l'exécuteur de la Juſtice Divine.

Mais avant que d'en venir aux vrais ſinges d'Onan, qui non ſeulement l'imitent de tout point, mais même le ſurpaſſent de beaucoup, & le laiſſent, en crime, bien loin d'eux. Voici la deſtinée du chef de cette bande.

Idem ibid. *Et ce qu'il faiſoit deplut à l'Eternel, c'eſt pourquoi il le fit mourir.*

Ainſi la peine capitale eſt décernée de DIEU ſur ce crime; & on peut très bien appliquer à ce cas, dans un ſens non moins propre que celui qui ſe préſente d'abord, la menace de la Loi, *celui qui aura repandu le ſang de l'homme dans l'homme, ſon ſang ſera repandu.* Geneſe IX. 6.

Mais il faut encore remarquer, que l'hiſtoire du crime & de la punition d'Onan, n'eſt pas ſeulement une realité, mais en même tems une figure; *figure*, dit l'Apotre, *pour notre inſtruction.* Romains XV. 4. Tout ce qui arrivoit aux Juifs litteralement, eſt une figure, pour l'économie Chrêtienne, de ce qui doit y arriver ſpirituellement; je dis ici un grand mot; *Qui poterit capere, capiat.* Un crime par exemple, puni de mort corporelle-

porellement & temporellement chez les Juifs, désigne la mort de l'ame pour le Criminel qui tombe dans le même crime, & ainsi du reste. Ce qui se passoit sous la Loi, en bénédictions ou malédictions temporelles, vient pour nous se resumer en bénédictions ou malédictions spirituelles.

Comment donc l'énorme éviteroit-il le supplice de la géhenne.

Mais l'éviteriez vous, & n'auriez vous pas aussi votre mot en passant, Onans nouveaux, plus coupables encore que lui sans doute? Vous, qui sans vouloir perdre le plaisir..... détournez la destination..... Hommes dont le corps n'est pas moins brutal, & le cœur pas moins déreglé, que l'esprit est *systematique*; hommes charnellement prudens, dont l'intention est, *que leurs Maisons demeurent à toujours*, dit le Prophete, *que leur habitation soit d'âge en âge, & qui aiment à appeller leurs terres de leur nom*; qui se jouants de la vie & de l'existence de enfans qui leur étoient naturellement destinés, en mesurent le nombre sur des vues de cupidité, d'agrandissement, de fortune, & n'en veulent que ce qu'il en

Pseaume XLIX. 12.

faut préciſément à une ambition démeſurée & homicide. Hommes perdus qui ne retranchent aucun acte pour mortifier le corps, mais qui en ſupprimant ce qui, en multipliant les ſucceſſeurs, partageroit une ſucceſſion, qu'on veut conſerver toute entiere, pour donner plus de luſtre à ſon nom.

Qu'un époux, ſelon le précepte de l'Apotre, *ſe prive un tems* d'une épouſe, *afin de vaquer au jeune & à la priere*, il eſt dans la regle; qu'un époux retranche l'excès, & commande à l'eſſor du tempéramment, il eſt dans la regle; qu'un pere & une mere indigens & chargés d'enfans, à l'entretien deſquels leur travail & leur induſtrie ont peine à fournir, ſe privent deſormais l'un de l'autre, non par défiance des reſſources de la Providence, mais au fond pour n'être pas inévitablement à charge à la ſocieté & à la charité, par une poſtérité plus nombreuſe encore, ils ſont dans la regle peut être (*a*). Et il me paroit, qu'il vaut bien mieux les retranchemens faits par de tels principes, que de continuer par pure brutalité

1. Corint. VII. 5.

(*a*) Et encore je ne dis ceci qu'avec un grande défiance de mes lumieres.

talité à produire des individus, pour qui la vie, onéreuſe & à eux mêmes & aux autres ſeroit à peine un bienfait.

Mais que des perſonnes opulentes, riches ou aiſées, ſans intention de ſoumettre la chair, veuillent ſans vouloir..... C'eſt là un crime qui étoit reſervé à nos tems. Orgueil, luxure, infamie, brutalité, meurtre, ambition, luxe, mondanité qui n'a d'autres bornes que l'infini, avarice, défiance de la providence. Voilà les crimes qui font l'affreux compoſé de ce crime; il ſemble mener à la file le cortege de tous les autres.

O que de tels calculateurs mériteroient bien que DIEU vint frapper cet enfant unique, qu'ils veulent élever à une ſi prodigieuſe fortune, & ſouffler ſur des arrangemens ſi criminels! Auſſi cela arrive-t-il quelquefois, & le crime du pere appelle l'ange de la mort, ſur l'enfant foudroyé d'un coup inattendu.

Que ſi cela n'arrive pas toujours, c'eſt ſans doute afin que ce crime reçoive ſa premiere punition, dans la ſuite & l'exécution de ceux, dont il eſt la ſource. Que cet enfant & les

enfans

enfans de ſes enfans puiſſent ſe livrer à l'orgueil, au luxe, au monde que leur pere a aimé, & qu'ils aimeront eux mêmes; qu'ils ſoient comblés du pouvoir, de la facilité que donnent les richeſſes, à ſuivre les paſſions ſans retenue & ſans frein,

——— *Opes irritamenta dolorum.*
OVID.

DIEU laiſſe le ſuccès à ſes vues, afin qu'il reçoive ici bas *la recompenſe de ſon injuſtice*, & pour amener enfin dans une autre économie une vengeance plus terrible. Il comble ſes déſirs, comme les Romains l'ont été de cette gloire qu'ils ont cherchée avec tant de fureur. Mais nous, nous diſons avec Job. *Ne ſais tu pas que de tout tems, & depuis que Dieu a mis l'homme ſur la terre, le triomphe des mécbans eſt de peu de durée, & que la joye de l'impie n'eſt que pour un moment, quand ſa hauteur monteroit juſqu'aux cieux, & que ſa tête atteindroit juſqu'aux nues. Il a englouti les richeſſes, mais il les vomira, & le Dieu fort le jettera hors de ſon ventre.*

Job. XX. 4.5.6.15.

Que

Que deviendront alors, repondez
Grands du monde,
Que deviendront ces biens où votre
eſpoir ſe fonde,
Et dont vous étalez l'orgueilleuſe moiſ-
ſon ?
Sujets, amis, parens, tout devien-
dra ſterile ;
Et dans ce jour fatal l'homme à l'hom-
me inutile
Ne payra point à Dieu le prix de ſa
rançon.

**
*

Vous avez vu tomber les plus illuſtres
têtes,
Et vous pourriez encore inſenſés que
vous êtes
Ignorer le tribut que l'on doit à la
mort !
- - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - - - - - - - -

**
*

D'avides étrangers tranſportés d'alle-
greſſe,
Engloutiſſent déja toute cette richeſſe,

Ces

Ces terres, ces palais de vos noms ennoblis.
Et que vous reſte-t-il en ces momens ſuprêmes ?
Un ſepulchre funebre où vos noms, ou vous mêmes,
Dans l'eternelle nuit ſerez enſevelis.

CHAPITRE VII.

Des ſouillures de la nuit. Théorie des ſonges.

Leur origine. Diſcution philoſophique.

CE n'eſt donc pas uniquement, comme on a vû, l'acte de la main, qui peut rendre coupable du crime que je cenſure. Ce n'eſt pas lui qui en fait l'eſſence. Les attouchemens voluptueux, tout ce qui va le moins du monde à exciter des ſenſations impures, tout ce qui appelle la volupté, tout ce qui lui prete des armes ſur le corps, tout ce qui occaſionne ou facilite ſon exécution ou ſon jeu; voilà tout autant de rameaux de cette impure racine. Qui eſt-ce qui pourroit dire tous les chemins

chemins qui conduiſent à cette ſouillure, & la diverſité des petits actes qui en peuvent être l'origine? Je n'en parlerai pas d'avantage; on m'entend trop, pour qu'il en ſoit beſoin. Mais il eſt une circonſtance du même crime, dont je veux traiter dans le détail. La matiere eſt auſſi curieuſe qu'utile. Elle n'a peut être pas été bien approfondie. J'en donnerai la théorie.

Ce qui n'eſt pas l'action de celui qui veille peut être la paſſion de celui qui dort. Et ce qui s'exécute en ſonge, peut ne pas devenir moins une *œuvre infructueuſe des ténebres* très criminelle. Quoique le corps ſoit paſſif même dans l'exécution, ce peut être un crime très réel de toutes les facultés de l'ame, qui au fond ſont les ſeuls principes de tout crime, puiſque le corps ne fait qu'obéir à leurs appetits.

On a vu au Chapitre 3e. la ſouillure que ces actes impurs, par une reciprocité digne d'eux, renvoyent dans l'intérieur d'où ils ſont ſortis. Appliquons cette théorie à ces ſonges, dépeints dans le trop libre Horace, dans un de ces pernicieux endroits, qui ont fait dire

dire à *Quintilien*, *Horatium in pluribus nolim interpretari.*

—— —— —— Tum immundo ſomnia viſu
Nocturnam veſtem maculant —— ——

Pour en comprendre le crime, il n'y a qu'à en creuſer l'origine. Il eſt au moins deux ſources génerales des ſonges. Il en eſt deux des ſonges laſcifs. 1°. Les penſées, les images, les ſenſations admiſes dans les tems de la veille. 2°. La fécondité de l'ame qui les reproduit, j'en ajouterois bien une troiſieme, un médiateur qui éveille cette fécondité, mais cela m'engageroit dans une diſcuſſion trop délicate & trop profonde pour un traité tel que celui-ci.

Premiere ſource. Il n'eſt peut être aucun acte de l'ame, quelque imperceptible qu'il ſoit, qu'on puiſſe appeller indifferent. Ce que les hommes ſenſuels & groſſiers prennent pour tel, eſt ſouvent un peché, ou peut être le germe d'un peché & la préparation d'une chute conſiderable. Rien ne paſſe ni ne ſe perd ſoit le bien, ſoit le mal.

Un coup d'œil jetté dans la veille & ſuivi du regard porte l'image au foyer de

de la convoitiſe. Le feu s'allume & la ſouillure originelle ſe développe. Pour peu qu'on l'attiſe & qu'on l'entretienne, la cupidité fait tout le tour de l'intérieur. C'eſt comme des cordes à l'uniſſon, un retentiſſement ſubtil; c'eſt une oſcillation de toutes les puiſſances de l'ame;

——— *Corripuit tremulis altaria flammis.*
VIRGIL. Eclog. VIII.

Comme le ſon & ſurtout la lumiere parcourent l'eſpace avec une rapidité étonnante, tel, & plus rapide mille fois, eſt le tour que fait dans l'intérieur la laſciveté d'un regard.

Mais conſiderez, je vous prie, toute la ſuite.

La cupidité laiſſe des marques, & comme un inſecte venimeux, imprime par tout où elle a paſſé des traces de ſon aiguillon & de ſa piquure.

Ainſi, non ſeulement tout boit à la coupe. Sens, cœur, eſprit, imagination, mémoire, la raiſon même, qui inſenſiblement familiariſée avec le groſſier, déraiſonne avec eux, juſqu'à ce qu'enfin elle ne ſoit plus qu'une moitié,

tié, ou un quart de raiſon, & que l'imagination faſſe le complement du tout & acheve l'être ſpirituel; ainſi non ſeulement tout y prend ſa part, mais encore fait pour l'avenir ſon magazin de ce qu'il a reçu; non ſeulemens ils s'ouvrent à l'attrait & goutent dans l'inſtant, mais comme on imprime ſur une toile des couleurs qui n'y étoient pas, l'acte retentiſſant de cupidité vient en paſſant jetter *ſes œufs de baſilic*, en attente de la couvée, & mettre ſur tous ces fonds, moins impurs auparavant, une teinture de lubricité, qui ſe lie, ſe broye, s'incorpore avec eux, pour ne plus faire qu'un tout bien uni & ſerré.

Telle eſt la matiere, & le magazin des ſonges laſcifs, ce que l'ame a admis autrefois, en quelque tems de la veille que ce ſoit.

Deuxieme ſource. La fécondité de l'ame.

La phiſique nous apprend tout le moral. Que ceux qui ſavent ſaiſir les analogies, avec la dextérité d'écarter ce qu'il faut, peuvent s'éclairer! Comme le bœuf rumine juſqu'au plus petit brin, ce qu'il a mangé; il faut que tous

tous ces actes volontaires de l'ame se ruminent ; ils reviennent tôt ou tard, afin que portés en pénitence, ils soyent convertis, ou qu'ils occasionnent une chute.

Quelqu'un, dit le Sage, *pourroit-il prendre du feu dans son sein, sans que ses habits brulent ? Quelqu'un marcheroit-il sur la braise, sans que ses pieds en soyent brulés ?* C'est en vain que l'ame adultere, après s'être repue de regards, de henniſſemens, de désirs, les oublie pour le coup ; c'est en vain que, comme *la femme débauchée qui mange & puis s'essuye la bouche*, elle dit, *je n'ai point commis d'iniquité.* Elle croit que ce qu'elle a oublié est détruit, mais son iniquité demeure. Elle n'est qu'ensevelie, & il faut que toutes ces œuvres intérieures ressuscitent & revivent ; *car les iniquités du mechant l'attraperont, & il sera retenu par les cordes même de son peché.*

Prov. XVII. 27, 28.

Prov. XXX. 20.

Voyons par quel moyen cela se peut faire dans les songes.

Les Philosophes savent que notre ame est *tectonique*, c'est à dire, que féconde en son fond, lorsqu'une fois les objets du dehors ont éveillé, ou mis

mis en jeu, ou occasionné (*a*) sa fécondité, elle vient ensuite à enfanter par elle même, à s'exercer indépendamment.

L'esprit (*b*) a sa suite d'idées, l'ame (*c*) sa suite d'images & même sa suite de sensations. Mais ils enfantent chacun dans son district, d'une maniere relative à ce qu'ils ont reçu auparavant, harmonisante avec l'antecedent, c'est leur point de vue. L'imagination, lors même qu'elle feint, ne peut former ses images que des parties prises dans les êtres, qui ont eu frappé les sens. Seulement elle les varie, elle les combine pour faire des Tous ideaux, des êtres de raison, de parties qui existent dans l'univers. Ainsi l'esprit & l'ame, combinent & représentent, dans leur tectonicité, ce qu'ils ont admis auparavant.

Par cette faculté, ils est des songes même dans la veille. Une suite d'imaginations

(*a*) Quelque sisteme de philosophie qu'on embrasse à cet égard, il n'importe ni à mon but ni à ma matiere. Elle en est indépendante

(*b*) L'intelligence.

(*c*) Sensitive.

ginations lascives, par exemple, les distractions dans la priere sont des reminiscences de ce genre, des retours de pensées inutiles ou profanes admises autrefois. C'est un jugement tout naturel de DIEU, qui permet, que l'ame qui s'y est livrée volontairement, qui s'est librement éloignée de lui, soit empêchée de s'en rapprocher quand elle le veut, & qu'elle ne le puisse que péniblement. Ici revient le passage, *Elle est retenue par les cordes même de son peché.*

Il en est de même des méditations pures de l'esprit, que les images grossieres viennent déranger & brouiller; tout cela tient à ce genre; ce sont des reminiscences. *La vision des songes*, dit l'auteur de l'Ecclesiastique, *est comme une chose qui se rapporte à une autre, comme la ressemblance d'un visage qui est vis à vis d'un visage.* Eccles. XXXIV. 3.

J'indiquerois bien une troisieme source des songes. Je montrerois bien que dans les songes il est besoin d'un médiateur, d'un être subtil, pénetrant, qui y préside, qui les commence, sans quoi la fécondité de l'ame ne pourroit peut être point être eveillée; & que dans les songes lascifs c'est

c'eſt ordinairement l'ennemi. Je ferois bien cette diſcution, ſi elle n'étoit trop délicate & trop profonde pour un traité tel que celui-ci ; d'ailleurs elle eſt inutile à mon but, & je n'ai pas beſoin de cette idée pour montrer la coulpe de ces ſonges.

Cependant toute l'Ecriture n'a qu'une voix pour cette vérité ; elle propoſe deux domaines, deux empires qui regiſſent l'univers, l'un bon, l'autre mauvais, tous deux inviſibles, bons Anges, mauvais Anges ; Miniſtres du très Haut, ou émiſſaires de l'ennemi. Voilà les Intelligences qui gouvernent, qui s'inſinuent dans les cœurs, ſelon que la volonté s'eſt miſe ſous l'un de ces domaines, ou ſelon que la grace a tiré de l'inférieur ceux qui lui ont été dociles, ou qu'elle y laiſſe les obſtinés. Ce ſont les deux Cités inviſibles ; l'une préſide à l'innocence, l'autre collude avec le peché. Qui que vous ſoyez qui liſez ceci, vous êtes plus ou moins ſujets de l'un de ces deux empires.

Dans le tems du ſommeil, comme dans celui de la veille *l'ennemi rode comme un lion* rugiſſant cherchant qui il pourra dévorer, & agit avec efficace ſur les enfans de rebellion. Ainſi

Epheſ. VI. 12. Pſ. 91. & alibi.

Ainſi comme l'Ecriture ſuppoſe par tout cette idée, je la ſuppoſerai auſſi, plûtôt par reſpect pour elle & pour la vérité, que pour l'utilité dont elle pourroit être à mon deſſein. Car tout ce que je dirai en ſeroit bien indépendant, cependant elle lui donnera plus de force.

Cœurs ſenſuels, ne croyez donc pas que vous n'ayez à vous défendre que de votre cœur lui même. Dans le ſommeil ſon venin ſe repoſe avec tout votre être: auſſi n'eſt ce point alors, *contre la chair & le ſang*, que vous auriez à combattre, vous qui ne combattez jamais. Mais voici l'armée inviſible que vos œuvres ont appellée & qui eſt rangée contre vous. O DIEU, quelle armée! & tu dors ame impure! *Le Prince de la puiſſance de l'air*, *les principautés*, *les puiſſances*, *les Seigneurs du monde* inviſible, mauvais, *les gouverneurs des ténebres du ſiecle*, *les malices ſpirituelles*. La voilà cette legion toujours prete à faire breche. Le voilà *ce chaſſeur qui tend le filet*, *& avec lui la mortalité malheureuſe*, qui vient commencer le combat & préluder à l'infamie de vos jeux. Tandis que vous dor-

Epheſ. VI. 12.

Idem ibid.

Pſ. 91. 3.

mez cœurs laſcifs, il ne dort pas, mais il s'ennuye du repos de vos crimes. Après que vous avez voulu veiller avec lui, il veut lui à ſon tour que vous ſongiez avec lui. Après que vous avez bien voulu le ſervir librement, il vous fera le ſervir en eſclave. Il veille ce *lion qui cherche à vous dévorer*, & il n'a beſoin que de rugir. Son rugiſſement appelle, invite tous les animaux du dedans. Il éveille tous ces pourceaux, que vous avez tant nourri, que vous avez tant admis dans votre cœur, pour leur faire dans cet inſtant ruminer toutes leurs gouſſes.

Que votre corruption ne s'autoriſe donc pas de cette théorie, pour éluder le malheur de votre ſonge. Qu'elle ne diſe pas, ſi c'eſt peut être l'ennemi qui l'excite, en quoi ſerai-je donc coupable? Moi paſſif, moi qui repoſe dans les bras de la ſécurité, qui ne m'apperçois point de ce qui ſe paſſe autour de moi, pourquoi me ſeroit imputé ce qu'il n'eſt en ma puiſſance ni de prévoir, ni de prevenir?

Vous l'avez pu & prévoir & prévenir. Vous l'avez vu que l'ennemi ne peut avoir accès en vous, qu'autant

que

que par les laſcivetés admiſes autrefois dans la veille, vous lui en avez donné le pouvoir & l'entrée.

Ce n'eſt pas tant le moment où ſe commence le ſonge impur qui rend le ſongeur coupable, que les impuretés précedentes de ſon cœur. L'ennemi ne peut rien ſur celui qui n'a pas voulu pécher librement, & ſur un cœur fermé aux voluptés criminelles. Toutes les legions de l'enfer n'y auroient pas priſe, & comme on verra, la milice céleſte lui ſert de bouclier *contre les dards enflammés du malin.*

Ce n'eſt que ſur le lache, le timide, le ſenſuel, qui auparavant *a cedé à ſa propre convoitiſe, qui s'y eſt laiſſé amorcer, l'a laiſſée concevoir, enfanter le peché, le conſommer même.* Alors il trouve dans le cœur la matiere toute faite; il ouvre l'écluſe, les bondes de la cupidité. Il ne fait que donner d'un coup de vent, l'agitation à cette eau bourbeuſe & croupie. Il vient ſeulement rouvrir les traces, mettre en feu la fécondité, reduire à l'acte ce qui n'étoit qu'en puiſſance, & lui faire faire ſon œuvre. Le premier reſſort ayant fait ſa

main, alors toutes les puiſſances de l'ame jouent d'elles mêmes.

En effet quoique je ne voudrois pas calculer toujours & ſans reſtriction la dépravation actuelle d'un cœur ſur la foi d'un ſonge ; on peut dire en général que ſelon que l'ame s'eſt antécedemment livrée à l'appetit déreglé, le ſonge devient plus ou moins laſcif.

Mais il en eſt ici comme dans le phiſique : la ſemence bonne ou mauvaiſe ne ſe développe pas tout d'un coup. Mais laiſſez la quelque tems & vous la verrez bientôt pouſſer ſon jet.

Ainſi pour les ſonges laſcifs, on ne peut pas faire fond ſur le tems où l'ame a acquis ce magazin d'impureté qui s'y déploye. Ce n'eſt pas toujours les convoitiſes prochaines & les déſirs admis depuis peu qui s'y développent. Tel ſera ſurpris, qui n'a rien admis d'impur le jour précedent, d'avoir eu durant la nuit un ſonge laſcif. Hélas il ſuffit qu'il l'ait admis il y a 30. ans. La trace reſte, la tache a ſali le fond & elle ſe reproduira tôt ou tard. Elle s'étoit unie à la *tache originelle*, & cette mauvaiſe racine non arrachée, vegetera dans un tems, ſi ce n'eſt dans l'autre.

On voit que des ames devenues chaſtes, & même de celles qui ont acquis de longue main l'habitude de la chaſteté, confeſſent que quelquefois, dans un moment imprevu, la tentation la plus honteuſe vient faire ſur elles un eſſay. C'eſt que dans leur jeuneſſe, elles n'avoient pas aſſez gardé leur cœur, contre les mouvemens & la loi des membres. Il ſuffit même, que cela leur ſoit arrivé une ſeule fois, pour que cette cupidité admiſe avec quelque conſentement, vienne tôt ou tard ſonner la charge & livrer un combat.

Mais pour les ames devenues vraïement chaſtes, ce n'eſt que le venin qui ſort, & qui eſt mis en fuite. Elles repouſſent ſon effet, & il perira bientôt pour jamais. J'en parle plus bas. Cependant on voit par là, avec quel ſcrupule, avec quelle préciſion la jeuneſſe doit garder ſon cœur, ſi elle ne veut pas être livrée à des tentations ſubſequentes, & poſer les fondemens de ſa perte.

Mais c'eſt ſurtout dans les ſonges que ſont attaquées les ames devenues chaſtes ſans l'avoir toujours été. L'ennemi fin & ſubtil voit bien qu'il lui eſt

inutile de les attaquer dans la veille. Il a assez expérimenté qu'elles savent se garantir, que la chasteté acquise & habituelle leur sert de bouclier, & qu'il seroit reduit à une honteuse retraite. Mais il ne perd pas courage, il sait se replier, se resumer au tems du sommeil, où le cœur & l'esprit ne sauroient être dans la vigilance. Alors si DIEU ne daigne pas repousser lui même le tentateur, ces ames risquent la défaite, parcequ'une convoitise très ancienne lui ayant donné accès, il vient la rechaufer & la reproduire.

Que de dangers dont nous sommes environnés! Cependant les hommes non seulement n'en voyent rien, mais quand ils les verroient, ils s'y complaisent. Ce n'est pas des dangers pour eux. Ils ne le verront que dans le tems des retributions.

Je n'ose pas dire ici, & d'ailleurs il est inutile, je n'ose pas dire, combien l'imagination est sous le domaine du Prince des ténebres, sous sa puissance & sous son jeu. Elle en est très souvent le ministre & l'esclave. Mais qui veut le croire? Comment le persuader aux beaux esprits, qui n'ont d'ado-

d'adoration & d'encens que pour elle? C'eſt la grande proſtituée qui fait aujourd'hui boire tout l'univers dans ſa coupe.

On peut voir déja à un certain point, par ce que j'ai dit juſqu'ici, la coulpe des ſonges laſcifs. On l'a vue dans l'impureté de ſes ſources. Il eſt queſtion maintenant d'en calculer tous les degrés, d'en apprécier toute la quantité de démerite. Je le ferai bientôt. Mais je veux auparavant renfermer dans un chapitre à part un paſſage de St. Auguſtin qui en fait lui même un tout entier. Je n'en retrancherai rien, parce qu'outre ſa beauté, il vérifie parfaitement ce que je viens de dire des ames devenues chaſtes, & qu'il eſt très propre à appuyer & à éclaircir bien des choſes que je dirai encore.

CHAPITRE VIII.

Qui contient le Chapitre XXX. du Livre X. des Confeſſions de St. Auguſtin.

ET que me commandez-vous, quand vous me commandez de vivre ſelon les loix de la tempérance, ſi non

de reprimer & la concupiſcence de la chair, & celle des yeux, & celle de
I. Jean. l'orgueil & de l'ambition ?
2. 16. A l'égard de la premiere, vous ne m'avez pas ſeulement ordonné de m'abſtenir du peché de la chair, mais vous m'avez même porté à quelque choſe de plus parfait, que ce que vous permettez ſur cela dans le mariage. Auſſi l'ai-je pratiqué, avant même que vous m'euſſiez appellé à la diſpenſation de vos myſteres; & ſi je l'ai fait, c'eſt parce que vous m'en avez fait la grace. Mais les images impures, dont les deſordres de ma vie paſſée m'ont rempli, ſubſiſtent encore dans ces reſervoirs de ma mémoire, dont j'ai parlé ſi au long.

Tant que je veille elles ne peuvent rien ſur moi, quoiqu'elles me reviennent dans l'eſprit: mais dans mes ſonges, elles ſont encore aſſez vives pour faire que j'y prenne plaiſir; & pour me porter même juſqu'à quelque ſorte de conſentement & d'action. De ſorte que ce que des choſes réelles, qui frappent quelquefois mes yeux, ne ſont pas capables de faire en moi, quand je veille, de fauſſes viſions le font quand je dors :

dors : tant l'illuſion de ces vains phantômes a de pouvoir ſur mon corps & ſur mon eſprit pendant le ſommeil.

Soit que je veille ou que je dorme, ne ſuis-je pas le même homme ? Comment ſe peut il donc faire, ô mon Dieu, que le moment qui me fait paſſer d'un de ces états à l'autre, faſſe une ſi grande différence entre moi même & moi-même ? Où eſt alors ma raiſon, qui hors du ſommeil fait reſiſter à ces ſortes de mouvemens, & ſi fortement que les objets même réels, qui peuvent frapper mes yeux, ne font nulle impreſſion ſur moi ? Sa lumiere s'éclipſe t'elle en même tems que mes yeux ſe ferment ; & dort-elle auſſi-bien que mes ſens ? Si cela eſt, comment eſt-ce que ſouvent nous nous trouvons capables, même en dormant, de reſiſter à ces phantômes importuns ; de rappeller nos ſaintes reſolutions de nous tenir fermes à ce que la chaſteté demande de nous, & de rejetter ces ſortes d'illuſions, ſans y conſentir en aucune maniere ? Cependant, quand le contraire arrive, nous y avons ſi peu de part, & nous ſommes alors ſi différens de ce que nous ſommes hors

du ſommeil, que dès que nous ſommes éveillés, nous retrouvons le repos de notre conſcience; & que ce qu'il y a de différence entre nous-mêmes & nous-mêmes dans l'un & dans l'autre état, nous fait voir clairement que ce n'eſt point nous qui avons fait ce qui s'eſt paſſé en nous; quoique nous en ayons toujours beaucoup de douleur, de quelque maniere qu'il ſe ſoit paſſé.

N'êtes-vous pas tout puiſſant, ô mon Dieu? Et votre main n'a-t'elle pas le pouvoir de guerir toutes les maladies de mon ame, & d'éteindre en moi, par une plus grande abondance de grace, juſqu'à ces mouvemens impurs que j'éprouve quelquefois durant le ſommeil? Oui, mon Dieu; & j'eſpere que par une effuſion plus abondante de vos dons céleſtes, vous ferez que mon ame, entierement dégagée du bourbier de la cupidité, ne ſe révoltera plus contre elle-même; que rien ne l'empêchera plus de ſuivre de toute ſa force le mouvement qui la porte vers vous; & que ces images impures, ne pouvant rien ſur elle durant le ſommeil, non plus que dans un autre tems, non ſeulement elles ne produiront aucun effet

ſenſible

ſenſible dans ſon corps, mais qu'elles ne ſeront pas même capables de la faire conſentir en aucune maniere, aux infamies qu'elles lui préſentent. Car votre puiſſance eſt ſans bornes ; & vous pouvez faire au delà de tout ce que nous ſommes capables, non ſeulement de vous demander, mais de comprendre. Ephes. III. 20.

Il ne vous ſeroit donc pas difficile, à quelque âge que je fuſſe, & ſur-tout à celui où je ſuis préſentement, de faire que même durant le ſommeil, l'amour de la pureté ſe conſervât en moi, aſſez vif & aſſez actif, pour empêcher que ces ſortes d'imaginations n'y excitaſſent aucun ſentiment de plaiſir, non pas même de ceux que le moindre clin d'œil de la raiſon eſt capable d'arrêter.

Cependant, je ſuis encore, ſur cette ſorte de mal, comme je viens de vous dire, ô mon aimable Seigneur, & comme je vois avec joye, mais une joye mêlée de crainte, les biens qu'ils vous a plû de me faire ſur ce ſujet ; ce qu'il y a encore de défectueux en moi me fait gémir. Mais j'eſpere que vous mettrez le comble à vos miſéricordes ſur moi ; & qu'elles me conduiront enfin Pſ. II. 11.

jusqu'à cette paix parfaite, dont mon corps & mon ame jouïront également en vous, *lorsque la mort sera engloutie par une entiere victoire*, pour user des termes de votre grand Apôtre.

I. Cor. XV. 54.

CHAPITRE IX.

De la coulpe des songes lascifs. Ses quantités. Son imputation.

POUR qu'on puisse bien voir la coulpe des songes lascifs dans tous ses degrés, il faut premierement la comtempler dans le plus haut de tous; & pour cela considerons d'abord ce que chaque puissance de l'ame apporte dans ce cas au total de la luxure. Eveillée par l'ennemi, chacune y concourt & fournit une partie de son reservoir d'impureté. La mémoire ouvre ses sales magazins. Elle rappelle les sensations autrefois goutées. L'imagination, cet infame ministre du plaisir, qui le pousse bien au delà des bornes que lui a prescrit la nature, vient dans un image, présenter un objet embelli & avec des charmes qu'il n'a point; elle y met toutes

toutes les couleurs du fard le plus fin ; elle le préſente ſans voiles & même ſans gaze ; elle rumine, elle raſſemble, elle reſume tout ce qu'il y a de plus ſubtil dans ce que l'œil a autrefois regardé ; elle va bien plus loin, elle dévine ce que les ſens n'ont pas vu, & ne s'arrete point dans ſes écarts ſans bornes. Et ſans qu'ils s'en mêlent ici, le tableau eſt préſenté en une mignature telle qu'il la faut à l'extrême corruption, monſtrueuſe dans le vrai & pour l'ame pure.

Aut quæ ſopitos deludunt ſomnia ſenſus.
At prima læta ante acies exultat imago,
Irritatque virum telis & voce laceſſit.
ENEID. X.

L'appetit ſe reveille dans toutes les fineſſes de ſon intérieur, dans tout ce que ſes gouts ont de plus pénetrant, ſes plus fines pointes s'appliquent au fruit préſenté. Et le ragout que la ſeule imagination lui préſente eſt pour lui le plus exquis. Mais tout ſera-t-il donc ſubjugué dans cet intérieur, & la raiſon du moins, la raiſon ne reclamera-t-elle point ? Où es-tu raiſon inutile

tile dans ces instans ? Ne viendras-tu point t'opposer à cet attrait, mettre un contrepoids à ces infames douceurs ? Toi qui dois être la maîtresse, ha garde toi du moins d'obéir à la folle de la maison ! Homme lascif, il me semble que je l'entens vous repondre, que vous l'avez vous même ensevelie sous le triomphe de l'imagination, des appetits & des sens, qu'elle a été amenée à leur teinture, qu'ils lui ont donné leur couleur, que vous avez vous même *enchainé cet homme puissant.* Que si elle n'a pu se défendre lorsqu'elle veilloit, elle le peut bien moins maintenant.

Ainsi elle ne veille qu'autant qu'il le faut à ce moment pour boire dans ce torrent du feu impur allumé, & pour y prendre sa part.

Alors qu'arrive-t-il ? Tout le feu sort de cet horrible foyer, il donne aux ressorts un jeu impudique & homicide, & le corps à moitié passif prend part à la souillure.

Mais c'est surtout le cœur & la volonté qui décideroient du degré de la coupe d'un tel songe, s'il n'étoit pas ordinaire & comme immanquable qu'ils aillent à l'unisson des autres facultés.

Car

Car elles ne pourroient pas produire tant d'ordures dans le ſommeil, ſi le cœur ne les avoit librement admiſes dans la veille. Il n'y auroit pas de ſi horribles traces à r'ouvrir dans le ſonge, ſi la volonté dans le reveil n'avoit fomenté & nourri la volupté. La volonté s'eſt donc vendue dans les tems libres, & voilà ſon premier crime, & en même tems l'occaſion & la meſure de ſon crime dans le ſonge; car elle ſe vend ici en proportion de ce qu'elle s'étoit vendue antécedemment. Qu'on me permette d'enviſager ceci dans ſon origine. Cette diſcution eſt peut-être plus utile qu'on ne penſe.

Qu'arrive-t-il à une volonté qui a admis la luxure, qui y a pris ſon inflexion, qui y a mis toute ſa pente? C'eſt qu'elle a enchainé la ſpontaneïté, l'a entrainée avec les autres facultés au même précipice. Elle a mis ſur ſon fond couche ſur couche, j'entens acte ſur acte, volition ſur volition d'impuretés, & ces volitions ſe ſont réunies avec le fond de volonté d'où elles étoient ſorties, pour ne faire qu'un tout avec elles.

N'eſt-ce pas là, pour le dire en paſſant,

ſant, l'image de ces perſonnes qui ont vieilli dans la luxure, de ces infames vieillards dont le cœur eſt encore tout fumant de débauche, quoique le corps, reſte d'homme, debri & ruine en ſoit ſeparé pour jamais, & il ne leur reſte que la déſolation d'un henniſſement inutile.

Ainſi cette volonté vendue courra après le ſonge excité, s'y livrera ſourdement, & autant qu'elle peut vouloir dans le ſommeil. Ce cœur qui a tant reſpiré l'air impur, qui l'a tant pompé dans la veille, le reſpirera dans le ſonge. Et quand même il ne ſe livrera que ſourdement, il ſe livrera auſſi criminellement que poſſible, s'il ſe livre en la quantité qu'il le peut ſelon l'état du ſonge, & ſelon la loi de l'appetit actuel, & par conſequent il peut ſe livrer dans le ſonge auſſi criminellement que dans la veille.

Quoiqu'on ne puiſſe pas tout dire, je crois en avoir dit aſſez pour indiquer en quelque ſorte le plus haut degré de coulpe de ces ſonges laſcifs, qui animent les reſſorts. Il me ſuffit d'en faire l'hiſtoire. Mais quelles indignités que celles que leur hiſtoire toute ſeule accuſe ſi bien ! On

On a pu voir par là, que ces ſonges conſiderés en gros, & dans leur idée complexe, renferment non ſeulement la même quantité de crime, que l'acte de luxure artificielle, qui eſt proprement l'objet de ce traité; non ſeulement toutes les puiſſances & de l'ame & du corps s'y ſouillent de même; non ſeulemenr il y a même fornication, mêmes ſuppreſſions, mêmes meurtres, mêmes extenuemens; mais de plus, lorſque le ſonge eſt diſtinct & tel que je l'ai dépeint, on peut dire en un ſens, que l'ame s'y ſouilleroit, s'il étoit poſſible, d'avantage encore que dans la veille, parce que la volupté eſt plus fine dans le ſonge: qu'elle ſe retire toute dans les derniers replis de l'ame, que les ſenſations y ſont moins corporelles, moins partagées, moins diſtraites, parceque les ſens groſſiers moins voluptueux que l'imagination, n'y ayant point de part, ne détournent point cette enchantereſſe. En un mot c'eſt les derniers rafinemens du demon de l'impudicité.

Tel eſt le dégoutant tableau vu dans ſon plein. Cependant comme ce n'eſt pas là le cas de tous les ſonges laſcifs, qu'il

qu'il peut y avoir beaucoup de rabais à faire & de degrés, à conſiderer, parcourons maintenant ces degrés, & voyons en quelle quantité le ſonge peut être moins coupable que l'acte de la veille.

Dans la veille les degrés de ce vice ſont preſque toujours les mêmes. Que s'ils varient, leur difference ſe calcule ſous un autre point de vue, & j'en traite ailleurs.

La coulpe des ſonges laſcifs a une double meſure. Elle ſe calcule par l'antérieur & par le ſonge lui même. Les principes que j'ai poſé le démontrent.

Je dis 1°. par l'antérieur & ce qui s'eſt paſſé dans la veille, par les regards, les laſcivetés du cœur, le conſentement de la volonté aux appetits, le commerce qu'on a entretenu avec l'imagination &c. j'en ai aſſez parlé, il eſt inutile de repeter.

Je dis 2°. que la coulpe ſe calcule ſur le ſonge lui même. Au fond ce ſont de nouveaux actes coupables ajoutés aux autres, des actes très réels, une nouvelle & très réelle irruption du venin. Leur imputation eſt de deux eſpeces. Premierement ils portent avec eux

eux leur premiere punition, parce que rentrans dans le fond de l'ame, ils la ſouillent toujours plus. Et c'eſt là l'imputation qui s'en fait naturellement, ſans qu'il ſoit beſoin d'y proceder d'une maniere poſitive.

Il faut diſtinguer deux genres d'imputation que le juge applique. L'un naturel & ſuite neceſſaire, & l'autre acte poſitif. Imputation du peché par le peché qui ſe conſomme, & imputation ou application de la peine. Le premier eſt le magazin & le fondement de l'autre, comme dit l'Apotre, *le treſor de colere qui s'amaſſe*, en attente, *pour le jour de la colere & de la manifeſtation du juſte jugement de* DIEU. Rom. II. 5.

Quand DIEU n'imputeroit pas d'abord le ſonge comme juge & par un jugement poſitif, il impute comme laiſſant la ſouillure croitre & aller en progreſſion. Il impute comme conſervateur, comme conſervant les facultés plus ou moins pures, ſelon que la volonté propre les a rendues impures, juſqu'à ce que vienne l'application de la peine.

Tout s'écrit *dans le livre de memoire*, avant que la ſentence s'exécute; ou plutôt il n'eſt pas beſoin d'écrire;

&

& le degré de souillure où DIEU trouve l'ame enfin, faisant le degré de son éloignement de lui, fait par une suite naturelle le degré de son tourment.

Et pourquoi n'imputeroit-on pas en rigueur les actes des songes qui, quand ils seroient nécessaires dans cette circonstance, ne l'ont point été dans leur origine? Pourquoi n'imputeroit-on pas des actes, qui sont la suite d'une souillure admise par la volonté la plus libre, d'une souillure qu'on pouvoit éviter & repousser? Depuis quand, ce qui est devenu nécessaire, sera-t-il innocent? Depuis quand le peché qu'on ne peut plus éviter changeroit-il de nature? N'est ce pas au contraire le souverain degré de la coulpe, & le dernier excès du desordre, d'en être venu là, de s'y être amené?

Il n'y a de non imputables, que les actes qui sont originairement de contrainte. Que si un acte inévitable dans l'origine mene inévitablement à d'autres, & cet acte & toutes ses suites ne me regardent point; ils ont été de coaction, & la moralité de mon être n'y ayant point de part, ne sauroit en recevoir ni souillure durable, ni peine dans le jugement. Mais

Mais ici c'eſt tout le contraire. Vous ſongez impurement, vous ſouillez votre être. Hé ne vous en prenez qu'à vous ſeul! Cela ne vous auroit jamais pu arriver, ſi vous n'aviez pas veillé impurement. Comment des traces librement admiſes dans les puiſſances de l'ame, ne ſouilleroient-elles pas lorſqu'elles ſe r'ouvrent dans le ſonge, puiſqu'elles ne ſont pas ſeulement une ſuite des actes libres antécedens, mais encore dans l'inſtant un acte très déreglé?

D'ailleurs, il y a dans le ſonge comme on a vu une volition très réelle; & ſi même elle eſt ſourde, moins apperçue dans certains ſonges, car ici il y a encore des nuances, elle n'eſt pas moins réelle. C'eſt le cœur qui va ſon train, ſans que l'eſprit s'en apperçoive, mais il ne le va pas moins, & ſelon qu'il eſt impur, il peut avoir tout ſeul ſes raiſons d'impureté.

Voilà par conſequent ce dont le ſongeur laſcif eſt redevable à la Juſtice Divine. 1°. *Le peché qui devient exceſſivement peché* & ſe réunit avec le fond de ſon être, s'y incorpore. 2°. La peine rélative & ſubſequente. Tels ſont le fonde-

fondement & la regle générale de l'imputation des ſonges impurs. Appliquons la maintenant aux degrés, en propoſant tous les cas.

1°. Il peut y avoir beaucoup de degrés de coulpe dans les ſonges. Il peut être comme de moitié, des quarts acquieſcemens de la volonté, & des analyſes plus pouſſées & plus fines. Quelquefois un reſte d'inſtinct & d'honnêteté naturelle, ſe reveille & reclame contre le ſonge, & le degré de conſentement que donne le cœur fait pour lui le degré de la coulpe.

2°. Quelquefois la raiſon préſente ſecretement ſes droits; une raiſon qui n'eſt pas abſolument vendue, a un fond de moralité qui contrequarre. Ce n'eſt pas par un raiſonnement développé, qui ne peut guere avoir lieu dans le ſonge laſcif, où l'imagination offuſque l'eſprit & y met le nuage. Cependant le dernier fond peut ſe retrouver, & le ſimple coup d'œil de la rectitude & de l'honnêteté peut ou diminuer de beaucoup ou ſupprimer le conſentement. Et quand même le ſongeur s'appercoit à peine de ces opérations ſi ſubites, elles peuvent n'en être pas moins réel-

les,

les. Si la raiſon ſéduite ne dit mot, elle eſt coupable du tout, & autant qu'elle peut l'être dans la circonſtance.

3°. Il en va de même par rapport aux autres puiſſances. Il eſt une grande varieté de volupté dans ces ſonges, d'écarts plus ou moins grands de l'imagination. Elles ſont toutes coupables en leur degré. Le tempéramment peut auſſi y apporter des differences, mais le tempéramment ne fait en un ſens ni le mérite ni le démerite. Les froids, les perſonnes indifferentes ne doivent guere avoir de ſonges laſcifs. Cependant je crois qu'ils en auront bien plus facilement, qu'ils ne feront des chutes dans la veille.

C'eſt à la conſcience de chacun de faire, autant qu'on le peut, ces eſtimations, que le juſte Juge ſaura bien faire, ſi nous ne les faiſons pas nous mêmes, lui qui ramenera tôt ou tard les plus ſecretes penſées, & qui a dit, *je ſcruterai Jeruſalem* (le cœur) *avec des lampes, & je rechercherai les hommes figés ſur leur lie;* & qui dans la ſecurité *diſent en leur cœur l'Eternel ne nous fera ni bien ni mal.* Sophonie I. 12.

4°. Il eſt des hommes qui conſentent

tent presque dans le songe, d'autres qui consentent à peu près, du tout; & qui reveillés ont horreur de ce qui s'est passé dans le sommeil. Le premier de ces cas étoit, comme on a vu, celui de St. Augustin. Une personne arrivée par les combats à une chasteté qu'elle n'a pas toujours eu, pourra consentir dans le songe. C'est l'ancienne volonté qui revient; ces actes sont plus ou moins des objets de pardon; mais nous ne connoissons de pardon réel que l'acte qui efface la souillure. Tout le reste, & ce que la plûpart des hommes appellent pardon, n'est que des renvois. Il faut que l'impureté parte & vuide la place.

Il faut croire qu'il y a de la miséricorde, & même une grande miséricorde pour toute ame, qui, après avoir malheureusement admis dans son cœur l'impureté, vient à rebrousser, veut combattre, le fait effectivement, & a une sincere horreur de sa souillure précedente. DIEU ne manquera point de venir à son secours. Il est fidele, & il l'a promis. Mais il viendra crucifier en elle le venin de sa souillure, & la lui faire porter en pénitence. Plus elle

souffrira

souffrira cette crucifixion, & plus elle sera purifiée ; & l'acte qui fait douloureusement sortir le poison & qui sanctifie en même tems, est tout à la fois l'acte de la justice & de la miséricorde. J'en traite plus au long dans le Chapitre des remedes.

C'est l'opposé de ce que j'ai dit plus haut des imputations. Ici c'est la premiere imputation de justice, en attendant la grace qui couronne & béatifie. Le péché se vuide, & par consequent la punition se détruit avec lui ; & l'être égaré rentrant dans l'ordre, dans la loi de la pureté, élude la condamnation, & fait que la peine duë à ce péché ne lui est plus appliquable.

Mais l'habitude du cœur a long tems ses droits ; elle ne se détruit qu'insensiblement, & en capitulant en quelque sorte.

——— *Primo avulso non deficit alter*
Aureus & simili frondescit virga metallo.

ENEID. VI.

Quand même on prie & on combat, on n'est pas encore arrivé au

terme, & il y a toujours des reſtes juſqu'à ce que tout ait été porté en pénitence.

Pauca tamen ſuberunt priſcæ veſtigia fraudis.

Et ſi dans les intervalles qui ſont entre les commencemens & la perfection d'une converſion, il s'exécute des ſonges tenans plus ou moins à l'ancienne impureté, il ne faut ni perdre courage, ni ſe déſoler. Que celui à qui cela eſt arrivé recourre dans les premiers momens du reveil au DIEU des miſéricordes ; qu'il s'humilie, ſe releve, ſe fortifie & reprenne le combat, comme s'il n'étoit point tombé durant la nuit. C'eſt l'ennemi, je l'ai dit, qui a fait comme les Parthes, qui a décoché un trait en fuyant. Mais comme un lion qui regarde ſes bleſſures, il faut n'en être que plus indigné contre lui, & prendre pour l'avenir les précautions, que j'indiquerai dans le Chapitre ſuivant.

Hélas ! il faut ſi long tems avant que la boue du cœur ſoit vuidée ; il faut ſi long tems boire douloureuſement dans

ces

es citernes crévaſſées qu'on s'étoit creu-
é, après y avoir bu avec délice. Il faut
aire une longue & triſte expérience de
es miſeres ; mais DIEU n'abandonne
oint celui qui eſt ferme dans ſes reſo-
utions & qui gémit.

5°. Il eſt un cas où il ſemble que
l'on n'eſt pas coupable, quoique la pol-
ution du corps ait lieu. C'eſt lorſqu'il
n'y a point eu de ſonge, c'eſt lorſqu'on
ne s'en eſt point apperçu durant la
nuit, & qu'il n'y a eu ni image, ni
reminiſcence, ni trace ouverte.

Dat ſine mente ſonum, greſſuſque
effingit euntis.

ENEID. X.

C'eſt alors le pur jeu de la nature.
Elle a ſes droits. Dans les perſonnes
vraiment chaſtes d'ailleurs, ces acci-
dens, s'ils ſont rares, peuvent con-
tribuer à la ſanté.

Cependant, ce qui me feroit croire,
qu'il eſt fort difficile, pour ne pas dire
impoſſible, qu'on y ſoit abſolument
innocent & ſans reſtriction, qu'il eſt
fort difficile qu'il n'y ait pas au moins
une petite quantité de coulpe ; c'eſt le

Deuter. XXIII. 10. & 11. jugement de la Loi sur ce cas. *S'il y a quelqu'un d'entre vous qui ne soit point net, pour quelque accident qui lui soit arrivé de nuit, alors ils sortira du camp, & il n'entrera point dans le camp; & sur le soir, il se lavera d'eau, & sitôt que le Soleil sera couché il rentrera dans le camp.* Il n'est pas net, dit l'Ecriture, donc il y a une petite souillure. Il y a aussi une peine petite & proportionnée. Il est separé des tentes durant tout le jour, là il doit porter son opprobre jusqu'au soir. Cela montre en quelle précision extreme & l'ame & le corps doivent rechercher la chasteté.

En effet, il est des circonstances qui peuvent varier la pollution au point de la rendre un peché, quoiqu'elle ne soit accompagnée d'aucun songe. Peché alors, non de luxure, mais d'intempérance. Un glouton, ou une personne qui se nourrit succulemment, peuvent y être coupables. L'excès a trop pressé les ressorts.

Je tirerai maintenant les usages, & je donnerai tout de suite les directions relatives aux songes. C'est leur place, & quoique quelques unes d'entr'elles puissent aussi se rapporter au sujet plus général

général de ce discours, je n'en ferai pas à deux fois.

CHAPITRE X.

Usages. Consequences. Directions & conseils.

SOngeurs impurs ! Qui tenez vos songes pour rien, qui ne vous étiez peut être pas seulement avisés de penser qu'il y eut du peché. Vous qui dites *voici nous n'en avons rien sû; celui qui pese les cœurs ne l'entendra t-il point? Celui qui garde vos ames ne le saura-t-il point, & ne rendra-t-il point à chacun selon ses œuvres?* Vous l'avez vu. Et de quelque côté que je me tourne, sous quelque point de vue que j'envisage vos songes, je n'y vois qu'infamie & que peché. Que j'en considere toutes les origines, la source bourbeuse d'où sort ce ruisseau, que je me replie sur les circonstances & le tems même de votre songe, je n'y vois que désolation & que ruine. Prov. XXIV. 12.

Mais pourriez vous penser sans effroi au maître qui vous inspire. Que si

l'impureté même de vos ſonges ne ſuffit pas à vos cœurs ſouillés, pour en voir toute l'indignité, contemplez la du moins dans l'odieux Miniſtre qui les excite.

Mais quelle eſt cependant cette Juſtice vengereſſe qui lui lache la bride, qui permet que le peché ſe développe en toute façon, & aille ſe perdre dans ſes propres excès? Qui le croiroit, ſi on n'en avoit l'expérience, que la laſciveté, afin de ſe reproduire ſous toutes ſes formes, vient attaquer en des tems & des circonſtances, où tout l'être ſemble mort, & devroit être du moins incapable du mal, comme il eſt inutile & impropre à tout bien. Et quelle eſt execrable cette racine dont les excroiſſances ſe reproduiſent dans l'acte même du ſommeil! Ames luxurieuſes, qu'il eſt noir, qu'il eſt malin ce venin, dont les tems même du repos, ces tems naturellement deſtinés à ſuſpendre la malignité, ne vous mettent pas à l'abri! Et n'eſt-ce pas ici qu'on peut dire dans le ſens le plus ſerré, que *le pecheur ſera raſſaſié de ſes voyes?*

Mais encore quel triſte Catalogue que celui que contiendra votre page, dans

dans le livre des vengeances, ſi elle ſe remplit dans les tems même, où les animaux les plus venimeux ceſſent leur rage! Voyez, voyez dans la morſure de votre propre poiſon, toute ſa ſubtilité & toute ſa puiſſance. Dans les bras même du repos l'ennemi qui rode peut donc exercer ſon pouvoir, entrer par la porte que vos cœurs veillans lui ont ouverte, afin que vous y goutiez dans ces tems encore, les pernicieuſes douceurs, que vous avez aimées, voulues, pourſuivies. Là encore, ame laſcive là, tu en ſeras raſſaſiée. Quelle vengeance! & qu'on voit bien ici l'image du pecheur, qui après avoir long tems déſiré de pecher, voulu pecher, vient enfin à pecher en eſclave.

Jeuneſſe pour qui j'écris, voulez vous vous tirer d'un ſi infame domaine, écoutez les directions & les conſeils.

1°. On a vu le remede dans la ſource du mal; c'eſt le même que pour toutes les autres eſpeces d'impureté. Le St. homme Job a dit. *J'ai fait accord avec mes yeux, comment aurois-je arreté mes regards ſur une Vierge? Vu que c'eſt une mechanceté préméditée, une de* Job. XXXI. 1.

ces iniquités qui ſont toutes jugées ; car c'eſt un feu qui dévore juſqu'à conſumer, & qui auroit déraciné tout mon revenu. Voilà le premier & le grand moyen ; c'eſt couper le mal par la racine, ou plûtôt le rendre impoſſible. Voilà ce qui étouffe dans ſa naiſſance toute laſciveté, toute ordure, toute impureté, toute chute. Ce n'eſt pas le compte de la curioſité & de la corruption. Que celui donc qui veut pecher, peche ; chacun peut calculer pour ſoi, ce qu'il aime le mieux, le plaiſir des ſens & perir, ou la chaſteté & gagner ſon ame. Mais la chaſteté du cœur & du corps n'eſt qu'à ce prix.

2°. Deuxieme conſeil. Il ne faut ſous quelque prétexte que ce ſoit jamais entrer en commerce avec l'imagination. O ſi on ſavoit ! mais qui ne le ſait pas, & cependant qui en eſt effrayé ? Si on ſavoit tout le tiſſu des dégoutantes & abominables infamies dont elle eſt le miniſtre & le peintre ; ſi on vouloit bien en voir le danger, ſi palpable, tous ceux qui ne ſont pas décidés à éteindre en eux toute honnêteté, fuiroient ce commerce plus que toutes les peſtes de l'univers.

Il

Il faut auſſi reprimer les premiers mouvemens du cœur, & le retirer ſitôt qu'il eſt ſur le penchant, avec l'attention la plus repliée & la vigilance la plus exacte. J'en dirai d'avantage à la fin du traité.

3°. Il faut ſe garder de tout ce qui va à amollir & énerver l'ame, à y inculquer une laſciveté délicate. L'ennemi ſe ſert de tout. Il entre avec tout ce qui nourrit l'imagination & la vie des ſens. Muſique douce & paſſionnée, Danſes molles & ingenues, Commerces douteux, Lectures dangereuſes, ſpectacles, oui ſpectacles & ſpectacles encore. Pauvre Jeuneſſe quels perils pour vous. Mais qui oſe dire tout le danger de ces choſes, dans ce ſiecle frivole, dans ce ſiecle futile & de néant, qui en eſt criblé, qui en eſt inondé, abſorbé, qui l'a apotheoſé ce néant. Dans ce ſiecle, où les riens ſe ſont enfin emparés de tous les cerveaux, & où les derniers efforts de la vertu, ne ſont plus que ce vil ſinge qui s'en propoſe ſur les théatres, ou tout au plus on chaſſe le vice, par le vice lui même, ſinge auquel on donne tout ſon culte, & qu'on a élevé ſur les ruines

du Chriſtianiſme & de la vraye morale. A quoi ſert d'en parler ? Quand on en montreroit tous les dangers, quand on les feroit toucher au doigt, qui veut écouter ? Tous les cerveaux ſont obſedés, tous les cerveaux ſont à l'envers. La corruption & les riens, voilà les deux maîtres des cœurs, & les deux Rois de preſque toute la race humaine.

4°. Je parlerois bien ici de la tempérance, ſoit pour la quantité, ſoit pour la qualité des alimens, mais il ſera mieux d'en dire un mot à la fin du traité.

Telles ſont les directions générales contre l'écueil des ſonges impurs. Voici celles qui les regardent ſeuls.

1°. Il faut éviter la moleſſe des lits. Il vaudroit bien mieux pour des cœurs corrompus, y faire un peu pénitence, ſe coucher plus durement, n'y pas tant chercher l'aiſe qui flatte la chair & l'excite.

On prétend qu'il faut éviter la poſture renverſée, *ventrem ſupinum*, ne pas reſter trop dans le lit, quand il y vient, dans le reveil de mauvaiſes penſées, des images impures, au lieu de les mitonner, il vaudroit bien mieux

ſe

ſe lever tout de ſuite & mortifier le corps. Il y auroit beaucoup à dire.

2°. Comme le ſonge eſt un état mitoyen entre la veille & le ſommeil, il n'eſt rien moins qu'impoſſible de s'éveiller dans les commencemens d'un ſonge impur. La quantité de vie & de ſentiment qu'il renferme peut ſervir à reveiller totalement. J'oſe même aſſurer qu'un cœur qui déſire la pureté, qui la cherche, aura dans ſon fond, aux premieres approches d'un ſonge impur, une certaine inquiétude, un trouble, une anxieté qui ſervira à le reveiller. On voit encore cet état dans St. Auguſtin. Le cœur pur ſe ſouleve infailliblement contre l'exécution d'un tel ſonge. Et dans le reveil tout eſt facile pour qui veut. J'ai connu une perſonne aſſez ſujette à ces ſonges, qui prioit Dieu de la reveiller à propos, & cela lui eſt arrivé plus d'une fois. La ſincérité a tant de moyens pour repouſſer l'ennemi, qu'on peut dire hardiment à toute perſonne qui tombe, *Ta perte vient de toi.*

Dieu qui connoit bien mieux que nous toute l'effroyable maſſe de notre corruption, & dont les infinies miſé-

ricordes désirent tant de nous en tirer, a mis tant de gardes, tant de haies entre un cœur sincere & le mal, tant de moyens de l'éviter, qu'il est de la derniere facilité de se préserver du naufrage.

3°. Mais le grand & dernier moyen de se sortir de tout ce domaine ténebreux des songes lascifs, c'est de se nourrir en se couchant de bonnes, de sérieuses, de saintes pensées. Voilà ce qui est fait pour écraser tous les enchantemens de l'imagination. Le cœur nourri est sourdement en garde dans le sommeil, son fond veille. C'est ce que dit l'Epouse dans le Cantique, *J'étois endormie, mais mon cœur veilloit.* Une ame qui a fait sa devotion scrupuleusement, qui a invoqué son DIEU, s'est jettée dans ses bras, peut s'endormir sans crainte, dans son sein tendre & paternel; elle est portée par sa main toute puissante, & gardée par cette Providence qui ne dort jamais. Il faut lire là dessus le Psaume XCI. qui y est tout relatif. C'est là qu'on voit l'insigne protection de Dieu sur ses enfans, & son œil toujours ouvert sur le juste. *Celui qui se tient dans la demeure du Souve-*

Cantiq. V. 2.

V. 1. 2. 3. 4.

Souverain, repoſe à l'ombre du Tout Puiſſant; celui qui a dit à l'Eternel, tu es ma retraite, ma forteresſe, tu es mon DIEU *en qui je m'aſſure. Certes il te délivrera du filet du chaſſeur & de la mortalité malheureuſe. Il te couvrira de ſes plumes, tu auras retraite ſous ſes ailes, & ſa vérité te ſervira de bouclier*, & toute la ſuite. Tout l'enfer viendroit ſe bander contre un tel homme qu'il n'auroit que la honte de la défaite. Tous les traits viennent s'émouſſer & ſe perdre contre un tel bouclier. Ecoutons encore St. Paul & les armes qu'il oppoſe à toutes *ces malices ſpirituelles, à tous ces Princes de l'air* qui cherchent à trouver le coté foible, à ouvrir les bondes de la cupidité, pour faire leur dépouille d'une pauvre ame. *C'eſt pourquoi prenez toutes les armes de* DIEU, *pour reſiſter* dans le tems mauvais, *ayez vos reins ceints de la vérité, ſoyez revetus de la cuiraſſe de la juſtice, du bouclier de la foi, du caſque du ſalut, de l'epée de l'eſprit qui eſt la parole de* DIEU; *priant dans votre eſprit par toutes ſortes de prieres & veillans avec perſéverance.* Voilà, voilà ce qui met en fuite tous les demons

Epheſ. VI. 13-18.

mons & les force de ſe retirer avec le deſeſpoir de l'inutilité de toutes leurs ruſes. O mon DIEU! Quel bonheur de vous avoir pour garde, d'avoir votre œil ouvert ſur notre ſommeil! Saints Anges à qui nous ſommes confiés gardez les enfans de votre Maître, hatez vous de les ſecourir! Mais les cœurs corrompus veulent ils ſe laiſſer garder? Ils conſentent avec délectation à l'œuvre de l'ennemi. Ils ſeroient fachés de perdre cet impudique plaiſir. Il n'y a point de remede. Que celui donc qui veut le peché, aille au peché, s'en enduiſe, s'en pénetre, hélas à qui me ſuis-je adreſſé, & qui ſont ceux pour qui eſt fait ce Chapitre? Qui voudra en faire ſon profit? Je l'attens de votre grace ô mon DIEU! Peut être qu'il y aura quelques ames à qui il donnera à penſer, & ne fut-ce qu'une ſeule, je ſerois bien dédomagé de ma peine. Je dis ſeulement fiat. Pour les autres, terminons en leur diſant avec le ſage fils de Sirac, *Les eſperances d'un fou ſont vaines & fauſſes, & les ſonges donnent des ailes aux inconſiderés. Celui qui s'y amuſe eſt comme celui qui chaſſeroit aux ombres & pourſuivroit le vent.*

Eccleſiaſ. XXXIV. 1. 2. & 4.

vent. Qui eſt ce qui ſera netoyé par l'ordure, & quelle vérité ſortira du menſonge ?

CHAPITRE XI.

De la ſouillure, que l'énorme met ſur ſon intérieur, conſideré comme intérieur du Chrêtien.

REprenons maintenant tout l'être de l'homme, pour l'enviſager comme Chrêtien. Et premierement contemplons ſous ce point de vue ſon intérieur, dont j'ai juſques ici traité philoſophiquement. Il ne faut pas être étonné de m'y voir tant appuyer; c'eſt lui qui eſt le tout; c'eſt lui d'où tout procede. L'homme ſage tire le bien du bon tréſor de ſon cœur, mais l'ame adultere en tire le venin.

Les Chrêtiens ſont appellés par l'Apotre *une maiſon ſpirituelle, & une ſainte ſacrificature, deſtinée à offrir des ſacrifices ſpirituels, agréables à* DIEU *par Jeſus-Chriſt.* Le corps du Chrêtien eſt le temple de DIEU, ſelon le langage de l'Apotre; les facultés ſpirituelles en ſont les ſanctuaires & les vaſes. La lampe I. Pierre II.

doit

doit y être toujours allumée & consumer le plus pur encens. C'est là cette adoration *d'esprit & de vérité*, que le Seigneur exige de ses disciples, les pensées d'un esprit transformé, renouvellé, & tous les mouvemens d'un cœur en qui doit être allumé le pur amour de DIEU. Il leur disoit *le Royaume de* DIEU *est au dedans de vous*, parce qu'il fait aussi beau en effet que dans le Ciel, dans un cœur véritablement pur. C'est en lui que se réalise cette admirable parole du Roi Prophète, *La fille du Roi est intérieurement toute pleine de gloire.* Dans le sens spirituel, la fille c'est l'ame, le Roi c'est Jesus-Christ, à l'obéissance duquel il faut que toutes nos pensées soyent amenées captives. Tout acte intérieur qui n'est pas de ce domaine est l'appanage de la reprobation & de la mort. Voilà pourquoi la continence du corps n'est pas recommandée seule, mais encore & surtout la pureté & la chasteté de l'esprit. *Si quelqu'un regarde seulement une femme pour la convoiter, il a déja commis adultere avec elle en son cœur.* Le cœur se tirant alors de l'ordre de DIEU, & de son amour, la luxure s'accom-

Matth. V. 28.

plissant

pliſſant dans la volonté & dans l'intérieur, tout y eſt ſouillé & vicié juſqu'au fond. C'eſt le cœur, je le repete, qui eſt la ſource de tout, auſſi le Sage a dit, *Garde ton cœur du mal & de tout ce dont il faut ſe garder, car c'eſt de lui que procedent les ſources de la vie.* Prov. IV. 23.

Il n'eſt pas beſoin de s'étendre. Ce que je viens de dire ſuffit pour dreſſer la ſentence au fornicateur, & même au ſimple acte de la convoitiſe, lorſqu'il eſt nourri & fomenté, que les premiers mouvemens n'en ſont pas repouſſés & reprimés.

Que ſi on peut le dire de l'acte de la convoitiſe, combien plus le pourra-t-on, de cet acte de luxure artificiel, que je reprens, & où l'imagination reſſemble à un tiſon de l'enfer? Quelle affreuſe déſolation dans l'intérieur, quel bouleverſement, quelle ruine! Ne repetons pas. J'en ai parlé ailleurs. Mais je n'enviſageois que l'homme, ici je conſidere le Chrêtien, qui par ces *énormités*, inſeparables de l'appetit déreglé, ne rompt pas ſeulement l'alliance de la nature, mais l'alliance de la grace; ne viole pas ſeulement la liaiſon & le rapport qui doivent

vent être entre les actes de l'homme, & les fins ou les loix établies, mais encore détruit l'union qui doit être entre l'ame & Jesus-Christ son Chef & son Roi.

Elle se tire cette ame impure de l'union de son vrai époux, pour commettre l'adultere le plus vicieux, quitte le mariage chaste & virginal, qui doit commencer ici bas, & prendre ses accroissemens dans l'éternité, pour commettre l'infidélité la plus monstrueuse.

Et pour bien entrer dans cette idée, si vraye, & trop importante pour que je n'y appuye pas, il n'y a qu'à comprendre ce que veut dire l'Apotre au Chapitre V. des Ephesiens, lorsque pour montrer l'accord parfait qui doit être entre J. C. & l'ame fidele, il le compare à l'union des époux terrestres. L'époux & l'épouse doivent s'aimer, se chérir, s'entretenir, conserver inviolablement l'un à l'autre, la foi la plus entiere & la plus exacte fidélité.

Il n'en est pas autrement du mariage mistique & spirituel de l'époux des ames & de ses épouses. Il faut que le cœur & l'ame, purs, chastes, pudiques, brulans du feu du saint amour, repous-

repouſſent toute attaque, qui les alieneroit d'une union ſi excellente & ſi précieuſe.

Et que fait-il alors ce Divin Epoux des *ames vierges*, lorſqu'elles ont refuſé de ſe prêter aux ſuggeſtions de l'étranger, qu'elles ont combattu & lutté, qu'elles ont préparé par le combat, contre les aſſauts de l'ennemi, l'appartement au Seigneur de gloire, que fideles à repouſſer la tentation, elles ont contenu leur intérieur, & reprimé les appetits violens qui s'y font ſentir? Alors il vient, il fait entendre ſa voix, Apocal. III. 20. il ſe fait ouvrir, il entre chez cette ame, il l'honore de ſes faveurs, il la comble de ſes bénédictions & de ſes graces. Ils y font ſans tiers ni paraſite le feſtin ſpirituel; il n'y a point de paſſion baſſe ou étrangere qui vienne partager ou intercepter leur joye, & la pureté de cet amour reciproque en fait ſeule les chaſtes & ineffables délices.

Quel échange! & quelle différence entre ces fauſſes, brutales & fugitives voluptés, ces plaiſirs d'un inſtant, ſi féconds en une miſere durable, & les joyes pures qui accompagnent la chaſteté!

chasteté ! Et que l'ame fidele est déjà bien dédomagée ! O heureuse, mille fois heureuse, celle qui sent ces choses, & en fait la douce expérience !

Je ne puis presque pas me resoudre à présenter le contraste de ce tableau.

Qu'une ame qui a reçu la grace du batême, laisse allumer en elle le feu de la concupiscence, qu'elle le fomente & le nourisse, qu'elle se livre à ces voluptés intérieures, à ces retentissemens intérieurs d'un cœur ouvert à la créature, à ces henniſſemens, comme les appelle si bien l'Ecriture, principes & sources de l'énormité que je censure, qui ne peut avoir lieu sans eux. Alors qu'arrive-t-il ? Disons tout en un mot. Elle se sort de l'empire de Jesus-Christ. Mais que va-t-elle donc devenir cette pauvre ame qui a rompu l'union ?

D'abord que la pureté du fond commence à se salir, & que la volonté devient complice de ces commencemens de luxure, Jesus-Christ le vrai & seul Sauveur des ames, commence aussi à repudier cet intérieur. Il se retire insensiblement, jusqu'à ce qu'il se retire tout à fait, selon sa terrible menace. *Je m'en*

m'en vais, & vous me chercherez, mais vous mourrez dans votre peché. Plus l'ame & le cœur s'ouvrent à la ſéduction, plus il les prend en horreur. Ils deviennent comme une *muraille qui fait ventre de tous cotés*, & une ville ouverte aux aſſauts. L'ennemi prend poſſeſſion des dépouilles qu'on a bien voulu lui abandonner. Il fait pecher toujours plus, la raiſon s'obſcurcit, le cœur ſe corrompt, s'endurcit; les crimes les plus étranges ne ſont plus enviſagés avec la même horreur. L'habitude les rend comme néceſſaires. La vérité miſe en fuite ſe retire gémiſſante. Et cette malheureuſe ame s'éloignant de DIEU toujours plus, va enfin manger les gouſſes des pourceaux, ces gouſſes vuides & où il n'y a rien, & affermit ainſi tous les jours ſa reprobation.

Où eſt alors cette *gloire dont la fille du Roi doit être intérieurement remplie?* Où eſt cette image de DIEU, & où retrouvera-t-il ſes traits, lorſqu'au jour du jugement on dira de qui eſt cette image? Que ſont ils devenus tous ces vaſes du ſanctuaire? Qui les reconnoitroit, tachés, profanés par une main impie, Matth. XXII. 20.

impie, & qui, plus ſacrilege encore que la main d'Antiochus, qui ne prit que des vaſes faits par des hommes, ſort ces vaſes ſpirituels, faits de la main de DIEU même, les ſort du Sanctuaire pour les tranſporter, non pas ſeulement à Babylone, mais à Sodome & à Gomorhe, à cette *Sodome ſpirituelle où notre Seigneur eſt crucifié*, ſelon ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe.

Apoc. XI. 8.

Ame perdue! Que deviendras-tu, lorſque le feu du jugement ſera envoyé ſur ces deux *grandes villes*, & qu'il te rencontrera dans l'une de *leurs rues*? Que deviendras-tu lorſque le Seigneur dont *les yeux ſont ſemblables à une flamme de feu* ſcrutant & *fouillant ton intérieur avec* des lanternes, lui devant qui les plus petits mouvemens ſont nuds & découverts, qui en éclaircit les miſteres, qui en développe les tortuoſités, qui en éclaire les profondeurs, qui en pénetre les abimes; que deviendras-tu lorſque *déduiſant le tout par ordre en ta préſence*, il y trouvera, au lieu d'une ſuite de mouvemens purs, & de penſées captivées ſous ſon obeiſſance, toute cette génération adultere & batarde, de mouvemens monſtrueux & de

Apoc. I. 4.

Sophon. 12.

ſ. L. 21.

penſées

penſées horribles, & dans un cœur où devoit être le Royaume de DIEU, la *ſynagogue de Satan*, & l'aſſemblée & le repaire de tous les demons d'impudicité.

Quelle iſſue & quel ſort ! Alors l'idolatrie étant conſommée (j'entens l'idolatrie ſpirituelle), le Sanctuaire renverſé, la Sacrificature Royale détruite, à laquelle on a ſubſtitué une ſacrificature du demon, la créature adorée, au lieu de l'adoration d'eſprit & de vérité, le mariage avec Jeſus-Chriſt rompu, les enfans ſpirituels qu'il vouloit donner à cette ame, tués, toute alliance briſée ; tout étant accompli au dedans en énormités ; tout accompli de la part de Jeſus, en voix, en appels, en tendres invitations pour la retenir ; toute barriere franchie ; que peut-il reſter que la *gehenne*, *& l'ardeur du feu qui doit dévorer les adverſaires ?* Que reſteroit-il pour cette ame, ſinon ces tourmens qui lui ſeront verſés en proportion des delices qu'elle a uſurpées ?

CHA-

CHAPITRE XII.

Continuation & confirmation du Chapitre precedent.

MAis considerons encore cette épouvantable issue, dans ce qui si souvent la precede & l'amene.

Les ravages que fait le peché sont inconcevables. Les hommes fugitifs, errans hors d'eux mêmes & d'objet en objet, les hommes familiarises avec le crime, & qui ne le voyent qu'avec des yeux pecheurs; les hommes, qui ne vivent bientôt plus que comme les brutes, & qui semblent avoir oublié qu'ils ont un compte à rendre, & que le peché s'écrit dans le livre des vengeances. Ces hommes inapliqués, qui s'étourdissent & sur leur sort & sur ce qui le prépare, ne voyent point toute la hauteur & la longueur de l'abime que creuse le desordre.

Que si on peut le dire du peché en général; combien plus le pourra-t-on de ces crimes si dereglés, qu'il faut être comme ensorcelé pour les commettre?

Et

Et combien plus encore de ces crimes contre nature, qui ne peuvent qu'éteindre enfin la grace, & livrer le coupable à l'abandon, & aux derniers excès d'un ſens abſolument reprouvé? Tout l'être en acquiert une telle couche de libertinage, d'irreligion & d'impieté, une dépravation ſi entiere, qu'il ſemble qu'un homme qui s'y eſt livré, ſoit deſtiné à mener de front tous les crimes.

Qu'on contemple cet effroyable catalogue d'abominations, que l'Apotre préſente comme une ſuite des crimes antiphiſiques; qu'on creuſe juſqu'à la ſource; *ils ont deshonoré leur propre corps*; *ils ont changé la vérité de* DIEU *en fauſſeté*; en remuant les bornes de la nature, & les loix établies. Qu'on ſuive les effets; toute la chaine des crimes vient à la file, & un tel cœur ne préſente plus à la fin que la vraye image de l'enfer. DIEU *les a livrés à un eſprit d'étourdiſſement*; *ils ont été remplis de toute injuſtice, d'impureté, de méchanceté, d'avarice, de malignité; pleins d'envie, de meurtre, de querelles, de fraudes, de mauvaiſes mœurs; rapporteurs, médiſans, haïſſans* DIEU, *outra-*

Romains I. v. 24. & 25. v. 28. 30. 31. 32.

outrageux, vains, inventeurs de maux, rebelles à leurs peres & à leurs meres, ſans entendement, ne tenant point ce qu'ils ont promis, ſans affection naturelle, ſans miſericorde; qui bien qu'ils ayent connu le droit de Dieu, ſavoir que ceux qui commettent de telles choſes ſont dignes de mort, ne les commettent pas ſeulement, mais encore favoriſent ceux qui les commettent.

Il ne faut pas m'objecter ici, que cette effroyable ſuite ne ſauroit s'appliquer au crime que je cenſure, & que l'Apotre ſemble l'aſſigner à un autre qu'il venoit de dépeindre, au verſet 27. Ma réflexion n'en demeure pas moins dans toute ſa force. La premiere cauſe qu'il préſente, c'eſt *qu'ils ont deshonoré leurs corps.* Or ces paroles ne ſont-elles pas auſſi abſolument appliquables *aux énormités de la main*, qu'à toutes les autres? N'y change-t-on pas auſſi bien que dans les autres la vérité de DIEU en fauſſeté? Les loix de la nature n'y ſont-elles pas de même entierement violées? Et par ces expreſſions vagues & générales, n'eſt-il pas clair, que St. Paul entend parler ſans reſtriction de tous les genres d'énormités? Que

s'il

s'il vient à particulariſer enſuite, qui eſt-ce qui ne ſent, que c'eſt bien plutôt pour déduire la ſuite de ces crimes, & montrer, comment ils ſe précipitent ſans fin les uns ſur les autres, que pour donner l'excluſion à l'un d'entr'eux ?

Revenons maintenant. Qu'eſt-ce qui peut produire ces horribles ténebres de l'ame, ces monſtres d'irreligion, de déiſme, d'athéiſme, d'incrédulité, ces horribles phénomenes qu'on voit paroitre de tems en tems ? Ecoutons encore l'Apotre. *Si notre Evangile eſt couvert, il ne l'eſt que pour ceux qui périſſent, à qui le Dieu de ce ſiecle a aveuglé l'entendement.* Et à qui a-t il permiſſion d'aveugler l'entendement, ſi ce n'eſt à ceux qui lui donnent entrée ? Et qui pourroit jamais lui donner une entrée plus libre, que ceux qui portans le crime à ſon comble, font des *incurſions hors du païs de la nature*, & ſe mettans ainſi ſous le domaine inférieur, ſe livrent pieds & poings liés au demon (*a*) ?

(*a*) J'ai connu un jeune homme, de beaucoup d'eſprit & ſavant, qui à l'age de vingt ans, tomba pour pluſieurs mois dans l'athéiſme & le deſeſpoir, uniquement pour s'être plongé

Apocal. XVIII. *Elle eſt tombée*, dit l'Eſprit de Dieu, *elle eſt tombée la grande Babylone, en qui a été trouvé le ſang de tous ceux qui ont été mis à mort ſur la terre; elle eſt devenue la demeure des demons & la retraite de tout eſprit immonde, le repaire de tout oiſeau execrable, car ſes pechés ſont montés juſqu'au Ciel, & Dieu s'eſt ſouvenu de ſes iniquités. C'eſt pourquoi autant qu'elle a vécu dans les délices, donnez lui autant de tourmens & d'afflictions; & ſes playes qui ſont la mort le deuil & la famine viendront en un même jour, & elle ſera entierement brulée au feu, car le Seigneur Dieu, qui la jugera eſt puiſſant. Et un ange d'une grande force prit une pierre qui étoit comme une grande meule, & la jetta dans la mer en diſant, ainſi ſera jettée avec impétuoſité Babylone, cette grande Cité, & elle ne ſera plus trouvée. O cieux rejouiſſez vous à cauſe d'elle? Saints Apotres & Prophetes rejouiſſez vous, car* DIEU *l'a punie à cauſe de vous!*

plongé dans l'attentat que je cenſure. Ceux qui ne connoiſſent pas l'acte ſecret d'une juſtice qui plonge dans les ténebres, & qui ſe venge en enchainant le criminel dans les liens d'obſcurité, ne ſauroient comprendre ces choſes.

vous! Et vous, ſortez de Babylone, ô mon peuple, afin que vous ne participiez point à ſes pechés, & que vous n'ayez point de part à ſes playes.

CHAPITRE XIII.

Deſtinée du corps de l'énorme, conſideré comme corps du Chrétien.

MAIS après avoir vu la deſtinée reſervée au corps de l'énorme; conſiderons de même l'attente de ſon corps, dans les principes qui établiſſent ſa condamnation.

On doit l'avoir aſſez remarqué; il ne s'agit plus ici de l'homme & du crime qu'il commet, en allant contre les fins de ſon corps, & de ſes facultés. C'étoit le crime des payens, qui ſe vautroient en de ſemblables déréglemens, & qui, ainſi que St. Paul le leur reproche, *livrés à des paſſions honteuſes, changeoient l'uſage naturel en celui qui eſt contre nature.* Ces hommes ne doivent être jugés & condamnés que par la loi de la nature, par cette ſimple loi qui parle à tous les cœurs, Rom. I.

qui bien qu'elle accusat leurs enormimités, & montrat tant d'horreurs dans un tel crime, ne le qualifioit néanmoins pas elle seule, comme le fait la loi de l'Evangile, parceque le corps du Chrêtien est le temple du St. Esprit, & l'un des membres du grand corps de Jesus-Christ, qui est son Eglise. Que le coupable n'est pas seulement infracteur de la loi de la nature, mais encore sacrilege & profanateur d'un corps consacré par le bâteme; que ce n'est plus contre la raison toute seule, qu'un tel crime est commis, mais contre le Saint Esprit; ce n'est plus seulement contre le DIEU des Payens & des Philosophes, contre l'auteur de la nature, mais contre DIEU connu, gouté & senti en Jesus Christ. Que ce n'est plus un corps asservi seulement à l'alliance de la nature, mais encore à l'alliance de la grace. Ce n'est plus un corps asservi seulement aux raisons & aux rapports des choses, mais un corps de plus asservi à Jesus-Christ, qui se l'est acquis à un prix infini, au prix de tout son sang; un corps devenu ainsi tout ce qu'il y a de plus précieux, un *sarment du vrai sep*, une *branche*

de

de l'arbre de vie, une *pierre* du vrai *édifice*, une portion de la masse, de cette masse dont le Sauveur Jesus est les prémices; un corps destiné à exécuter les volontés d'un esprit sanctifié & régéneré, dont tous les mouvemens, & même les actes en apparence les plus indifferens, doivent avoir pour regle & pour but la gloire de DIEU, selon ce qui est dit, *soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou que vous fassiez quelqu'autre chose, faites tout à la gloire de* DIEU; afin qu'après avoir exécuté ici bas, non pas seulement les fins de son existence, considerées dans l'ordre de la nature, mais encore les fins de son union avec Jesus Christ, le corps du Chrêtien ait part à la rémunération, qu'il *repose en esperance*, dans cette douce esperance de la bienheureuse resurrection, destinée au *corps des justes*, à qui il sera dit au grand jour, *Habitans de la poussiere, écoutez la parole de l'Eternel! Ecoutez la, os secs; que l'esprit revienne en vous, & revivez.*

Corinth. X. 31.

Ezechiel XXXVII.

Considéré sous son vrai point de vue, c'est donc tout ce qu'il y a de plus grand, que le corps du Chrêtien. Et

n'eſt-ce pas ſur ce fondement que l'Apôtre bâtit cette admirable doctrine contre la luxure, que je vais rapporter toute entiere, pour l'appliquer enſuite à l'énorme, & dreſſer à ſon corps l'arrêt de ſa condamnation ? Luxure & énormité, tout trouve ici ſa ſentence & eſt foudroyé d'un ſeul coup. Mais la premiere n'eſt pas de mon ſujet, & je n'y inſiſterai pas.

I. Corinth. VI. 13-20. *Le corps n'eſt pas pour la fornication, mais pour le Seigneur, & le Seigneur pour le corps, &* DIEU *qui a reſſuſcité le Seigneur, nous reſſuſcitera auſſi par ſa puiſſance. Ne ſavez vous pas que vos corps ſont les membres de Chriſt ? Lui ôterai je donc ſes membres, pour en faire ceux d'une proſtituée ? à* DIEU *ne plaiſe ! Ne ſavez vous pas encore, que celui qui s'unit avec une proſtituée, devient un même corps avec elle ? Car deux, eſt-il dit, ſeront une même chair ; mais celui qui eſt uni au Seigneur eſt un même eſprit avec lui. Fuyez la fornication, car quelque péché que l'homme commette, il eſt hors du corps, mais le fornicateur péche contre ſon propre corps. Ne ſavez vous pas que votre corps eſt le temple du St. Eſprit, qui eſt en vous, que*

que vous avez reçu de DIEU, *& que vous n'êtes point à vous mêmes ? Car vous avez été achetés à grand prix, glorifiez donc* DIEU *en votre corps & en votre esprit qui lui appartiennent.* Raisonnons maintenant & commentons.

Si le *corps* du Chrêtien *n'est pas pour la fornication*, combien moins sera-t-il fait pour l'énormité ? Si les *membres de Jesus Christ ne sont pas pour une prostituée*, combien moins seront-ils faits pour ces prostitutions artificielles & infructueuses ! *Si le fornicateur peche contre son propre corps*, quelle tache ne doivent pas y imprimer ces pollutions secretes & dénaturées ? Si le temple du St. Esprit est profané par le fornicateur, que sera-t-il par l'énorme ?

Si le fornicateur enleve à Dieu, ce qui lui appartient & ce qu'il en a reçu, combien est encore plus qualifié le vol que lui fait l'énorme, & qui pourroit en comprendre toute la grandeur, & sonder jusques au fond une usurpation si affreuse. Si par le principe de la redemption, & le devoir qui en est une si légitime consequence, le fornitateur devient profanateur, ravit à DIEU

la gloire qui lui eſt ſi bien duë & comme Créateur & comme Redempteur ; qui eſt ce qui exprimera toute la léſion de la Majeſté Divine qu'emportent les actes d'énormité ?

Enfin ſi, comme dit l'Apotre ; *ſi* DIEU *qui a reſſuſcité le Seigneur, doit auſſi nous reſſuſciter par ſa puiſſance*, quelle reſurrection peut augurer l'énorme, pour un corps auſſi profane que le ſien ? Quelle reſurrection hélas ! Sinon celle qui eſt dépeinte dans ces formidables paroles de Job, annonçant la deſtinée du méchant. *Il périra comme ſes ordures, & ceux qui l'auront vu diront, où eſt-il ? ſes os ſeront pleins des pechés de ſa jeuneſſe, & ils repoſeront avec lui dans la pouſſiere ; le trait étant décoché ſortira de ſon corps, & le fer étincelant de ſon fiel ; les frayeurs de toute eſpece repoſeront ſur lui ; l'abondance des ténebres ſera enfermée dans ſes cachettes ; un feu qu'on n'aura point ſoufflé le conſumera ; les cieux découvriront ſon iniquité, la terre ſe ſoulevera contre lui, & tout s'écoulera au jour de la colere de* DIEU. Job. XX.

Voila donc dans ce crime, ſuppoſé la perſéverance finale, le ſort reſervé au

au corps de l'énorme ; lorſque comparoiſſant devant le tribunal de celui, où il eſt inévitable que tout comparoiſſe, *il remportera en ſon corps ſelon ce qu'il aura fait.* Qui pourroit penſer à un tel ſort ſans être emu de la plus vive compaſſion ? Et qui pourroit ſe repréſenter, d'un coté, le peu de durée, & l'inſtant ſi fugitif qu'on goute ces trompeuſes douceurs, & dont même dans l'acte, le plaiſir eſt contrecarré par les remords inſeparables du crime, & de l'autre, la punition deſtinée à de tels déréglemens, ſans appliquer ici ce que le Prophete diſoit aux Juifs *vous vous êtes vendus pour rien.*

CHAPITRE XIV.

Témoignages de l'Ecriture.

MAlgré la quantité de textes déja répandus dans ce diſcours, je veux encore en raſſembler d'autres ſous un ſeul point de vue, & préſenter comme en groupe, ce que l'Ecriture ſainte me paroit dire de plus fort ſur cet acte.

Levit. XV. On peut d'abord en voir, par induction, tout le crime dans ce Chapitre du Levitique, où il eſt fait mention de deux actes involontaires, qui occaſionnoient la même perte. On y voit non ſeulement la ſouillure qu'ils imprimoient ſur celui en qui ils s'exécutoient, ſans qu'il agit & qu'il y prit part, mais encore la ſouillure qu'en recevoient tous ceux qui avoient touché cette perſonne. On y voit les précautions, les purifications, les ablutions requiſes pour en être nétoyé.

Or ici le raiſonnement eſt facile & l'induction immanquable. Il n'y a qu'un mot à dire. Si ſous la Loi un acte involontaire ſouilloit tout le corps, combien ſous l'Evangile ſouillera & le corps & l'âme un acte volontaire, conſenti, déliberé, exécuté par l'être moral ainſi que par le corps?

Qu'on liſe enſuite dans le Chapitre XIX. de la Geneſe la ſubverſion de Sodome & de Gomorhe, dont ce crime eſt un des *départemens*. Qu'on ſe repréſente, ſi l'on peut, ce feu & ce ſoufre, que *l'Eternel fait pleuvoir des cieux ſur elles*, & que les Apotres St. Pierre & St. Jude rappellent d'une maniere

niere si terrible. *Sodome, Gomorhe & les villes voisines qui s'étoient abandonnées à l'impureté, & avoient couru après les péchés contre nature, ont été mises pour servir d'exemple, ayant reçû la punition d'un feu éternel; nonobstant cela, ceux-ci tout de même, s'étant endormis dans le vice, souillent leur chair.....* Jude 7. & 8.

Consultons l'admirable discours de Moïse, annonçant aux Juifs leur insigne ingratitude, & trouvant leur destinée, dans les crimes dont il se souilleroient. Entre ceux dont il fait la recension, il y dépeint misterieusement celui ci en differens endroits. *Ils se sont corrompus devant lui, leur tache n'est pas une tache de ses enfans. Ils l'ont ému à jalousie par les étrangers, ils l'ont irrité par des abominations. Leur vigne est du plan de Sodome & du terroir de Gomorhe; leurs grapes sont des grapes de fiel, il ont des raisins amers.* Deuter. XXXII. 5. 16.

Ici, les étrangers dans le sens misterieux, les abominations, & cette tache qui n'est pas celle des enfans de DIEU, désignent ce qui est antiphysique. Et presque par tout où il est parlé de Sodome & de Gomorhe dans l'Ecri-

l'Ecriture & surtout dans les Prophêtes, on y entend le *genre* des péchés contre nature, & tout y est appliquable à chaque *espece déterminée*. Sodome est une grande ville où il y a un grand nombre de rues, elles sont toutes de la ville & ont toutes leur part à l'embrasement général. Mais après avoir vû le crime, considerons la punition.

Ibid. ℣. 19-22. 24. 25. *Et l'Eternel l'a vû & il a été irrité; le feu s'est allumé en ma colere & a brulé jusqu'au fond des plus bas lieux; j'employerai sur eux toutes sortes de maux & je décocherai sur eux toutes mes fleches. Ils seront consumés par la famine, & rongés par des charbons ardens & par une destruction amere. L'épée venant du dehors les privera les uns des autres, & la frayeur venant du dedans &c.* Punition réelle mais en même tems figurative des angoisses & des tourmens qu'éprouveront l'ame & le corps de l'énorme, quelle que soit son énormité. Qu'on lise pour confirmation les versets 23-28 dans le XXIII. Chapitre du même Livre; on y voit l'ardeur du feu de Sodome reservée à ceux qui abandonnent *l'alliance de* DIEU. Le même crime est désigné

&

& foudroyé dans presque tout le Chapitre XVI. du Prophete Ezechiel. *Tu as pris*, dit il, *tes fils & tes filles, & tu les a sacrifiés pour être consumés.* v. 20. Et pour preuve qu'il s'agit ici des énormités de la main, il ajoute immédiatement; *Est-ce peu de chose que ce qui procede de tes adulteres, que tu ayes égorgé mes filles, & que tu les ayes livrés, pour les faire passer par le feu à l'honneur de ces idoles*; idoles, on l'entend, qui sont les images lascives enfans de l'imagination, dans ces instans de lubricité. Il poursuit, *O que ton cœur est lache*, dit le Seigneur l'Eternel, *d'avoir fait toutes ces choses qui sont les actions d'une insigne prostituée! Et parceque ton venin s'est répandu, & que dans tes excès, tu t'es abandonnée à tes abominables idoles, & que tu as mis à mort tes enfans, lesquels tu leur as donné; à cause de cela je te jugerai comme on juge les femmes adulteres & celles qui repandent le sang, & je te livrerai pour être mise à mort selon la fureur de ma jalousie.* v. 21. v. 35. 36. 38. Peut-on mieux indiquer & le crime que je censure & la punition qui en est faite? Dans ces passages c'est lui & lui seul. Ce n'est

plus

plus la racine de Sodome, qui se ramifie en plusieurs branches, c'est ce rameau lui même. Plus bas le Pro-
v. 58. 59. phete ajoute encore. *Tu portes sur toi ton énormité & tes abominations dit l'Eternel; car ainsi a dit le Seigneur l'Eternel, je te ferai comme tu as fait, lorsque tu as mépriſé l'exécration du ſerment, en violant l'alliance.* Ici le ſerment, c'eſt la loi de la nature qui impoſe ſes obligations, & mieux encore la loi de grace qui oblige d'une maniere plus ſtricte.

Le même crime eſt auſſi directement dépeint, & ſa punition confirmée au
v. 44. à la fin. Chapitre XXII. du même Prophete. Ahola & Aholiba en ſont la figure &
v. 36. repréſentent les coupables. *Fils d'homme, ne jugeras tu pas Ahola & Aholiba? Declare leur donc leurs abominations & comment elles ont commis adul-*
v. 37. *tere; comment il y a du ſang dans leurs mains, comment, dis-je, elles ont commis adultere avec leurs idoles, & ont conſumé leurs enfans. Les hommes juſtes donc les jugeront, comme on juge les femmes adulteres & comme on juge celles*
v. 45. *qui repandent le ſang, car elles ſont adul-*
v. 49. *teres & le ſang eſt dans leurs mains. Et*

on mettra votre énormité ſur vous, & vous porterez les pechés de vos idoles, & vous ſaurez que je ſuis l'Eternel. N'eſt ce pas la confirmation de ce que j'ai dit de l'ame de l'énorme, & l'épithete d'adultere qui lui eſt ici donnée, ne montre-t-elle pas, qu'elle quitte l'union qui devoit être entr'elle & le vrai Epoux? Et certainement, d'ailleurs, quand je n'aurois pas prouvé auſſi démonſtrativement, que par ces actes on eſt coupable de meurtre, ces *mains pleines de ſang*, aſſignées ſi ſouvent à ce genre d'adultere; & tant de paſſages où on voit ces deux choſes toujours réunies, mettroient cette triſte vérité au deſſus de tout doute. Et qu'eſt ce encore que le Roi Prophète veut dire, lorſqu'il repréſente les Juifs coupables des crimes des nations? *Ils ſe ſont melés parmi les nations; ils ont appris leurs manieres; ils ont ſacrifié leurs fils & leurs filles au demon; ils ont repandu le ſang innocent, le ſang de leurs fils & de leurs filles, leſquels ils ont ſacrifié aux faux dieux, & le païs a été ſouillé de ſang; & ils ont été ſouilles par leurs œuvres & ont paillardé par les choſes auxquelles ils ſe ſont adonnés.* Par ces manieres

Pſ. CVI. 35. 37. 38. 39.

manieres des nations, on indique auſſi ſans conteſtation celles dont parle St. Paul au premier Chapitre des Romains que j'ai cité. Et ces faux dieux auxquels ils ont ſacrifié leurs fils & leurs filles, figurent ces images impudiques qui occupent dans l'acte. Et cet acte nommé ici une paillardiſe convient parfaitement au crime que je cenſure. A la vérité je n'ignore pas, que ces commentateurs ſtériles, qui ne voyent abſolument que la lettre, prétendront qu'il s'agit ici du Dieu Moloch, & des enfans qu'on immoloit réellement au demon; je le ſai; Hé qui le revoque en doute? Mais qui ignore, excepté eux, que la Sainte Ecriture, dans ſes recits toujours vrais à la lettre, eſt vraye dans tous les ſens; que dans le tems même qu'elle eſt hiſtorique, elle eſt encore & au même tems allegorique & typique; figures pour notre inſtruction, dit l'Apotre? Qui ignore, que les crimes litteraux des Juifs étoient en même tems types & figures des *crimes analogiques*, & des pechés qui s'y rapportent; & que l'Ecriture condamne ici d'un ſeul mot tous ceux qui peuvent être enfermés ſous ces paroles,

roles, & les actes d'idolatrie groſſiere, & les actes d'énormité ſecrete qui n'y ſont pas déſignés moins formellement. Et que par conſequent, ſans faire la moindre violence aux expreſſions, je puis avec non moins de vérité, mais plus d'utilité qu'eux, appliquer ces paroles au criminel que je condamne, qui dans la rigueur de la lettre *ſacrifie ſes fils & ſes filles au demon.* Continuons. Entre les choſes que le plus ſage des Rois repréſente comme une abomination devant DIEU, il y range *les mains qui repandent le ſang innocent.* Combien de fois eſt-il dit, *Malheur à la ville ſanguinaire!* DIEU *recherche les meurtres & il s'en ſouvient, il entend les cris des débonnaires.* Le Prophete Eſaie ſemble y être encore plus formel. *Ce ſont vos iniquités qui ont fait ſeparation entre vous & votre* DIEU, *car vos mains ſont ſouillées de ſang & vos doigts d'iniquité*; *on ſe fie en des choſes de néant* & la ſuite. On ne finiroit point ſi on vouloit raſſembler tous les paſſages du vieux Teſtament relatifs à cette matiere. Ainſi avant que de venir à ceux du nouveau, remarquons ſeulement, que les autres villes de la

Prov. VI.

Eſaie LIX. 2. 3. 4.

plaine,

plaine, Adama, Tzehoïm, *voiſines* de Sodome & Gomorhe, & conſumées comme elles par le feu de DIEU, déſignent préciſément dans le ſens figuratif, les *énormités voiſines* de cette grande énormité de Sodome & de Gomorhe, & celle en particulier qui fait la matiere de ce traité.

Elle n'eſt pas moins foudroyée dans le Nouveau Teſtament. *Ne ſavez vous pas*, dit l'Apotre, *& ne vous y trompez point; ne ſavez vous pas que ni les fornicateurs, ni les idolatres, ni les adulteres, ni les efféminés, ni ceux qui commettent des pechés contre nature*, (il le dit indiſtinctement) *n'hériteront point le Royaume de* DIEU. Il n'en parle pas d'une maniere moins déciſive, dans cet endroit, où pour faire éviter aux Chrêtiens toute apparence & juſqu'à l'ombre de l'impureté, il propoſe pour l'un des motifs, ces remarquables paroles, *Quel accord y a t-il entre Chriſt & Belial?* Or Bélial déſigne un acte qui ne profite point, un acte inutile, ſans raiſon, ſans fin, ſans but, un acte qui perd, qui diſſipe, qui détruit (*a*). Peut-

1. Cor. VI. 10.

2. Cor. VI. 15.

(*a*) בליעל Sine utilitate, il vient de l'hé-

Peut-on désigner plus clairement & avec moins d'équivoque, l'acte de l'énormité secrete? Il ajoute au même endroit. *Quelle convenance y a-t-il du Temple de* DIEU, *avec les idoles?* Idoles encore, je ne puis trop le repeter, idoles de l'ame lascive. *C'est pourquoi ne touchez à aucune chose souillée &c.* Ailleurs il représente l'Eglise de Jesus-Christ, comme devant être purgée de tous ces monstres de la luxure. *La nuit est passée, & le jour est approché.* Les nuages du Paganisme, que le Soleil triomphant de l'Evangile doit avoir dissipé; *rejettons donc les œuvres de ténebres, & soyons revetus des armes de lumiere. Conduisons nous honnêtement & comme en plein jour, non point en couches ni en insolences, mais soyez revetus du Seigneur Jesus, & n'ayez point soin de la chair pour en accomplir les convoitises. Les œuvres de la chair sont manifestes, lesquelles sont la fornication, la souillure, l'impudicité* &c. Elles *n'hériteront point le Royaume de* DIEU.

v. 16.

v. 17.

Rom. XIII. 12. 13. 14.

Après l'hébreu, בל sine non, nequam, nequaquam, & du verbe יעיל profuit, utilis fuit. Et c'étoit le mot dont on se servoit pour désigner un méchant homme, parmi les Hébreux.

Après avor fait la deſcription de la ſainte Sion, de la Jeruſalem d'en haut, l'Apotre St. Jean indique ceux qui en
Apoc. XXI. 27. ſont exclus. *Il n'y entrera aucune choſe ſouillée, ni perſonne qui s'abandonne à l'abomination & au menſonge.* L'enormité de la main eſt le *menſonge de la propagation*, & cet acte impur ment aux fins & aux vues de la nature. Il
XXII. 15. dit encore plus *bas*, *Mais les chiens, les fornicateurs, les meurtriers, les idolatres, & quiconque aime & commet la fauſſeté, ſeront laiſſés dehors.* Epithetes qui conviennent toutes ſans reſtriction à cet acte. Car qui eſt plus chien, qui eſt plus fornicateur, qui eſt plus meurtrier & plus idolatre, qui commet plus la fauſſeté, que celui qui élude la plénitude & l'exécution du but? Mais quelle deſtinée! Etre laiſſé dehors.
Epheſ. IV. 17. *C'eſt pourquoi je vous dis & je vous conjure de la part du Seigneur Jeſus, de ne plus vous conduire comme le reſte des Gentils, qui ſuivent la vanité de leurs penſées, leſquels ayant perdu tout ſentiment, ſe ſont abandonnés à la diſſolution, pour commettre toute ſouillure à qui en feroit pis.*

CHA-

CHAPITRE XV.

De ceux qui inſtruiſent la jeuneſſe dans ces abominables pratiques.

QUelle eſt cette fureur inſenſée & qui la pourroit comprendre ? Quelle eſt déja cette frénesie dans une jeuneſſe à peine écloſe, qui fait, qu'elle n'eſt pas contente de commettre ſeule le crime, ſi elle ne ſe forme encore des compagnons de reprobation, & ſi elle ne plonge avec elle ce qui l'environne dans le même débordement ? O hommes groſſiers que nous ſommes ! Hommes aveugles & ſtupides au point d'être criblés par le peché, ſans nous en appercevoir ! Ne diſons pas que la nature humaine n'eſt pas viciée juſqu'au fond ; conſiderons plutôt ici avec une humiliation qui égale, s'il eſt poſſible, de tels maux, les affreuſes ſuites du peché, & dans ces fruits auſſi odieux que précoces, la nature de la ſeve ſur laquelle il nous a entés. Quoi ! l'homme à peine a vu le jour, eſt à peine ſorti des mains de ſon Créateur, que rom-

rompant l'alliance de la nature, rompant le contract qu'il a fait avec elle par sa naissance, & oubliant ses loix, il *marche de front* contre celui qui en est l'Auteur ! Mais telle est de plus sa férocité qu'il s'empresse à dresser avec lui une bande de rebelles. Et une ame dévouée dès l'enfance à Jesus Christ, qui doit le porter dans le cœur, selon ce qui est dit, *Vous tous qui avez été bâtisés en Christ, vous avez revetu Christ.* Cette ame pourra à peine se livrer à son ennemi, que non seulement elle le fait, mais que devenue son instrument, elle cherche encore à lui livrer les autres. Et sans penser presque à ce qu'elle fait, tant le mal lui est naturel, inherent en elle, & uni à son fond, elle se dévoue à détruire l'œuvre de celui qui avoit bien voulu mourir pour elle. O mon DIEU ! où y aura-t il assez d'yeux pour pleurer sur la nature humaine ? Et où est ce que le zele trouvera assez de digues pour opposer à ce torrent ?

Il est une maxime de *Droit*, dont pour plus de commodité on a fait une maniere de proverbe, qui indique ceux à qui un crime peut être imputé, sans qu'ils

qu'ilt l'ayent litteralement commis eux mêmes (*a*). Enſeigner, conſentir, inſinuer, ne pas corriger, ſe taire quand on devroit parler, préſenter ces maximes relachées, ces doctrines hardies deſtinées à pallier les actes criminels, à diminuer la juſte horreur qu'on doit avoir pour le crime, poſer des ſcandales, jetter dans les occaſions du peché, inculquer, inſpirer le libertinage, ébranler la vertu, affermir dans l'impieté; voilà ſans doute tout autant de manieres de pecher par autrui, & de ſe voir, dans le jugement, imputer les actes des autres & condamner à la peine ſubſequente.

De ce principe général il reſulte, que toute perſonne qui, à l'égard de la *luxure artificielle*, ſe trouve dans un des cas dont je viens de parler, ſe trouve auſſi chargée devant le jugement de DIEU, des crimes dont par là elle a été l'occaſion ou la cauſe; que le ſéducteur rendra compte de la ſéduction, directe ou indirecte, formelle ou

(*a*) *Juſſio*, *Conſilium*, *Conſenſus*, *palpo*, *Recurſus*, *Participans*, *mutus*, *non obſtans*, *non manifeſtans*.

détournée ; qu'un escadron de crimes, si j'ose m'exprimer ainsi, dont peut être il ne se croyoit pas coupable, sous le faux prétexte qu'il ne les a pas commis lui même, sortiront comme d'un antre, pour le confondre au jour des retributions. Et c'est alors qu'il verra avec toutes les horreurs du desespoir, l'abime où l'ont plongé des séductions dont peut être il tenoit si peu compte.

Mais s'il en est ainsi, s'il n'est pas seulement coupable par ses propres pratiques ténébreuses, de tout ce que j'ai montré ci-devant renfermer d'atrocité le crime que j'attaque ; il n'est pas moins indubitable, qu'en rigueur il est coupable encore en la même quantité, de tous ceux du même genre qu'il a suggeré aux autres ; c'est-à-dire qu'il tue en eux & par eux les enfans qu'ils sacrifient, qu'il est responsable du sang innocent qu'ils repandent, du crime contre DIEU, du mal qu'ils font à la Societé, de toute la ruine & la désolation qu'ils mettent sur leurs ames, des autres crimes qu'ils amenent ; qu'il est la cause *du trésor de colere* qu'ils s'amassent, & de la triste resurrection qu'ils préparent à leur corps ; c'est à

dire

dire que tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne s'applique pas seulement à l'énorme, mais à celui qui inspire l'énormité, & encore selon le nombre de ceux à qui il l'inspire, qui peut devenir bien plus grand qu'on ne croit, parceque la coupe se présente non seulement de proche, en proche, mais de génération en génération; que ceux qu'il a entrainé feront le même personnage, & entraineront à leur tour; qu'ainsi il peut non seulement pecher par ses amis, ses compagnons, mais qu'à la lettre les énormités d'une ville, d'un païs, d'un peuple, peuvent devenir les siennes, & le tout demeure sur sa tête, & en propageant le crime & multipliant le fardeau des autres, il porte le sien à son comble.

Qu'on ne croye pas que j'outre. Cela est si vrai, que si DIEU vouloit juger en rigueur le premier propagateur de telles atrocités, il auroit sur son compte la somme entiere des énormités de cette espece, qui se sont commises, & se commettront jusqu'à la consommation des siecles, & toutes les suites de démérite qu'elles occasion-

nent (*a*), sans qu'aucun de ses élèves soit déchargé de sa propre part. Et s'il étoit envoyé à sa vraye place, il deviendroit l'un des Princes des demons, & le Roi de cette *Babylone mistique, qui fait boire le vin de ses impudicités à toutes les nations de la terre.*

Tu n'y penses gueres jeunesse libertine & séductrice! Tu ne penses pas à ces graves & formidables paroles de celui qui te jugera, *Malheur à celui par qui le scandale arrive.* Mais bien plus, *Quiconque scandalise*, dit-il, *l'un de ces petits qui croyent en moi*, & c'est l'état de la jeunesse qui n'a pas encore été corrompue par le poison de l'exemple & des maximes libertines, *il vaudroit mieux pour celui qui la scandalise qu'on lui pendit une meule au cou, & qu'on le jettat au fond de la mer*, pour faire entendre qu'il n'est point de supplice dont ne soit digne, celui qui lui fait quitter la foi & le service de Jesus-Christ.

Matth. XVIII.

Toutes ces ames donc que tu auras entrainées dans le même précipice, il les redemandera de ta main; il te redemandera

(*a*) Supposé, à dire vrai, qu'il ait été lui seul, le premier auteur de toute la consecution.

mandera ce ſang innocent que tu auras fait repandre ; il te redemandera cette jeuneſſe que tu lui auras ravie ; cette jeuneſſe ſi précieuſe à ſes yeux, qu'il déſire, qu'il demande, pour ainſi dire, par deſſus tout ; cette jeuneſſe de laquelle il a dit, *laiſſez la venir à moi, ne l'empêchez point* ; cette jeuneſſe qu'il invite d'une maniere ſi tendre, ſi aimable, ſi touchante, parceque non encore ſouillée, comme le ſont la plupart des hommes, non encore repudiée, elle eſt plus propre à ſe donner à lui. Il te redemandera ces jeunes cœurs, ſur leſquels ſa grace fait tant d'eſſais, auxquels il fait tant entendre ſa voix, ſur leſquels ſa Providence eſt ſi vigilante & ſi attentive, qu'il cherche en tant de manieres à préſerver du naufrage, avant que de l'abandonner. Il te redemandera ce troupeau cheri, qu'il s'étoit acquis au prix de tout ſon ſang, & cette bergerie où tu es entré, & où comme un loup devorant, tu as porté la déſolation & le carnage. Mais en te les redemandant, il te marquera d'un ſigne de reprobation comme Caïn le premier des meurtriers, O jeuneſſe qui imites par l'impieté de tes ſéductions celui duquel

il eſt dit, *Qu'il eſt meurtrier dès le commencement.*

Anticipe maintenant, ſi tu le peux, par la penſée, ta rage & ton deſeſpoir, à l'ouïe des *cris*, des *hurlemens*, des *grincemens de dents* de ceux que tu auras entrainé, lorſqu'ils te reprocheront d'être l'auteur de leurs tourmens & de leur perte.

CHAPITRE XVI.

Remedes & Conſeils aux Coupables.

SEroit-ce pour jetter les coupables dans une eſpece de deſeſpoir, que j'ai mis en regard avec les excès de ce crime ſon épouvantable deſtinée? Seroit-ce dans le deſſein de faire dire au criminel, comme diſoient autrefois les Juifs, *Parceque mes os ſont devenus ſecs, mon attente eſt perdue, c'eſt fait de moi; j'irai donc après ceux qu'aime mon ame.* Langage qui eſt le ſigne le plus aſſuré, la marque la moins équivoque de la perdition. A DIEU ne plaiſe. A DIEU ne plaiſe que j'aye ſondé juſques au fond toute la profondeur d'une telle playe, ſans en chercher le beau-

Ezechiel XXXVII. 11.

beaume, & l'y appliquer, s'il en eſt! Je veux édifier, & non pas détruire. Je veux, ſi DIEU m'en fait la grace, porter, non le deſeſpoir, mais l'allarme, mais la terreur, mais la plus vive componction dans la conſcience des perſonnes qui ſe ſont vendues à des pratiques ſi criminelles. La méthode de ce diſcours préſente la regle de tous les degrés, par où ce crime peut monter à ſon comble. Car quelque atroce qu'il ſoit en lui même, & enviſagé dans ſa notion abſtraite, il peut encore, comme on l'a vu, croître en horreur. Et les degrés ſe ſupputent, comme dans les autres deſordres, ſur la réitération des actes, ſur l'habitude plus ou moins invéterée, ſur le plus ou le moins de lumieres, de graces reçues, ſur la force des tentations, ſur l'age, ſur les occaſions, les circonſtances, & mille calculs que la raiſon peut faire, & mille autres encore que doit faire un cœur touché & revenu à lui même, lui qui a ſes raiſons, comme le dit le grand Paſcal, que la raiſon ne connoit point,

Appoſita intortos extendit regula mores.

Et le criminel peut meſurer là deſſus la regle de ſa pénitence. J'oſe eſperer qu'il n'en eſt que très peu qui ayent porté ce crime au dernier période d'abomination, dépeint à la fin du Chapitre VII. J'ai dû cependant préſenter ce tableau, afin que rien n'y manque, & que tous les coupables s'y reconnoiſſent du plus au moins, parceque du plus au moins c'eſt leur cas dans le Chriſtianiſme. J'ai dû en même tems montrer ce que la Juſtice Divine, cette Juſtice entre les mains de laquelle rien ne paſſe, rien ne ſe perd, rien ne s'affoiblit, montrer, dis-je, ce que la Juſtice Divine deſtine à de telles perverſités. J'ai préſenté les terribles menaces de la Loi, & elles s'exécuteront infailliblement ſur les impénitens. Mais ce que je n'y ai point dit, & que je dois ajouter ici, c'eſt que de tous les paſſages menaçans que j'ai cités, il en eſt peu où la menace ne ſoit ſuivie bientôt des promeſſes les plus encourageantes pour tous les coupables, qui revenus à leur ſens, font une pénitence proportionnée. Ils vérifient ainſi cette inéfable parole du Seigneur, *Le fils de l'homme eſt venu ſauver*

Matth. XVIII. 11. &c.

ver ce qui étoit perdu. O bon, ô tendre, ô adorable Berger ! vous laiſſez le troupeau, pour aller par les montagnes chercher votre pauvre brebis égarée, & lorſque vous l'avez retrouvée, vous la mettez ſur vos épaules, & vous en avez plus de joye, que des quatre vingt dix neuf qui ne ſe ſont point égarées. O jeuneſſe ! qui t'es proſtituée dans ces énormités, t'autoriſerois-tu d'un langage ſi touchant & ſi doux pour en abuſer; & faiſant un mortel eſſai de la puiſſance de DIEU, & tentant ſes miſéricordes dirois-tu, *demeurons donc dans le peché, afin que la grace abonde.* C'eſt alors que tu attirerois ſur toi toutes ces menaces, c'eſt alors que tu appellerois tous ces foudres. Romains VI.

Mais pour ceux qui veulent rebrouſſer & ne pas achever leur perte; pour ceux qui tirent d'une ſi inexprimable bonté, un motif pour ſe hâter de revenir; quel encouragement & quel appui ! Qui leur dira aſſez combien le Seigneur eſt encore, malgré leur indignité, prêt à les recevoir ? Quel encouragement quand ils trouveront les promeſſes toujours à coté des menaces,

afin qu'on voye tout à la fois & la grandeur d'un tel crime, & les vengeances que lui prépare la Juſtice Divine, & dans les promeſſes, les plus grands ſoutiens contre la défiance & le deſeſpoir.

Dans ce Chapitre d'Ezechiel que j'ai cité, où ces énormités ſont dépeintes & condamnées par ces terribles paroles, *Tu portes ſur toi tes abominations & tes énormités, & je te ferai comme tu as fait, lorſque tu as mépriſé l'exécration du ſerment en violant l'alliance.* Il ajoute bientôt, *Et tu te ſouviendras de tes voyes, tu en ſeras confuſe, afin que tu contemples ta vie paſſée, & que tu n'ouvres plus la bouche à cauſe de ta confuſion. Et alors je me ſouviendrai de l'alliance que j'ai traitée avec toi dans les jours de ta jeuneſſe, & j'établirai avec toi une alliance éternelle, après que j'aurai été appaiſé envers toi, dit le Seigneur Eternel.*

Ecoutons le Prophete Jeremie qui foudroye en tant d'endroits le même crime, & où DIEU préſente encore la même économie. *Quand tu le laverois avec du nitre, & que tu prendrois beaucoup de ſavon, ton iniquité demeureroit encore marquée devant moi, dit le*

Jeremie II. 23.

le Seigneur Eternel. A qui le dit il ? C'eſt *à ceux dans les pans de la robbe deſquels a été trouvé le ſang des ames des pauvres innocens.....* v. 34. *C'eſt à ceux qui enſeignent leur maniere de faire* ; v. 33. c'eſt à ces énormes inveterés, à ces proſtituées, corrompues, abandonnées, endurcies, qui *ne veulent pas contempler leur train & reconnoitre ce qu'elles ont fait*, v. 23. v. 24. *qui diſent je ne me ſuis point ſouillée ; à ces aneſſes ſauvages, qui hument le plaiſir comme le vent, que rien ne peut faire rebrouſſer dans leur courſe ; qui diſent, c'en eſt fait non, car j'aime les étrangers & je courrai après eux.* C'eſt à ceux dont *les adulteres, les henniſſemens, l'énormité, la proſtitution ſont ſur toutes les collines.* v. 25. Voilà ceux *qui ſeront diſperſés comme du chaume emportés ça & là par le vent du deſert.* XIII. v. 27. v. 24.

Mais les coupables, qui veulent s'appuyer ſur la main qui leur eſt préſentée, ſur cette main charitable qui cherche à les tirer du bourbier ; mais ceux qui ſe prévalent à tems de ces *circonſtances de converſion* ménagées ſi ſouvent & en tant de manieres par la Providence ; mais ceux qui veulent écouter cette tendre voix, *Retourne toi Iſrael* Jeremie III. 12.

la revêche, dit l'Eternel, & je ne ferai point tomber ma colere ſur vous, car je ſuis miſéricordieux & je ne vous la garderai point à toujours; mais reconnois
v. 13. *ton iniquité, car tu as peché contre l'Eternel ton* DIEU, *& tu t'es proſtituée aux étrangers ſous tout arbre verd.* Mais ceux, qui après avoir été affligés par cette miſéricorde qui veut ſauver, quoiqu'il en coute, & rendre ſage par la punition, crient alors vers l'Eternel &
v. 4. & 5. diſent, *O mon Pere! tu es pourtant le conducteur de ma jeuneſſe. Tiendrois-tu ta colere à toujours, me la garderois-tu à jamais?* Mais à ceux qui lui diſent, *Voici nous revenons à toi, car tu es l'Eternel notre* DIEU; alors il leur re-
Jeremie IV. 1. pond, *O Iſrael retourne toi à moi; & ſi tu otes tes abominations de devant moi, tu ne ſeras plus errant çà & là. Et je remédierai à vos rebellions.* Il leur tient ce langage ſi propre à fondre la
III. v. 22. dureté. *On dit, ſi quelqu'un délaiſſe*
Jeremie III. v. 1. *ſa femme, & qu'elle ſe ſeparant de lui ſe joigne à un autre mari, le premier époux retourneroit-il encore vers elle? Le pais même n'en ſeroit il pas entierement ſouillé? Or toi, tu t'es proſtituée à pluſieurs amoureux, toutefois retourne toi*

vers

vers moi, dit l'Eternel. Quelle invitation ! Et quelle eſt cette miſéricorde au deſſus de toute regle & de toute loi ? Quelle bonté qui ſurpaſſe toutes nos miſeres ! Un Dieu, d'une majeſté incompréhenſible, & néanmoins plus facile, plus condeſcendant, plus touché du retour, plus prêt à s'appaiſer qu'un inſecte tel que l'homme.

Ecoute donc pauvre pecheur, & reviens. Ecoute jeuneſſe licentieuſe, en quelque endroit écarté que la tempête de la paſſion t'ait jetté, fut-ce dans ces terres ténébreuſes, dans *cette region de l'ombre de la mort*, *dans ce lac où il n'y a plus d'eau*, où font deſcendre ces actes qui déchirent les loix de la nature ; reviens dit le Seigneur & je Luc XV.
te recevrai ; après avoir mangé les gouſſes avec les pourceaux, & ſenti les premieres horreurs qu'éprouve tôt ou tard une ame alienée, après avoir diſſipé ſi follement ta portion de la grace, reviens ô mon enfant, & on te mettra l'anneau & la plus belle robbe, on tuera pour toi le veau gras, & tu ſeras encore cette drachme précieuſe qui a été retrouvée. Les Anges ſe rejoui-

jouiront à ton retour, & les cieux en retentiront d'allegreſſe.

Mais pour ne pas t'abuſer, entens bien ce que c'eſt que retourner. Ecoute le Pontife miſéricordieux & compatiſſant qui dit, *Venez à moi*, mais à ceux qui ſont *travaillés & chargés*. Entens bien pour ne pas te faire illuſion, quelle eſt la peine du retour. Comprens ce que c'eſt que d'avoir une fois perdu la grace du bâteme, cette grace exquiſe de l'innocence, lorſqu'elle a été profanée par un ſoufle ſi empeſté, & à la merci du vent deſtructeur.

Il faut ſe repentir ſans doute; il n'eſt perſonne qui ne le ſente, mais ce que chacun ne ſent pas, c'eſt la pénitence que doivent faire ceux qui ont donné dans de telles proſtitutions. Que de peines & de douleurs pour qu'elle ſoit effective, ſanctifiante! Mon cœur ſouffre d'y penſer; & cependant j'abuſerois, je tromperois la jeuneſſe, ſi je lui parlois un autre langage. Il n'eſt point de remedes ſans amertume, & plus ils ſont vrais & actifs, plus ils ſont amers. Les payens l'ont bien compris.

- - - - - - Facilis deſcenſus averni
Sed revocare gradum, ſuperaſque evadere ad auras
Hoc opus, hic labor eſt - - - -

Et encore,

Donec longa dies, perfecto temporis orbe ;
Concretam exemit labem, purumque reliquit
Æthereum ſenſum, atque auraï ſimplicis ignem.

Et un Chrêtien ne le comprendroit pas ? Et un Chrêtien, après s'être enfoncé dans un bourbier ſi horrible, après avoir mis ſur ſon corps une tache auſſi hideuſe, que celle qu'y met un tel crime, croira que tout eſt fait, tout eſt dit, tout eſt accompli, lorſqu'une grace prévenante vient l'en tirer. Ah ce n'eſt pas ce que notre Seigneur diſoit à ceux qu'il guériſſoit ! *Charge maintenant ton lit* ; ce lit du peché, où tu t'es enfoncé, où tu t'étois endormi, où tu t'es vautré, mets le ſur tes épaules & le porte en pénitence. Et voilà ſans doute ce que Jean V. 8.

l'énorme

l'énorme s'eſt préparé, un retour douloureux & amer. Il eſt beaucoup de gens qui s'imaginent, que l'eſſence de la repentance conſiſte dans la ceſſation des actes. Cela eſt commode à la nature, lache, molle, timide. Il eſt rare qu'on continue long tems dans le crime que j'ai attaqué, parceque le tempéramment énervé, ou le mariage, ou la proſtitution naturelle, ou une grace ſecrete qui met un terme au déréglement, pour mettre des bornes à la reprobation, peuvent le ſupprimer. Et cependant on ne fait point d'attention au principe de la ſuppreſſion, & on ne penſe pas que la ceſſation eſt ſimplement un préalable, & une condition ſans laquelle il eſt vrai, il ne faut pas avoir l'audace de dire qu'on ait le moindre retour, mais qui eſt abſolument inſuffiſante, ſi elle eſt ſeule. Et cependant encore combien n'en eſt-il pas qui ſe croyent déja des petits ſaints, lorſque les actes du crime ont ceſſé, par des circonſtances extérieures, ou acceſſoires, étrangeres à l'amour de Dieu, ou parce qu'une paſſion en engloutit une autre, & que l'ennemi n'a fait

que

que changer de place dans le cœur ? Mais il n'y demeure pas moins, & c'eſt la *Bete qui n'eſt plus quoiqu'elle ſoit encore*, comme dit l'Eſprit de DIEU ; elle peut bien être endormie, mais non pas recevoir le coup de mort, ſi ce n'eſt par la vigueur à la repouſſer, par le combat, la lutte, la fidélité dans le tems de l'épreuve, & en ſe tenant préciſément au moment de la paſſion, à *la breche des enfans*, dit l'Ecriture.

Apocal. XVII.

Oſée XIII.

Ainſi ſont la plûpart de hommes. Semblables à cette *femme débauchée, qui après avoir mangé, s'eſſuye la bouche*, & il n'en eſt plus rien. Ils ſe figurent que lorſque les actes d'un crime ont ceſſé, il eſt par là même détruit, & effacé du livre des vengeances. Et ils ne penſent pas que c'eſt là ſimplement un acte de la tolerance de DIEU, qui ſupporte, diſſimule, amene cependant la réflexion, après une jeuneſſe licentieuſe, afin que ſa juſtice puiſſe continuer l'exiſtence à ces coupables, que ſa colere n'anéantiſſe pas le ſpectacle du préſent ſiecle. Il prend même de ces hommes prétendus

tendus convertis, émondés au dehors, viciés encore dans le fond par des actes antécedens, qui n'ont pas été portés en pénitence, il en prend pour faire l'ornement de ce même siecle.

Mais qu'ils sachent ces hommes une fois pour toutes, que c'est là toute leur espérance & tout leur lot, jusqu'à ce qu'ils aillent plus loin. Que comme rien d'impur & de souillé ne peut monter à la céleste Sion, il faut auparavant que *l'impureté fonciere* soit nettoyée, que l'être pecheur, qui s'est uni à ce fond soit détruit, & il ne peut l'être que par une pénitence douloureuse & amere. Et c'est ici pour le dire en passant, que ceux qui ne sont pas dans le plus triste aveuglement, peuvent voir l'admirable accord de la justice & de la misericorde de DIEU, par l'acte qui tout à la fois punit & purifie tous ceux qui veulent s'y ajuster & s'y soumettre.

Jerem. XV. 1. 2. 3. 4.

Allons plus loin maintenant. Il y a long tems qu'on l'a dit, & c'est une maxime très vraye, que la pénitence, pour être réelle, doit autant qu'il est possible égaler l'acte même de la justice de Dieu. C'est à dire, que quand

quand DIEU agit ſur un pecheur, & lui envoye des chatimens, des maux, des calamités, il doit les porter en ſoumiſſion, en reſignation, en patience, comme une ſuite de ſes déréglemens, & une opération de celui qui a tout vu & qui retribue.

Que ſi par un conſeil bien plus terrible encore, DIEU abandonne le pecheur à lui même; il doit alors être contre ſoi même, le *Lieutenant* d'un DIEU vengeur, & ſi j'oſe me ſervir de cette expreſſion, ſon *Commiſſionnaire*, plaider lui même ſa cauſe, démeler lui même ſon procès; & revenu à ſoi, embraſſer la pénitence de ces actes, qu'il doit faire paſſer en revue, & ne pas laiſſer ſubſiſter ſans le détruire ce *tréſor de la colere qui eſt reſervé*, en attente, *pour le jour de la colere & de la manifeſtation du jugement de* DIEU. C'eſt le mot de l'Apotre, *ſi nous nous jugions nous mêmes, nous ne ſerions pas jugés du Seigneur.* Or quel eſt il ce jugement du Seigneur ſur ces voluptés uſurpées, ſur ces actes forcés & extorqués à la nature? On l'a vu, *Verſez lui dans le ſein autant de tourmens qu'elle a eu de*

I. Rom. 2.

I. corinth. XI.

Apoc. XVIII. 7.

de délices. Multipliez ſon tourment & ſon dueil, ſelon qu'elle s'eſt plongée dans les délices. Voilà le mot de ton inſtruction ô homme dont la jeuneſſe a été licentieuſe ! C'eſt à dire, que tu dois t'attaquer toi-même & ton être, dans le degré de ta coupabilité ; que tout ce qui en toi a pris part au crime, en doit prendre à la pénitence, le corps, le cœur, l'eſprit ; que ce qui a bu dans la coupe bourbeuſe des voluptés, en doit auſſi boire la lie. *Il faut que ta malice* elle-même *te chatie, que tes débauches* elles-mêmes *te reprimandent, afin que tu ſaches & que tu voyes, que c'eſt une choſe mauvaiſe & amere, que tu ayes abandonné l'Eternel ton* DIEU, *& que tu ne te ſois pas rempli de ma frayeur, dit le Seigneur l'Eternel des armées.* Il faut que tu *ſentes tes miſeres*, oui, dis-je, la profondeur de tes miſeres, & que *tu lamentes ſur toi. Que ton* malheureux ris, *ſe change en pleurs*, & *ta joye*, de rapine, *en triſteſſe.* Pauvre pecheur ! Pleure devant le Seigneur, crie, importune, obſtine toi, que ton eſprit comtemple de ſens raſſis toute l'indignité de ces pratiques contre nature ; qu'il y peſe & repeſe, qu'il

Jeremie II. 19.

Jaques IV.

les

les voye ſous tous les points de vue de leur atrocité.

Virtutem videant, intabeſcantque relicta.

PERSE.

Qu'il conſidere l'effroyable tache qu'elles ont mis ſur tout ton être ; que ton cœur ſe ſouleve, qu'il ſe revolte juſqu'au fond, contre tant de mouvemens monſtrueux qu'il a adoptés. Contemple comment tu as fait de ton intérieur *la demeure des demons & le repaire de tout eſprit immonde* ; & au lieu de détourner tes yeux de la mortelle playe que tu t'es faite, portes en l'aſpect en pénitence, & la perſpective humiliante.

Et puiſque tu n'as pas dans le tems qu'il le falloit *mortifié les faits du corps*, ſelon le précepte de l'Apotre, il faut pour qu'on t'ôte & qu'on t'enleve *les vêtemens ſales* que tu y as mis, & que tu acquieres un nouvel habit, que tu *l'achetes* par tes violences. *Je te conſeille*, dit le Seigneur, *d'acheter de moi des vetemens blancs, afin que la honte de ta nudité ne paroiſſe point.* Et

Zacharie III.

Apoc. III.

Et ſans détruire néanmoins une ſanté & une vie qui t'ont été données, & que tu ne dois pas quitter ſans l'ordre de ton Maître, afflige, chatie ton corps trop coupable, en lui refuſant ces douceurs, qui ne doivent être que pour l'innocence, mange long tems le pain de dueil & de larmes. Les ſaints ſe ſont bien mortifiés, St. Paul mortifioit ſon corps, & un *tiſon* comme toi qu'il *faut* arracher du feu ne le feroit pas? Tout cela eſt douloureux ſans doute, mais le *ver qui ne meurt point*, *mais le feu qui ne s'éteint point* le ſont bien d'avantage.

Il a bien fallu que ce Jeſus, qui eſt venu ſur la terre mourir pour toi, ait porté ton crime ſur la croix, & qu'il ſe ſoit préſenté à ſon ame angoiſ-
Mathieu XXVI. ſée, & l'ait attriſtée juſqu'à la mort, dans cette terrible nuit du jardin, où la maſſe des iniquités de la terre lui étoit préſentée comme un tableau monſtrueux.

Je ne devrois pas finir ce Chapitre, ſans parler de ceux qui ont ſéduit & enſeigné de telles horreurs, mais je n'en ai preſque pas le courage. Que ſi ceux qui n'ont à reparer

que

que pour eux mêmes ſont obligés à une ſi rigoureuſe pénitence, quelle devra être celle de ces horribles inſtituteurs, qui auront plongé d'autres ames dans le même abime? Qu'ils rugiſſent ces émiſſaires de l'ennemi, de s'être livrés à lui pour être ſes inſtrumens en un fait ſi execrable, qu'ils rugiſſent & qu'ils hûrlent; & ſi un reſte de miſéricorde & ce dernier regard d'une grace ſecrete vient à les toucher, quand elle leur ouvrira les yeux ſur leurs manœuvres atroces, & les pénétrera de terreur, qu'ils cherchent à engager leur éleves dans les pratiques de pénitence, où ils doivent entrer eux mêmes, à faire paſſer juſqu'à eux les frayeurs d'un DIEU vengeur; qu'ils ne ſe donnent aucun repos qu'ils n'ayent reparé. Hélas quelle reparation! Le mal eſt fait. Mais du moins qu'ils leur montrent leur angoiſſe, leur anxieté, un cœur touché, abattu, déchiré; qu'ils les exhortent, les fortifient, les encouragent à rebrouſſer; qu'ils parlent d'exemple, qu'ils leur manifeſtent toutes les allarmes que leurs ſéductions ont mis dans leur conſcience; qu'ils leur préſentent leurs nouvelles

vues,

vues, & tous les motifs à la repentance de la maniere la plus touchante ; qu'ils faſſent les derniers efforts pour les engager dans une route plus heureuſe ; qu'ils prient pour ces pauvres ames qu'ils ont ſéduit. Et en implorant dans le ſac & dans la cendre le pardon de leur propres crimes, qu'ils jettent dans les bras de la miſéricorde de DIEU ceux des autres qui par leurs ſuggeſtions ſont devenus les leurs. Qu'ils le ſuplient de ne pas permettre, que tant de ſang repoſe ſur leur tête, & qu'ils mettent aux pieds du Seigneur Jeſus, ces démons d'impudicité qu'ils ont allumé dans les autres, afin que ſa charité les lie & les chaſſe.

CHAPITRE XVII.

Aux conducteurs de la jeuneſſe.

CE Chapitre ne ſera pas long. On ne ſait gueres quels avis donner aux peres & aux meres, aux conducteurs de la jeuneſſe. C'eſt ici un point extrêmement délicat. D'un coté, ce crime eſt ſi grand, l'iſſue, comme on l'a

l'a vu, en eſt ſi terrible, qu'il n'eſt perſonne qui ne ſente l'importance infinie d'en préſerver les jeunes gens. Et quelques lâches que ſoient les maximes de l'éducation dans ce ſiecle criminel, où tout ſe borne à former la jeuneſſe pour le monde, il eſt certain, que comme ſon bonheur même dans cette vie ne ſauroit ſubſiſter avec ces infames pratiques, que quand on ne compteroit pas tout ce que j'ai dit, elles préparent des maux ſi affreux déja dans ce monde, que quelque irreligieux qu'on ſuppoſe tant de peres & de meres mondains, ils ne ſont pas moins intéreſſés à en garantir leurs enfans, & les Gouverneurs ceux dont l'éducation leur eſt commiſe. Mais quoi! Leur parlera-t-on de ce qu'ils ignorent peut être? Le leur apprendra-t-on? Quelque horreur qu'on cherchat en même tems à leur en inſpirer, cela ne ſeroit-il pas toujours trop épineux? Et ne vaudroit-il pas bien mieux qu'ils l'ignoraſſent éternellement, que de leur en faire ſeulement naitre l'idée? Mais ne l'apprendront ils pas tôt ou tard, dans un ſiecle où la jeuneſſe eſt cor-

rompue, pour ainſi dire, dès le berceau? Et l'apprendront-ils par d'autres, ſans qu'on leur donne le contrepoiſon, ſi la nature eſt inclinée au libertinage? Mais du moins on n'aura rien à ſe reprocher.... Je ne ſai que conclure, ſinon qu'il faut peut-être autant de circonſpection à ſe taire, que d'exactitude, d'attention, de dextérité à découvrir les pratiques ſourdes dans leſquelles la jeuneſſe peut donner. Et quelques ténebres que ces horreurs prennent pour voile, quelque tortueux que ſoyent leurs replis, il eſt poſſible, probable même, qu'un œil vigilant les découvrira.

Je ne ſaurois finir cet article, ſans remarquer en paſſant, & avec la plus vive douleur, qu'il ſemble que l'attention des Gouverneurs, des Regens &c. s'épuiſe ſur ces ſciences & ſur cette fauſſe éducation, que le monde n'a pas honte d'appeller la belle éducation, & il n'en reſte plus pour la diſcipline & les vrayes mœurs. Parler aujourd'hui d'une éducation chrêtienne, entendue dans le vrai ſens, c'eſt s'expoſer inutilement à la dériſion. Qu'arrive-t-il. Tandis qu'on farcit un jeune

ne homme de latin & de ſcience, qu'on lui fait en même tems ſucer comme avec le lait, les maximes empoiſonnées du ſiecle, l'ennemi, comme il eſt juſte ne dort pas, & vient faire ſa main, & en voilà pour jamais.

On ne ſauroit aſſez le repeter, mais qui veut l'entendre. Vous n'y penſez gueres peres & meres, criblés de mondanité; mais vous le verrez un jour devant le tribunal où vous ſeront redemandés ces enfans, qui doivent faire votre couronne; & vous croyez qu'on ſe moque, quand on vous dit, qu'on ne ſauroit jamais mettre aſſez de hayes & de remparts à la jeuneſſe, contre le libertinage qui l'attaque de tous côtés, & les dangers qui l'environnent, & qui à la lettre ſont infinis. Et comment ne le croiriez vous pas qu'on ſe moque, vous qui vivez dans la plus déplorable ſécurité, qui vous retirez dans le danger lui même, qui y envoyez vos enfans, qui croyez avoir tout fait, lorſque vous leur faites ſubſtituer à la mauvaiſe compagnie cette prétendue bonne compagnie, plus délicate il eſt vrai, mais non moins corrompue. Et comment craindriez vous

pour eux, ce que vous ne craignez pas pour vous mêmes, comment songeriez vous à les tirer du précipice que vous ne voulez pas voir, & où vous allez vous abimer vous mêmes! Hélas qui sait faire éviter aux jeunes gens tous les mauvais commerces? Qui sait les garder comme ce qu'il y a au monde de plus précieux? Qui sait leur inspirer de bonne heure la frayeur des jugemens de DIEU, & en faire passer la terreur jusques dans leurs veines?

CHAPITRE XVIII.

Conseils à la jeunesse.

Galat. IV. 19. MEs *petits enfans, pour lesquels je souffre les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jesus-Christ soit formé en vous:* Chere jeunesse! c'est toi, qui m'as fait entreprendre ce traité, qui m'as fait hazarder les bienséances, pour arracher quelques uns d'entre vous à l'ennemi, qui cherche à vous dévorer. O si le Seigneur m'en faisoit

la

la grace, que je m'eſtimerois heureux, & combien je l'en bénirois ! Chere jeuneſſe qui raſſembles tous mes vœux & toutes mes prieres, écoute encore le conſeil de mon cœur, & c'eſt par où je finirai.

Tu l'as vu, pour ceux qui ont le malheur de tomber dans ce crime, ou l'attente la plus effroyable, ou la pénitence la plus douloureuſe & le retour le plus amer. Vas maintenant, ſi tu l'oſes, franchir la barriere ; & ſans pudeur, ſans conſcience, ſans foi, ſans loi, ſans diſcipline, *vas ſelon le train de ton cœur & ſelon le regard de tes yeux.* O mon enfant ! voudrois-tu marcher de front contre ton DIEU, ce DIEU qui te comble de biens, qui met la joye dans ton cœur ; voudrois-tu perdre ta ſanté, te mettre mille fois plus bas que le plus vil des animaux, dégrader honteuſement l'excellence de ta nature, hazarder ton ſalut, la perte de ton ame & de cette grace plus précieuſe que l'or & les richeſſes de tout l'univers. Et contre quoi ? O DIEU, quel échange ! Contre ces infames voluptés d'un inſtant,

du sein même desquelles sort le fiel cruel de l'aspic, & l'amertume la plus dévorante.

- - Quoniam medio de fonte leporum,
Surgit amari aliquid quod in ipsis floribus angat.

LUCRET. L. IV.

Il vaut bien mieux se marier que de bruler. Le mariage est un état dans l'ordre de Dieu, lorsqu'il est un moyen de tenir la chair plus facilement soumise à l'esprit, sans lui permettre une dangereuse licence. Notre Seigneur l'a sanctifié cet état, en l'honorant de sa présence aux noces de Cana. Et il vaut bien mieux sans doute y entrer de bonne heure, que de donner dans les prostitutions de la luxure, ou dans les horreurs de l'énormité.

Que si les circonstances ou ta vocation t'en éloignent, ta situation est critique. C'est une épée à deux tranchans, sujet de chute, ou de relevement; malheureux si tu te laisses dominer au tempéramment, heureux & trop heureux, si priant, luttant, combat-

battant, tu remportes enfin la victoire.

Sans doute tu seras éprouvé. Hé qui ne l'est pas? Il faut bien l'être pour qu'on puisse montrer sa fidélité, & remporter la couronne. Sans la tentation, il ne seroit plus de vraye vertu. Notre Chef y a bien passé à d'autres égards, & repoussant l'ennemi, a présenté à son Eglise un modele pour tous les siecles. C'est l'inévitable loi des enfans d'Adam, & la peine imposée à la souillure de notre origine, mais qui peut aller se perdre dans le plus beau triomphe. Chaque état a ses épines; il faut également des combats dans le mariage, si on ne veut pas abuser de sa sainteté, & la tourner en dissolution.

N'abandonne pas le Conducteur invisible de ta jeunesse. Ecoute Jesus ton Sauveur, qui, au premier assaut que te livrera l'ange de l'impudicité, te dit, *Celui qui vaincra, je le garantirai ensuite dans l'heure de la tentation qui doit arriver.* C'est à dire, tu le vois, qu'il te tend la main; qu'il vient, si tu veux, à ton secours; qu'insensiblement, pour peu que tu veuilles te

jetter dans ſes bras & écouter ſa voix, il t'aidera, il t'excitera, il te fera aller de progrès en progrès, de victoire en victoire; il te donnera toujours plus de forces; tu ſeras étonné des miracles de Providence qui ſe feront pour toi, & qui viendront mettre une haye entre toi & la chute. Il viendra ce Jeſus, ſi vigilant, ſi tendrement prêt à t'arracher aux ravages de l'ennemi, pour peu que tu combattes, & quand il vient, que ne donne-t-il pas! Ses graces, la force, la vérité, la lumiere. Il viendra & éclairera ton eſprit ſur les vrais biens, il anéantira les préjugés, il diſſipera les nuages de tes paſſions, il en calmera les orages; il viendra & il amenera ton intérieur à la regle; il amortira tes ſens, il éteindra les délires d'une imagination déreglée; il anéantira les motifs faux & confus de ſéduction qu'ils préſentent à l'eſprit; il te donnera la grace & la gloire; il ſubſtituera à l'amour impur de la créature, l'amour de ton Créateur, & te ſortant du dangereux domaine des ſens, il t'établira ſur cette baſe pure de la chaſteté, qui eſt déja ici bas un avant-gout du Ciel. J'ai

J'ai connu un homme à qui l'ardeur du tempéramment a livré pendant huit ans de cruelles attaques. Il fut établi enfin pour prix de sa fidélité, dans la plus merveilleuse pureté. Quelle palme & quel laurier! *Il marchera avec Jesus, vétu de blanc, parce qu'il ne s'est pas souillé avec les femmes.* Voilà les vrais eunuques qui héritent le royaume, & ces *violens* qui *raviſſent le Ciel.*

O jeuneſſe! point de lacheté, de timidité, de moleſſe.

Non eſt ad aſtra mollis e terris via.

Mourir plutôt, que de perdre son innocence, & arracher plutôt l'œil qui est en scandale. Mais je le repete, c'est surtout aux commencemens qu'il faut s'opposer. Si peu qu'on mette le pied sur ce filet on est enlacé. Sitôt que ton cœur commence à s'ouvrir, il faut le fermer; qu'il soit pour le vrai Epoux seul, & *comme une fontaine cachetée & fermée à toutes les amorces. La vierge oublieroit-elle son ornement & l'épouse ses atours?* Fais accord avec tès yeux, Cantique I. Jeremie II. 32.

évite les regards ; entre de bonne heure dans ces heureuſes pratiques de la tempérance, qui énervent la fréneſie du temperamment, & en circonciſent les emportemens. Evite ſcrupuleuſement tout ce que tu éprouveras allumer en toi la cupidité. O qui dira aſſez l'importance de la victoire ! On connoit trop peu dans le ſiecle impur, l'ineffable prix de la chaſteté. Tout y eſt piege pour la jeuneſſe, & l'exemple eſt un poiſon univerſel.

Mais contemple pour te fortifier la magnifique perſpective qui eſt au bout ; ton corps & ta vie qui repoſeront en eſperance ; & cette vie éternelle *deſtinée à ceux qui par leur perſeverance cherchent l'honneur, la gloire & l'immortalité.* Songe que tu n'es jamais ſeul, que dans les plus profondes ténebres
Pſ. 139. de la nuit, il eſt un DIEU, pour qui il n'en eſt point. O jeuneſſe, que
Eccleſiaſt. XII. *la crainte de l'Eternel ſoit le principe de ta ſageſſe, parce qu'il amenera en jugement tout ce qui eſt caché.*

Ecoute la ſageſſe éternelle qui te crie :
Prov. VII. *Mon fils garde mes commandemens & tu vivras, garde les comme la prunelle de*

de tes yeux. Lie les à tes doigts & écris les ſur la table de ton cœur. Dis à la ſageſſe, tu es ma ſœur, & appelle la prudence, ta parente. O mon fils! Si les pécheurs te veulent attirer, ne t'y accorde point; s'ils diſent viens avec nous, dreſſons des embuches pour tuer... ne te mets point avec eux & retire ton pied de leur ſentier, parce qu'ils courent au mal & ſe hatent de répandre le ſang.....

Si tu reçois ma parole, & que tu inclines ton cœur à l'intelligence, elle te gardera de ceux qui laiſſent les chemins de la droiture pour marcher par la voye des ténebres..... qui ſe rejouiſſent dans le mal & s'égayent dans les renverſemens..... deſquels les chemins ſont tortus & qui vont de travers en leur train..... afin que tu marches dans la voye des gens de bien, & que tu gardes les ſentiers des juſtes, car ceux qui ſont juſtes habiteront en la terre, mais les méchans en ſeront retranchés. Ne donne pas ton honneur à d'autres, & tes ans au cruel..... de peur que tu ne rugiſſes quand tu ſera près de ta fin, quand ta chair & ton corps ſeront con-

Proverb. II. paſſim.

Prov. V.

consumés, & que tu ne dises, comment ai je haï l'instruction, & comment mon cœur a-t-il dédaigné les repréhensions; comment n'ai-je point obéï à la voix de ceux qui m'instruisoient?

Apoc. XVI. 12. *Heureux donc celui qui veille & qui ne laisse pas souiller ses habits!*

FIN.

TABLE

TABLE
DES CHAPITRES.

Avant-propos. *pag.* 1

CHAPITRE I. *De l'origine des luxures artificielles.* 11

CHAP. II. *Comparaison de deux crimes, fornication & énormité secrette.* 18

CHAP. III. *Suite de la comparaison. Des ravages que ces pratiques font dans l'intérieur.* 21

CHAP. IV. *Dans l'énormité secrette on péche contre* DIEU, *contre la societé & contre soi même. Objections refutées.* 26

CHAP. V. *Turpitude de ces actes. L'énorme cité au Tribunal de la Brute.* 48

CHAP. VI. *Du crime d'Onan, & des crimes relatifs.* 54

CHAP.

CHAP. VII. *Des souillures de la nuit. Théorie des songes. Leur origine. Discution philosophique.* 64

CHAP. VIII. *Qui contient le Chapitre XXX. du Livre X. des Confessions de St. Augustin.* 79

CHAP. IX. *De la coulpe des songes lascifs. Ses quantités. Son imputation.* 84

CHAP. X. *Usages. Consequences. Directions & conseils rélatifs aux songes lascifs.* 101

CHAP. XI. *De la souillure, que l'énorme met sur son intérieur, consideré comme intérieur du Chrêtien.* 111

CHAP. XII. *Continuation & confirmation du Chapitre précedent.* 120

CHAP XIII. *Destinée du corps de l'énorme, consideré comme corps du Chrêtien.* 125

CHAP. XIV. *Témoignages de l'Ecriture.* 131

CHAP.

CHAP. XV. *De ceux qui instruisent la jeunesse dans ces abominables pratiques.* 143

CHAP. XVI. *Remedes & Conseils aux Coupables.* 150

CHAP. XVII. *Aux Conducteurs de la jeunesse.* 168

CHAP. XVIII. *Conseils à la jeunesse.* 172

FIN.

FAUTES A CORRIGER.

Page 24. ligne 3. *l'un agit par*; lisez, l'un ; *qui* agit par.

Page 38. ligne 13. *dans* la *phisique*; lisez, dans *le* physique.

Page 62. ligne 8. *Opes irritamenta* dolorum : lisez, *malorum.*

Page 68. ligne 24. la *physique*; lisez, *le* physique.

Page 75 ligne 25. *mettre en* feu; lisez, mettre en *jeu*

Page 77. ligne 14. *livrer* un *combat*; lisez, livrer *le* combat.

Page 111. ligne derniere; *en sont* les *sanctuaires;* lisez, en sont *le* sanctuaire.

Page 125. ligne antipenultieme, *ne* doivent *être jugés*, lisez, ne *devoient* être jugés.